

NEUVIÈME RÉUNION JOINTE

des Membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des Membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(Strasbourg - 17 et 18 septembre 1962)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

NOTE

La présente édition contient les textes originaux des discours en français et les traductions de ceux qui ont été prononcés dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

(A) = allemand.

(E) = anglais.

(I) = italien.

(N) = néerlandais.

Les textes originaux de ces discours figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

SOMMAIRE

Séance du lundi 17 septembre 1962

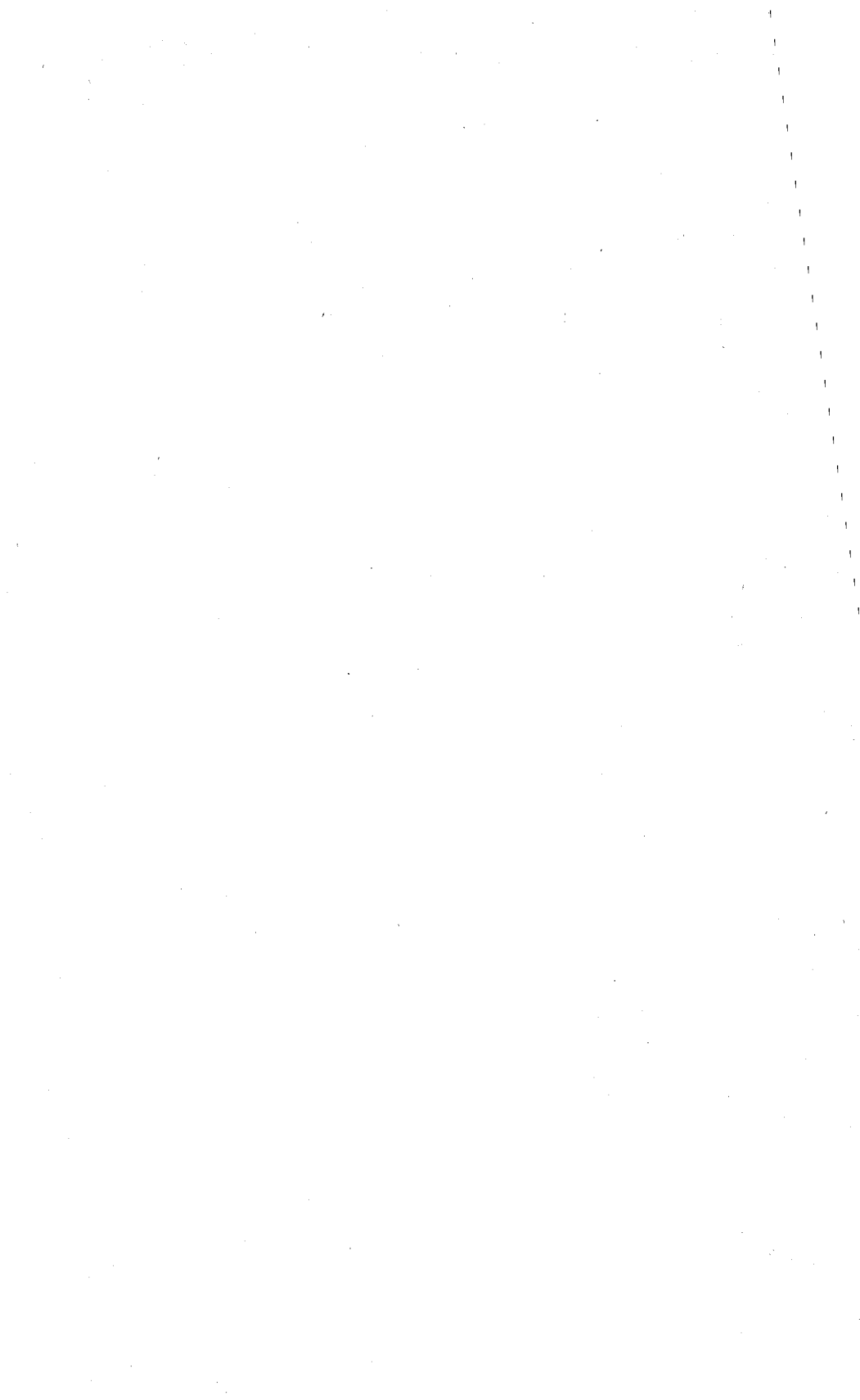
1. <i>Ouverture de la réunion jointe</i>	9
2. <i>Ordre des travaux</i>	9
3. <i>Allocution de M. le Président</i>	10
4. <i>Activité du Parlement européen :</i>	
<i>M. Edoardo Martino, rapporteur</i>	16
<i>M. Margue, rapporteur</i>	29
<i>M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne</i>	42
<i>M. Sassen, membre de la Commission de l'Euratom</i>	62
<i>M. Malvestiti, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier</i>	76
5. <i>Ordre du jour de la prochaine séance.</i>	
<i>M. le Président</i>	89

Séance du mardi 18 septembre 1962

1. *Activité du Parlement européen (suite) :*

<i>M. Gustafson</i>	92
<i>Sir Anthony Esmonde</i>	97
<i>M. Abdesselam</i>	102
<i>M. M. George Brown</i>	104
<i>M. Toncic</i>	116
<i>M. Armengaud</i>	122
<i>M. Gülek</i>	131
<i>M. Bournias</i>	135
<i>M. le Président</i>	139
<i>M. Kallias</i>	139
<i>M. Kraft</i>	143
<i>M. Janssens</i>	145
<i>M. Duynstee</i>	152
<i>M. Kirk</i>	156
<i>M. Montini</i>	165
<i>M. Czernetz</i>	169
<i>M. Birkelbach</i>	177
<i>M. Lannung</i>	185
<i>M. Oran</i>	190
<i>M. Edoardo Martino, rapporteur</i>	192
<i>M. Margue, rapporteur</i>	198

<i>M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne</i>	200
<i>M. Malvestiti, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier</i>	204
<i>M. le Président</i>	205
<i>2. Clôture de la réunion jointe</i>	205



PREMIÈRE SÉANCE

LUNDI 17 SEPTEMBRE 1962

PRÉSIDENTENCE DE M. GAETANO MARTINO

Président du Parlement européen

La séance est ouverte à 15 h 10.

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare ouverte la neuvième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Je rappelle que les règles de procédure en vigueur sont celles qui ont été adoptées le 29 juin 1953.

2. Ordre des travaux

M. le Président. — L'ordre du jour de cet après-midi appelle :

- La présentation du rapport de M. Edoardo Martino sur l'activité du Parlement européen du 1^{er} mai 1961 au 1^{er} mai 1962 (document n° 48);
- L'exposé de M. Georges Margue, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe;
- L'exposé de M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne;
- L'exposé de M. Sassen, suppléant M. Chatenet, président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique;
- L'exposé de M. Malvestiti, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Demain matin à onze heures s'ouvrira le débat entre les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et les membres du Parlement européen. L'ordre du jour continuera l'après-midi à 15 heures avec la réponse de M. Edoardo Martino qui portera éventuellement sur l'ensemble des interventions.

Je prie les représentants qui souhaitent intervenir de vouloir bien s'inscrire à la pièce A 68 avant la fin de la séance de cet après-midi.

3. Allocution de M. le Président

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, je dois à la grande courtoisie de M. Federspiel, l'estimé président du Conseil de l'Europe, l'honneur de présider la première partie de cette réunion jointe de nos deux Assemblées. La possibilité m'est ainsi offerte, mais j'en userai avec mesure, de vous adresser quelques mots pour introduire le débat politique qui aura pour base l'excellent rapport que M. Edoardo Martino a présenté au nom du Parlement européen.

En des circonstances analogues, nous avons pu à plusieurs reprises dans le passé, et je l'ai fait pour ma part lorsque j'ai eu l'honneur d'être rapporteur pour l'année 1959, souligner l'im-

portance et la signification indéniable d'un débat qui est l'expression de cet esprit ouvert et libéral dont est animée la Communauté européenne. Ce débat nous donne aujourd'hui l'occasion de méditer sur les progrès remarquables accomplis par la Communauté et sur les perspectives nouvelles qui paraissent s'ouvrir devant elle dans l'immédiat et dans un avenir plus lointain. Des progrès importants ont été réalisés sur le plan de la solidarité économique et de nouveaux événements sont venus confirmer que le processus d'unification de l'Europe est susceptible d'autres développements. C'est pourquoi le rapport de M. Edoardo Martino exige plus que jamais, de notre part et de la part de tous ceux qui s'emploient à construire patiemment l'édifice de la nouvelle Europe, un effort de réflexion consciente.

En s'affermissant progressivement, l'action de la Communauté a non seulement consolidé les assises de la construction dont les traités de Rome avaient marqué le début, mais elle en a fait un élément essentiel de cet équilibre général qui nous permet aujourd'hui de sauvegarder la paix, fût-ce cette paix incertaine de notre époque, et d'entrevoir un ordre plus stable et une plus grande sécurité pour l'avenir.

Mais notre satisfaction devant les succès croissants obtenus dans le domaine de l'intégration économique ne doit pas nous inciter à faire halte sur la voie longue et difficile dans laquelle nous sommes engagés. Nous devons au contraire y puiser une vigueur nouvelle pour d'autres conquêtes. Ce serait une grave erreur d'en rester aux positions acquises ou de ralentir notre zèle en faveur de l'œuvre entreprise, oubliant qu'elle est appelée à créer des formes plus vastes et plus complètes d'association des pays européens.

L'idéal qui a constamment stimulé et inspiré l'action de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et celle du Parlement européen ne réussira jamais à se traduire dans la réalité des faits si l'Europe communautaire d'aujourd'hui n'étend peu à peu ses frontières de manière à englober tout le territoire de la grande Europe. Le Marché commun n'a pas été conçu comme une fin en soi, mais comme un moyen de parvenir à un but plus

élevé : l'unité politique des peuples libres d'Europe. Il a été conçu à Messine et créé par les traités de Rome pour être une Communauté ouverte et non pas fermée, une Communauté à même de croître sans cesse et de multiplier ses tâches. Si l'on se demande pourquoi, dépassant les espoirs les plus optimistes, il est devenu aussi rapidement l'exemple d'un tel rayonnement, le pôle d'attraction en Europe et hors d'Europe, on ne pourra y trouver d'autres explications que le dynamisme interne, la capacité d'extension inhérente à la nature du marché commun européen. Vouloir le fixer dans ses limites actuelles serait lui couper les ailes, compromettre les résultats déjà obtenus, le condamner à un dépérissement fatal.

Nous vivons dans un monde qui se transforme très vite et nous savons que le mouvement est la loi même de la vie. Aussi, nous ne pouvons aspirer à l'immobilité. Ce que nous devons vouloir et ce que nous voulons, c'est que toute transformation marque un progrès et non pas un arrêt ou un recul sur la voie qui conduit à l'unité de l'Europe.

Ceux qui ont entretenu avec ténacité et avec passion l'idéal de l'unification de l'Europe, ont tous suivi avec un espoir mêlé d'anxiété les négociations qui se déroulent encore pour l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Ils ont accueilli avec joie l'annonce des premiers contacts en vue de l'association d'autres pays européens. Bien entendu, personne ne sous-estime la complexité et la gravité des problèmes qui devront être résolus pour que s'accomplisse le passage de la petite à la grande Europe. Il n'est pas facile, par exemple, de concilier les exigences particulières du Royaume-Uni avec l'exigence primordiale de ne pas affaiblir l'appareil institutionnel de la Communauté dans lequel on peut reconnaître le premier noyau d'une fédération européenne. Il faudra trouver le moyen propre à adapter les rouages communautaires à la nouvelle situation en maintenant absolument et avec intransigeance la fidélité aux principes et aux idées qui ont inspiré les traités de Rome. En effet, il ne serait avantageux pour personne et il serait fâcheux pour tous qu'il faille, pour prix de l'opération, dénaturer ou abandonner

les caractéristiques essentielles qui donnent à la Communauté sa physionomie.

Le Marché commun est une entreprise qui a apporté de grands bienfaits aux pays qui l'ont créé car il a été à l'origine de la croissance plus rapide de leurs énergies et, ce qui compte plus encore, il les a canalisées dans le sens d'un développement organisé. Ces bienfaits sont appelés à augmenter proportionnellement à l'extension de l'aire unifiée. Plus le Marché commun sera vaste, plus et mieux il sera en mesure de suivre le rythme de l'expansion productive de l'Europe contemporaine. Mais les motifs économiques ne sont pas les seuls. Il y a des motifs politiques supérieurs qui engagent et obligent même à faciliter et à accélérer le mouvement d'unification de l'Europe.

Bien que le processus d'unification économique en cours et l'ampleur qu'il prendra dans l'avenir immédiat comportent incontestablement des conséquences d'ordre politique, l'accélération du processus d'unification dans le domaine politique sera toujours étroitement subordonnée à la pleine utilisation et au parfait fonctionnement des institutions créées par les traités de Rome. On est donc amené à se demander s'il peut être utile de se mettre en quête de nouveaux instruments d'unité politique en négligeant d'utiliser et d'améliorer ceux dont on dispose déjà. Les éléments dynamiques du fédéralisme existent déjà dans la Communauté actuelle : il faut les rendre plus actifs et leur donner plus de force si l'on veut vraiment donner une impulsion décisive à l'unité politique.

On ne peut cependant méconnaître que la création d'une structure politique commune, véritable et efficace, est la première tâche qui s'impose à nous au stade actuel de notre cheminement vers l'Europe. L'horizon est sombre et l'on ne pourra éloigner la menace qu'en augmentant le poids politique de l'Europe.

De l'autre rive de l'Atlantique également, des Etats-Unis d'Amérique, nous vient aujourd'hui, plus pressante que jamais, l'exhortation de hâter notre effort d'unité. L'histoire de l'après-guerre est l'histoire même du rapprochement graduel et de la

collaboration toujours plus grande entre l'Amérique et l'Europe. Ce rapprochement, cette collaboration se sont de plus en plus intensifiés au fur et à mesure que l'Europe traduisait dans les faits sa vocation à l'unité. La naissance et la mise en mouvement du Marché commun ont fait surgir le problème concret de l'interdépendance entre les deux grands marchés des rivages opposés de l'Atlantique. Auparavant, le Pacte atlantique avait été la plate-forme d'une politique commune de défense. Les deux processus, l'unification européenne et l'alliance atlantique, ne sont jamais apparus comme des alternatives mais comme des faits complémentaires. Ils tendent à se fondre en un processus unique dont l'aboutissement devrait être l'unité du monde atlantique.

Dans le discours qu'il a prononcé à Philadelphie en juillet dernier, le président des Etats-Unis, reprenant un thème auquel il avait fait une large place dans son message au Congrès sur l'état de l'Union, a déclaré que le but final de la collaboration entre l'Amérique et l'Europe — fût-ce dans un avenir lointain — est l'association perpétuelle entre les peuples des deux continents.

« Ce n'est que par cette association, a-t-il déclaré textuellement, que nous pourrions songer à venir en aide aux nations sous-développées pour les libérer du joug de la pauvreté. C'est par elle seulement que nous pouvons espérer créer un monde où règnent la légalité et le libre choix et d'où seront bannis la guerre et la contrainte. »

Mais il a rappelé que c'est aux Européens de faire le premier pas :

« Ils doivent poursuivre leur tâche de réalisation d'une union parfaite qui seule permettra l'association avec les Américains. »

Ils ont été nombreux ceux qui ont qualifié le dessein du président Kennedy de fantaisiste et d'utopique; mais ils ont été nombreux aussi ceux qui ont remarqué qu'il correspond au destin logique du monde occidental. Je suis de ceux-là.

Je crois que le processus spirituel commun est proche de la maturation qui consiste en une prise de conscience de la communauté des valeurs et des idéaux plus élevés qui déterminent nos vies respectives, l'américaine et l'européenne, valeurs et idéaux sans lesquels il n'y a d'avenir assuré ni pour l'Amérique ni pour l'Europe.

Le peuple américain témoigne déjà par la voix de son représentant le plus éminent de cette prise de conscience; on ne peut dénier une profonde signification au fait que les déclarations de Philadelphie ont coïncidé avec l'anniversaire de l'événement qui a marqué la séparation entre le vieux monde et le nouveau. Près de deux cents ans après cette date historique, l'Amérique déclare vouloir s'unir une nouvelle fois et de façon permanente à l'Europe. Il n'est pas arbitraire ni illusoire de penser qu'un nouveau cycle est près de s'ouvrir dans l'histoire de l'humanité.

Répondre à l'appel qui lui est lancé depuis l'autre rivage de l'Atlantique signifie pour l'Europe s'engager à progresser d'un pas plus rapide et plus décidé sur la voie de la complète unité politique en ayant conscience que cette unité est appelée à devenir le ciment de l'association des deux continents, c'est-à-dire de l'unité de tout l'Occident. Ce n'est que dans cette association sur un plan plus élevé et plus parfait que réside la sauvegarde de la civilisation commune.

L'Europe s'emploiera à créer son « union parfaite » d'autant mieux et d'autant plus rapidement qu'elle sera plus déterminée à vaincre les restes d'égoïsme nationaux et à repousser de l'horizon de sa vie les vieilles idées surannées qui, pour reprendre l'expression de Thomas Mann, « vicent l'air et paralysent la vie. »

« Europe des espoirs » a-t-on dit de cette Europe nouvelle qui apparaît lentement et qui promet de progresser plus rapidement et dans une plus grande concorde que l'Europe d'hier. Nous sommes fondés à croire que cette Europe nouvelle ne décevra pas les espoirs que mettent en elle aujourd'hui la plupart des hommes libres qui désirent conserver la liberté et en multi-

plier les fruits, qui veulent s'assurer à eux-mêmes et à leurs enfants la possibilité de vivre dans un monde moins angoissé que le monde actuel, dans un monde dont justement, comme l'a souhaité le président Kennedy, seront bannis les spectres de la tyrannie et de la guerre. (*Vifs applaudissements*)

4. Rapport d'activité du Parlement européen

M. le Président. — La parole est à M. Edoardo Martino, rapporteur sur l'activité du Parlement européen.

M. Edoardo Martino (Italie), *rapporteur.* — (1) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre rencontre d'aujourd'hui, cette réunion jointe — comme il est convenu de l'appeler — des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen nous offre une nouvelle et heureuse occasion d'approfondir ensemble certains problèmes concernant le progrès et l'avenir des peuples que nous sommes chargés de représenter.

Si à un moment comme celui-ci, où les raisons de préoccupation et d'inquiétude ne manquent pas, nous prenons conscience de ce qui nous est commun, cela nous permettra pour le moins de poursuivre en meilleure connaissance de cause dans la voie où nous nous sommes engagés.

Voyons donc rapidement ce que la période couverte par le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter offre à notre méditation, quels en ont été les principaux problèmes, les progrès, les objectifs atteints, quelles sont les limites demeurées infranchissables, enfin, les questions restées ouvertes.

Si nous jetons un instant un regard en arrière vers le point d'où sont parties les initiatives, force nous est de reconnaître que les résultats acquis sont positifs.

Si au moment de l'élaboration des traités, quelqu'un avait prévu ce qui se passe aujourd'hui, il aurait été taxé de vision-

naire — pour ne pas parler des oppositions de principe — tant étaient grands les doutes, les incertitudes, les perplexités.

A ce septicisme général a succédé maintenant la gratitude admirative, inquiète ou hostile de la plupart des habitants de tous les points du globe.

L'idée dont s'est inspirée l'entreprise qui, en ces quelques brèves années, a rapproché les peuples de six pays et donné naissance en Europe à un espoir nouveau, cette idée a trouvé une confirmation éclatante dans les faits, une vie réelle dans des réalisations toujours plus grandes. Et néanmoins — et ne voyez aucun paradoxe dans ce que je m'appête à dire — il est bien difficile de se défendre de l'impression qu'en dépit de ces progrès et de ces résultats remarquables, l'édifice est encore fragile, et qu'un élément essentiel lui fait défaut.

En effet, il lui manque l'unification politique qui doit suivre le processus d'unification économique, plus encore l'appuyer constamment, si l'on ne veut pas courir le risque de le compromettre.

Certes, le processus d'intégration économique tel qu'il s'est notamment présenté avec le passage à la deuxième étape de réalisation du Marché commun présente des implications et des conséquences d'ordre politique importantes. Mais ce n'est pas là que se trouve la vocation politique, qui est tout autre : elle réside dans un ensemble de décisions véritablement politiques, ou si l'on préfère, dans une décision unique de laquelle partent toutes les autres : elle est une option entre une politique traditionnelle d'alliances, dans laquelle nous ne voudrions pas voir dégénérer l'initiative des Six, et une politique communautaire, qui est celle que nous avons choisie.

Sans le succès de la Communauté, l'idée de créer une union dans des secteurs tels que la politique étrangère et la défense n'aurait peut-être eu que peu de chances de prendre corps, cela n'empêche que la période que nous examinons ici révèle un profond hiatus entre les progrès accomplis sur la voie de l'uni-

fication économique et la stagnation dans laquelle se trouve le processus d'unification politique.

Commençons par les progrès.

La première caractéristique du Marché commun réside dans le fait que la liberté des échanges est réalisée dans le cadre d'une union douanière. Il est donc logique de vouer une attention particulière au développement de cette union.

Ce n'est donc assurément pas nous qui sous-estimerons l'importance du désarmement douanier réalisé entre les Etats membres.

Au début de cette année, les tarifs applicables aux échanges entre les pays de la Communauté étaient réduits à 60 % des droits de base pour les produits industriels, à 65 % pour les produits agricoles non libérés et à 70 % pour les produits agricoles libérés.

Si l'on ajoute à cela que le 15 mai passé est intervenue une nouvelle réduction de 10 % pour les produits industriels, entrée en vigueur le 1^{er} juillet, et qu'on a simultanément opéré un alignement de 5 % pour un certain nombre de produits agricoles libérés qui n'avaient pas fait l'objet de réductions supplémentaires lors de la première accélération, on voit que les réductions de 20 % imposées par le traité pour tous les produits avant la fin de 1961 ont été largement dépassées.

En même temps, en réalisant avec une année d'avance le premier rapprochement de 30 % des tarifs nationaux vers le niveau du tarif extérieur commun, les Etats membres ont pris une décision d'une importance considérable pour le développement des relations commerciales avec les pays tiers.

Mais le rapprochement des tarifs nationaux vers le tarif extérieur commun étant susceptible d'exiger — comme cela a d'ailleurs été le cas — une ouverture des contingents tarifaires, contingents qui sont surtout de nature à paralyser ou à freiner la réalisation de l'union douanière, leur nombre et leur valeur ont

été limités, de sorte qu'ils n'ont exercé qu'une incidence minime, ne dépassant pas les limites au-delà desquelles, comme dit le traité, « des transferts d'activités au détriment d'autres Etats membres seraient à craindre ».

Dans le domaine de l'élimination des contingents et de la libération des échanges commerciaux également, on enregistre des progrès si remarquables qu'à l'avenir, il faudra accorder une attention plus soutenue aux mesures d'effet équivalant aux restrictions quantitatives à l'importation ou à l'exportation.

En ce qui concerne la procédure et le rythme de l'élimination entre les Etats membres des mesures d'effet équivalant aux contingents qui existaient déjà lors de l'entrée en vigueur du traité, on a commencé à élaborer des directives qui, à notre avis, ne devraient pas être destinées à des cas particuliers et spécifiques mais au contraire définir une politique générale en la matière.

S'il est donc vrai que dans le Marché commun, la liberté des échanges est réalisée dans le cadre d'une union douanière que l'on ne saurait négliger de ce fait, il est cependant tout aussi vrai que cette union douanière doit aboutir à une union économique.

Au cours de ces dernières années, nous avons eu à déplorer la lenteur et la modestie des progrès de cette union économique. Il faut reconnaître que cette année-ci, le bilan est plus réconfortant.

Un premier règlement sur les ententes et les positions dominantes et un premier règlement sur la libre circulation des travailleurs à l'intérieur des Etats membres; le programme de réalisation effective de l'égalité des salaires des travailleurs masculins et féminins (qui n'avait pu être mis en œuvre avant 1961 comme prévu) et les programmes généraux de suppression des restrictions à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services; enfin, les règlements portant sur une organisation commune des marchés de différents produits agricoles essentiels et instituant une responsabilité financière commune dans l'appli-

cation de la politique agricole : voilà autant d'éléments de ce bilan positif.

Nous pourrions regretter que l'application de certaines décisions concernant la politique agricole commune aient subi quelque retard; mais en dehors du fait qu'il fallait laisser aux Etats membres un laps de temps raisonnable pour leur permettre d'adapter leurs législations nationales, il faut reconnaître que l'ajournement de l'entrée en vigueur de ces décisions est de peu d'importance face à celle que revêt le début de la réalisation de la politique agricole commune qui est passée du mythe à la réalité pour un certain nombre de produits essentiels.

Evidemment, dans ce secteur comme dans d'autres, il reste beaucoup à faire, même des choses essentielles, jusqu'à ce que l'union économique soit accomplie. A diverses reprises, saisissant toutes les occasions favorables, nous avons attiré l'attention des exécutifs communautaires et des Conseils sur cette situation.

Il ne pouvait en être autrement. A-t-on jamais vu, mes chers collègues, un Parlement contempler avec satisfaction ce qui a été fait, quelle qu'en fût la qualité, voire l'excellence, et n'a-t-il pas au contraire toujours les yeux fixés sur ce qui reste à faire, avec une ferveur raisonnée mais exigeante, une volonté obstinée mais bienfaitrice, un souci constant de perfection ne tolérant ni trêve ni repos?

Or donc, notre Parlement n'est pas différent des autres : il dispose uniquement de moins de pouvoirs. Exerçant énergiquement et intensément les fonctions qui sont les siennes, il a contribué dans une mesure non négligeable, cette année également, à faire avancer le processus d'intégration économique auquel manquent encore, comme je le disais — même en tenant compte du fait que nous n'avons pas atteint la fin de la période transitoire — certains éléments essentiels, en partie déjà mis en œuvre, en partie non encore arrêtés.

Une politique commune est encore absente dans deux secteurs de base dont l'importance saute aux yeux et pour lesquels

des décisions s'imposent d'urgence : je veux parler des transports et de l'énergie. Fait également défaut une coordination plus efficace des politiques conjoncturelles, indispensables à l'élaboration et à la réalisation d'une politique de conjoncture commune. Est encore inexistante une politique commerciale commune, élément intrinsèque de la politique économique générale. Il nous manque une politique commune des salaires ainsi qu'une politique commune de formation professionnelle dont l'importance fondamentale est indiscutable, car si elle n'est pas élaborée aussi soigneusement que rapidement, les économies nationales risquent de ne pas aboutir à un développement complet et harmonieux, et la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre court le danger d'être sérieusement freinée ou même paralysée dans le cadre communautaire.

Point n'est besoin, je suppose, d'illustrer les objectifs sociaux que se propose une politique de ce genre. En effet, l'élévation du niveau des classes laborieuses et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail sont pour la Communauté un impératif et un but permanent, un objectif en soi, et non seulement une conséquence naturelle de la liberté des échanges.

Même en tenant compte de ce qui reste à faire, les résultats obtenus dans l'édification interne de la Communauté restent évidents, ainsi que le succès extérieur de plus en plus grand que connaît son développement. L'application du traité prend une avance de plus en plus sensible sur les échéances fixées et l'une des décisions les plus importantes, voire capitale, celle du passage à la deuxième étape, a été prise sans recourir aux prorogations qu'accordaient les accords de Rome mais que nous craignons à juste titre.

Le passage à la deuxième étape de réalisation du Marché commun signifie que dès à présent, l'intégration européenne est irréversible. On a renoncé à la dernière possibilité de s'arrêter, et aucun retour en arrière n'est désormais permis. Bien plus, il faut par la force des choses aller au-delà des dispositions mêmes des traités qui dans certains cas, se sont révélées défectueuses à l'usage, trop générales, incomplètes, bref, insuffisantes pour

affronter et résoudre les problèmes que pose l'élaboration d'une politique commune. A ce propos, je pense que les possibilités latentes qu'offrent les traités pourront être utilisées avec profit.

L'augmentation des pouvoirs d'initiative dont bénéficient les organes de la Communauté avec le passage à la deuxième étape comporte une extension des pouvoirs du Parlement afin de doter son contrôle de toute l'efficacité nécessaire.

Non seulement la politique énergétique, plus spectaculaire, mais aussi la politique conjoncturelle ainsi que d'ailleurs la politique commerciale, réclament une coordination des trois exécutifs, pour ne pas dire leur fusion.

Ce sont là pour nos assemblées de vieilles questions, mes chers collègues, mais n'étant pas encore résolues, elles conservent toute leur actualité, tout comme celle de l'élection d'un Parlement au suffrage universel direct, d'un Parlement doté de pouvoirs réels de délibération et insufflant une vie nouvelle à cette construction qui demeurerait sans cela bien fragile, comme le disait le président De Gasperi.

Mais le fait le moins discutable est certes le succès extérieur de la Communauté. La preuve en est fournie par la réaction des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de la Grande-Bretagne, autrement dit, des Etats qui se trouvent à la tête des blocs économiques et politiques les plus importants du monde actuel.

Grâce à son développement extraordinaire, le Marché commun est devenu un facteur déterminant de la politique commerciale. Les nombreux accords conclus en témoignent; mais le plus remarquable de tous est incontestablement celui qui fut signé à Genève au début du mois de mars de cette année avec les Etats-Unis d'Amérique. Il fut comme un essai destiné à voir si les deux parties seraient en mesure de trouver une base acceptable permettant d'assurer le développement à long terme de ces relations économiques auxquelles Washington attribue une importance capitale pour les deux continents. La portée politique de cet accord était donc évidente, et elle devait trouver un

développement inattendu dans le discours prononcé par le président Kennedy à Philadelphie à l'occasion du cent quatre-vingt-deuxième « Independence Day », discours auquel notre éminent président a fait allusion tout à l'heure.

Les Etats-Unis se tournent aujourd'hui avec espoir et admiration vers le vieux continent; ils pensent à une déclaration d'interdépendance, sont prêts à discuter avec une « Europe unie les voies et les moyens de constituer une association atlantique fondée sur une égalité absolue ». Que de chemin parcouru depuis l'époque où les secours du plan Marshall ont empêché l'Europe de succomber!

Et un discours de Victor Hugo me vient à l'esprit :

« Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses — les Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis d'Europe — placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leur génie, défrichant le globe, colonisant les déserts, améliorant la Création sous le regard du Créateur et combinant ensemble, pour en tirer le bien-être de tous, ces deux forces infinies : la fraternité des hommes et la puissance de Dieu. »

Ne croirait-on pas trouver dans ces paroles, au-delà de la grandiloquence et de l'emphase oratoire, comme un pressentiment de ce à quoi pourrait aboutir demain le « partnership » atlantique à peine ébauché ?

A l'opposé des Etats-Unis, la Russie, qui n'a jamais caché son hostilité à toute tentative d'union européenne quelle qu'elle soit et ne lui a pas épargné ses diatribes. Vous vous en souvenez bien, mes chers collègues de l'Assemblée consultative, car ces attaques commencèrent précisément avec le Conseil de l'Europe pour continuer avec la C.E.C.A. et l'Euratom et se retourner enfin surtout contre la C.E.E.

Mais la violence particulière dont s'est récemment teinté

le langage khrouchtchévien contre le Marché commun — que ce soit lors de l'inauguration de l'exposition italienne à Moscou ou lors de la réception du président du Mali au Kremlin — cette violence a révélé un souci nouveau ou en tout cas plus intense : celui que suscite le succès évident de la Communauté économique, succès qui apporte un démenti formel aux théories marxistes-léninistes selon lesquelles, dans le système capitaliste, les nations ne peuvent que reculer alors que leurs rivalités économiques les conduisent en même temps fatalement à la guerre.

Après avoir prédit une brusque contraction de la production dans de nombreux secteurs économiques, les dirigeants soviétiques se voient maintenant dans l'obligation de reconnaître que l'intégration a conduit à un développement productif de la plus grande envergure. Et tout en répétant les critiques idéologiques selon lesquelles, loin de s'atténuer, la lutte entre les Etats impérialistes de l'Occident aurait gagné en profondeur et en étendue, force leur est de se rendre à l'évidence des faits, d'admettre les progrès accomplis, de reconnaître le succès toujours grandissant et même de le craindre, parce qu'il constitue un scandale : il démontre au monde entier que le progrès, le bien-être et la paix fleurissent dans la liberté et la solidarité entre égaux.

Enfin l'Angleterre. Combien plus significative, si l'on pense à ce qui précède, est la demande britannique d'adhésion aux Communautés européennes!

La déclaration du premier ministre britannique à la fin du mois de juillet de l'année passée a marqué une volte-face historique. Notre Parlement s'est félicité à plusieurs reprises du tour pris par les événements, tout en se rendant compte de l'ampleur et de la difficulté des problèmes que pose une extension substantielle de la Communauté. Il a constamment encouragé les négociations sur l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun en tant que membre à part entière. En effet, la présence de l'Angleterre dans la Communauté apporterait un élément d'équilibre général pour l'Europe, élément dont l'importance est loin d'être indifférente et négligeable dans les circonstances actuelles.

Conscients de la valeur que revêtent pour le monde libre les liens existant entre le Royaume-Uni et les pays du Commonwealth, nous pensons qu'il faut trouver une solution aux divers problèmes que l'adhésion éventuelle de l'Angleterre pose à certains d'entre eux.

Il reste cependant bien entendu qu'en dehors des adaptations et des modifications indispensables, les fondements, les limites, les méthodes, les dispositions et les objectifs de la Communauté devront être respectés.

Mais l'initiative britannique n'est pas demeurée isolée et en demandant leur adhésion ou leur association au Marché commun, d'autres pays ont également prouvé le succès de l'entreprise communautaire.

Les problèmes économiques et politiques que soulève une extension de l'Europe des Six au moyen des différentes formes d'adhésion et d'association sont nombreux et importants, et il faut leur ajouter ceux qu'entraînent les relations avec les autres continents actuellement en voie de développement.

Peut-être serait-il prématuré d'en parler longuement dès à présent. Toutefois, il est possible d'indiquer certains points qui sont allés se précisant au cours de ces derniers mois.

Ainsi, dans le cas des relations extérieures avec les pays européens et notamment avec les pays neutres, une position concrète ne pourra-t-elle être définie que lorsque ces pays auront fait connaître quelle forme d'association ils souhaitent.

Quant à l'Amérique latine et à l'Asie, la Communauté économique devra contribuer à la stabilisation des marchés mondiaux, stabilisation dont l'importance est primordiale pour les pays qui ne peuvent pas s'unir au Marché commun au moyen d'un système préférentiel. Et dans cette perspective, une réorganisation mondiale de la production agricole revêt une signification particulière.

En ce qui concerne les pays africains et malgache déjà associés à la Communauté en vertu de la quatrième partie du traité de Rome et qui ont accédé par la suite à l'indépendance, il s'agit maintenant — avant la fin de l'année — d'établir une nouvelle convention fondant l'association sur des bases nouvelles d'une égalité absolue, augmentant l'aide apportée par la Communauté, permettant d'intensifier les échanges grâce à une diminution des droits de douane de certains produits tropicaux en faveur des pays tiers et confirmant notre volonté de participer efficacement à la croissance harmonieuse des pays en voie de développement.

Enfin, quant aux futures relations commerciales avec les pays du bloc soviétique, il est évident qu'elles réclament une très grande attention. Mais cette question sort de la période couverte par le rapport que vous avez sous les yeux : elle concerne en effet l'avenir de sorte que, même s'agissant d'un proche avenir, je ne m'y arrêterai pas.

Il me reste à rappeler que d'aucuns ont craint que la Communauté ne s'affaiblisse en s'élargissant.

Aussi faut-il déclarer qu'il dépend des Six que la Communauté soit ce qu'elle doit être et non un club économique; il dépend de nous qu'elle ne perde pas en efficacité ce qu'elle gagnera en extension, qu'elle ne se dissolve pas en alliances au lieu de renforcer ses institutions; en somme, il dépend de nous qu'elle poursuive les objectifs fixés : l'union économique assortie de l'union politique.

Personne ne doit avoir le moindre motif de supposer que notre but ultime ait cessé d'être la création d'une véritable communauté politique. C'est pourquoi nous avons appris avec un profond regret les initiatives, les prises de positions, les sérieuses et déplaisantes controverses qu'a provoquées l'échec de l'accord entre les Six sur le projet d'union politique. Je dis que nous en avons pris connaissance avec un profond regret et beaucoup d'inquiétude; nous avons essayé de ne pas les aggraver, sachant qu'en plus du trouble qu'elles suscitent dans les con-

sciences et de l'irritation qu'elles causent dans les esprits, elles servent uniquement à apporter de l'eau au moulin des adversaires de la cause européenne qui sont en définitive les ennemis de la liberté.

Nous devons reconnaître qu'au moment même où le processus d'intégration économique s'affirme, l'esprit européen a perdu de son élan. Un homme dont la mort remonte à peine à dix ans, Carlo Sforza, avait prononcé en sa qualité de président du Conseil des ministres les paroles suivantes devant vos prédécesseurs et peut-être devant plusieurs d'entre vous, mes chers collègues de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe :

« Messieurs, le sort de l'Europe est en grande partie entre vos mains. Vous pouvez devenir, si vous le voulez, les continuateurs, de ce côté de l'Atlantique, de ceux qu'en Amérique on appelle encore les pères — *the fathers*. Les *fathers* sacrifièrent les velléités d'indépendance des treize colonies et le 17 septembre 1787 écrivirent la constitution commune en commençant pour la première fois avec les fameuses paroles : « *We, the people of the United States* » — Nous, le peuple des Etats-Unis. Quelle aventure merveilleuse, mais nécessaire, si nous voulons rester des hommes libres, serait, pour le monde entier, le jour où, à Strasbourg, on proclamerait : « Nous, le peuple européen! »

Comme ces paroles paraissent venir de loin!

Aujourd'hui, je le dis avec beaucoup d'amertume, celui qui les dirait passerait pour un idéaliste et serait peut-être même accusé de renier sa patrie. Comme si l'on pouvait renier sa mère!

Personne ne doute que l'Europe « cesserait d'être une réalité vivante si elle ne comportait pas la France avec ses Français, l'Allemagne avec ses Allemands, l'Italie avec ses Italiens » et ainsi de suite.

L'union des peuples telle que nous la concevons est une

union dans la diversité; pour reprendre une image de Goethe, elle est une polyphonie harmonieuse et non une seule voix; elle n'annule pas les nations mais constitue le seul moyen de les sauver.

Et personne ne peut croire que ceux qui veulent l'union de l'Europe telle que nous la voulons soient pour autant des apatrides.

Nous avons appris, Monsieur le Président, à faire certaines distinctions essentielles en nous penchant dans notre jeune âge sur des textes qui appartiennent au trésor admirable de la culture européenne; car n'oublions pas, mes chers collègues, que l'Europe est avant tout une culture. Permettez-moi de citer l'un de ces textes :

« Si je savais quelque chose qui me fût utile, et qui fût préjudiciable à ma famille, je la rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose utile à ma famille et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie, et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou bien qui fût utile à l'Europe et préjudiciable au Genre humain, je la regarderais comme un crime. »

Ces paroles sont vieilles de plus de deux siècles et cependant elles sont neuves. C'est Montesquieu qui les a écrites.

C'est dans cet esprit que se meut l'idéal européen.

Et afin de mieux le réaliser dans les consciences, dans les institutions et dans les faits, notre Parlement a cette année encore fait tout ce qui était en son pouvoir.

Il appartient maintenant aux gouvernements d'être à la hauteur des temps qui sont difficiles et pourraient devenir calamiteux.

Qu'ils ne trompent pas davantage la confiance et l'espoir de nos peuples, car ils n'en ont pas le droit. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Georges Margue, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

M. Margue (Luxembourg), *rapporteur.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai reçu de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe la charge de répondre au compte rendu que M. Edoardo Martino nous a soumis sur les activités du Parlement européen.

Si le rapport sur les activités du Parlement européen, tout en devant nécessairement se limiter à ce qui a été fait effectivement, reflète néanmoins la personnalité de celui qui l'a établi, que dire de la réponse que je suis chargé de vous présenter? Ce n'est pas un rapport sur les activités de l'Assemblée consultative que nous devons soumettre aux membres du Parlement européen, bien que cela aussi ait peut-être un certain intérêt. Mais il s'agit de répondre à un compte rendu. Nécessairement, la réponse faite par un membre de l'Assemblée ne peut pas être la réponse de tous les membres de cette même Assemblée dans laquelle existent des divergences de vues, non seulement sur tel ou tel problème, mais encore sur l'importance qu'il convient d'attribuer à tel chapitre plutôt qu'à tel autre.

Dans le rapport écrit qui a été élaboré, je me suis borné à noter les parties du rapport de M. Martino qui intéressent spécialement, du moins d'après ce que je crois, les membres de l'Assemblée consultative, du point de vue qui est précisément celui de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

D'une part, nous qui nous considérons toujours un peu comme la maison mère d'où est sorti le Parlement européen, comme une espèce de filiale, devenue indépendante et plus forte, plus importante que nous-mêmes, nous sommes toujours enclins à confronter un peu l'activité du Parlement européen et la nôtre propre.

C'est avec satisfaction que nous notons que le Parlement européen, tout en n'étant pas encore un Parlement délibérant comme le sont les parlements nationaux, a cependant réussi à

étendre son activité au-delà des termes stricts des traités, et qu'il a fait dans la pratique un pas vers le véritable parlement législatif que nous désirons.

Par la force des choses le Conseil de l'Europe est bien en retard sur ce développement, parce que le Conseil de l'Europe n'est pas une autorité exécutive habilitée à prendre des décisions, et ne se compose, tant au niveau ministériel qu'au niveau parlementaire, que de délégués des différents pays membres qui cherchent à réaliser des accords sur certaines questions, dans certaines matières, ce qui ne signifie pas que nous ne nous sommes pas inspirés de certains exemples donnés par le Parlement européen, notamment en faisant nous-mêmes un effort pour obtenir un colloque avec nos ministres qui en partie sont les mêmes que les vôtres.

Nous avons réussi dans une mesure assez imparfaite, obtenant qu'une délégation seulement de notre Assemblée tiennne une réunion commune avec le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Mais nous devons reconnaître que c'est l'exemple du Parlement européen, qui était encore l'Assemblée parlementaire européenne, qui nous a permis de prendre cette initiative. Nous avons nos réunions communes, nos réunions jointes ; nous ne sommes plus à la première. Mais durant l'année passée — je note le fait dans le rapport de M. Martino, mais je le signale aussi parce que j'y ai assisté — pour la première fois, des commissions des deux Assemblées ont tenu une réunion commune à Genève. Il s'agissait de la commission culturelle et scientifique de l'Assemblée consultative et d'une délégation de la commission de la recherche et de la culture du Parlement européen.

Il nous serait fort agréable qu'à l'avenir, sous une forme ou sous une autre, des réunions communes puissent encore se tenir entre commissions ou délégations de commissions des deux Assemblées. Ce serait entièrement dans la ligne des efforts qui doivent être faits pour que nous ne perdions pas le contact entre les uns et les autres.

En effet, si je regarde le tableau des membres des deux

Assemblées, tableau tricolore où les noms sont imprimés en rouge, en bleu et en noir, je constate qu'une couleur a tendance à disparaître, la couleur noire, celle dans laquelle sont imprimés les noms des membres appartenant à la fois aux deux Assemblées. Ces noms ne sont guère nombreux et encore l'un d'eux provient-il d'une confusion de personnes.

C'est inévitable; l'étendue de plus en plus grande des tâches du Parlement européen a obligé la plupart de ses membres à renoncer à participer aux travaux du Conseil de l'Europe. C'est dans la logique des choses. Raison de plus pour chercher d'autres occasions de nous rapprocher afin de confronter nos travaux, de confronter nos opinions et d'entamer entre nous une discussion sur les points, précisément, où nous trouvons que nos opinions ne sont pas concordantes.

La présente réunion jointe est évidemment destinée à satisfaire ce besoin, mais il est certain que des réunions communes de commissions y contribueraient également.

Un sujet qui a retenu notre attention et dont il a déjà été parlé lors des réunions précédentes est l'Université européenne. Permettez-moi d'en dire quelques mots avant de passer à des questions plus importantes.

Nous notons que le Parlement européen n'est pas entièrement satisfait de ce qui a été réalisé dans ce domaine. Je dois dire que les membres de l'Assemblée consultative, notamment ceux de sa commission culturelle et scientifique, ne le sont pas davantage. Je me demande si le moment n'est pas venu de revoir cette question. Nous voulons fortifier les Communautés, nous voulons étendre les domaines dans lesquels doit exister un pouvoir communautaire; mais, quand il s'agit du domaine culturel, nous avons beau vouloir une contribution aussi large que possible entre les pays européens, nous ne pourrons, là, que très difficilement arriver à une intégration.

On vient de dire que l'Europe unie ne doit pas faire disparaître les pays européens. S'il est un domaine qui doit rester

de la compétence des pays membres, c'est bien celui de l'éducation et de la culture, ce qui n'exclut pas une collaboration, mais celle-ci doit se faire plutôt dans un organisme comme le Conseil de l'Europe, plus précisément dans l'organisation spécialisée qui vient de naître, le Comité de coopération culturelle.

Si vraiment nous voulons une université européenne complète, pas seulement une faculté technique s'occupant du domaine réservé à l'Euratom — je soulève seulement la question — ne serait-il pas indiqué de reprendre l'étude de ce problème dans le cadre du Conseil de l'Europe, de son Comité culturel, et de rechercher à créer cette université par l'effort commun non seulement des Six pays, des Sept ou des Huit mais des Seize ou des Dix-Sept? Je crois que c'est souhaitable et possible.

Je passe de là à des matières qui me semblent plus préoccupantes : si mon honorable prédécesseur vient de souligner le succès inespéré que les Communautés économiques européennes ont remporté récemment, je crois que l'on ne saurait trop souligner que l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe peut s'en rendre compte par le changement d'atmosphère intervenu dans nos propres discussions politiques et économiques.

Il y a deux années encore, nous nous trouvions en présence de deux organismes économiques européens : la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange, dont l'une se voulait l'égale de l'autre, dont l'une voulait constituer un groupement économique parlant d'égal à égal avec celui qui était né le premier, et nous redoutions — certains d'entre nous, du moins — une scission européenne au point de vue économique, la constitution de deux blocs qui pourraient être amenés à se combattre. Il n'en est plus question à l'heure actuelle.

Certes, l'Association européenne de libre-échange existe toujours, mais tous ses membres ont demandé à nouer des relations avec la Communauté économique européenne, soit en y entrant, soit en s'y associant ou du moins en souhaitant établir des relations non autrement précisées d'avance.

C'est le signe le plus tangible du prestige que les Communautés économiques européennes ont acquis parmi les pays européens qui n'en sont pas encore membres.

Nous voici confrontés là avec de nouveaux problèmes que mon honorable prédécesseur vient d'esquisser : Ne risquons-nous pas de perdre en efficacité ce que nous pourrions gagner en extension ? D'où une tendance très compréhensive à freiner l'extension, surtout à la freiner à l'égard de ceux qui se déclarent prêts à entrer mais qui formulent certaines réserves ou demandent certains aménagements.

Cela nous amène à soulever tout le complexe des difficultés que suscitent les demandes d'adhésion ou d'association. Ces difficultés varient selon les candidats et les positions qu'ils prennent.

Je ne dirai rien du cas de la Grande-Bretagne; nos amis britanniques sont présents, ils participeront sans doute au débat, ils sont capables de se défendre et je ne crois pas, d'ailleurs, que leur cause soit tellement en danger. Je dirai seulement qu'il m'a semblé discerner une certaine divergence de tendance entre les vues du Parlement européen et celles de l'Assemblée consultative au sujet des trois pays qui ont subitement découvert qu'ils avaient quelque chose en commun, le souci de rester politiquement neutre.

Ces trois pays ont demandé non pas leur adhésion mais leur association. L'Autriche, la Suède, la Suisse ont demandé l'association parce que, ont-ils dit, et ils le diront encore ici par l'organe de leurs représentants : « La politique que nous n'avons pas seulement choisie mais que, dans l'état actuel des choses, nous devons maintenir, nous empêche d'adhérer à part entière. »

Nous trouvons dans le rapport de M. Martino cette affirmation que l'association a été envisagée par les auteurs des traités non pas pour des pays européens industrialisés et fortement développés mais uniquement pour des pays insuffisamment développés, qu'ils soient européens ou qu'ils appartiennent à d'autres continents.

J'ose espérer que les textes des traités ne sont pas aussi formels. Je crois devoir insister sur ce point. Parler d'association s'agissant de la Grèce ou de la Turquie, voire d'un pays africain, est entièrement différent de ce que l'on entend par association lorsqu'il s'agit de l'Autriche, de la Suisse ou de la Suède.

Il y a effectivement plusieurs types d'association qui conviennent aux pays insuffisamment développés. L'association consiste avant tout et entre autres à leur fournir une aide pour leur permettre d'atteindre, dans un avenir plus ou moins éloigné, un niveau économique qu'ils n'ont pas encore.

Je peux parfaitement imaginer que les trois pays européens qui ont déclaré ne vouloir qu'une association veulent en réalité tout autre chose et qu'ils sont prêts, du point de vue économique, à assumer des charges somme toute équivalentes à celles qu'assument les pays membres de plein droit.

Nous n'avons plus besoin d'émettre à nouveau cet axiome que l'on ne peut pas participer aux avantages des Communautés si l'on n'est pas disposé à en accepter les charges. Aucun de ces trois pays ne voudrait profiter des Communautés au-delà de ce qu'il accepte d'y apporter lui-même.

Les difficultés administratives et autres que l'association de la Grèce a certainement fait naître ou est en train de susciter ne se reproduiraient guère dans le cas d'une association de pays européens industrialisés. C'est plutôt quant aux termes des traités à établir, quant à la nature, à l'irréversibilité des liens politiques à créer, que ces pays tiennent à formuler certaines réserves.

Quelqu'un a dit que l'association ne pourrait avoir qu'un caractère provisoire. Je suis absolument prêt à souscrire à cette affirmation. Mais cela signifie-t-il que toute association doive d'ores et déjà être limitée dans le temps et qu'on puisse dès aujourd'hui fixer la date où elle se transformera en adhésion pleine et entière? Cela n'est pas nécessairement le cas. Il y a

en Europe bien des choses que nous voulons tous considérer comme provisoires mais que nous sommes pour l'instant dans l'impossibilité de modifier. Je ne cite que la séparation en deux de l'Allemagne et le fait qu'un grand nombre de pays européens ne jouissent pas de leur liberté, soumis qu'ils sont, contre la volonté de leurs habitants, à l'impérialisme soviétique.

Ce sont des situations que nous voulons croire provisoires. Mais quand ce provisoire cessera-t-il? Nous l'ignorons. Pour l'un ou l'autre des pays présentement neutres, la date où le provisoire cessera sera peut-être la même que celle où cessera le caractère provisoire des situations que je viens de déplorer. Est-ce une raison pour ne pas accepter une association considérée comme transitoire mais dont on ne peut pas encore déterminer quand elle deviendra définitive?

Et puis, il y a cette autre considération. Opposer un refus aux demandes d'association, n'est-ce pas créer du définitif, alors que chercher une possibilité d'accepter les demandes, n'est-ce pas précisément établir un pacte provisoire qui peut être suivi d'un pacte définitif ultérieur?

Il ne m'appartient pas d'entrer dans les détails techniques. Je n'en ai la compétence sous aucun rapport. Mais j'ai voulu présenter ces observations qui, je le crois, correspondent à l'opinion de la majorité du moins des membres de l'Assemblée consultative.

Il y a d'autres cas. Si celui de la Grande-Bretagne est résolu, les demandes du Danemark et de la Norvège ne susciteront pas d'obstacles insurmontables. J'ose espérer qu'il en sera de même de celle de l'Irlande. Mais nous avons à une autre extrémité de l'Europe un pays dont pendant un certain temps on pouvait croire qu'il avait été plus ou moins oublié, c'est la Turquie. Je sais que tout le monde n'est pas très en faveur d'une association de la Turquie, un peu parce qu'on a fait l'expérience de l'association grecque et qu'on y a découvert des difficultés. Mais le cas de la Turquie est quand même très semblable à celui de la Grèce et il faut tenir compte de ce qu'à une époque déjà assez

lointaine, alors que d'autres pays européens ne voulaient encore rien savoir de la communauté économique, la Turquie a déjà déclaré qu'elle demanderait son association.

Et puis, si nous considérons la situation de la Turquie, nous constatons que ce pays fait un très grand effort pour la défense, pour sa défense qui est en même temps la défense commune de l'Europe. Qui d'entre nous voudrait dire aux Turcs : Messieurs, réduisez votre budget de défense et employez cet argent à l'amélioration de votre situation économique?

Je crois que nous devons reconnaître que la Turquie fait un effort méritoire pour la défense européenne, effort qui dépasse de loin celui de certains autres pays européens plus riches mais qui, avec un certain succès, ont réussi à minimiser leur contribution à l'effort de défense commune. Nous devons reconnaître ce fait, en être reconnaissants envers la Turquie et ne pas hésiter à affronter certains sacrifices pécuniaires ou certaines complications, si nous pouvons aider la Turquie à se hausser au niveau économique dont nous jouissons actuellement.

D'un autre côté, et conditionnées par une situation tout à fait différente, nous avons les difficultés qui s'opposent aux demandes de rapprochement émises par l'Espagne et le Portugal.

Je n'ai pas à revenir sur cette question qui a déjà suscité tant de discours, donné naissance à tant d'exclusives de part et d'autre, et à tant de prises de position qu'il faut regretter et dont il faut espérer qu'elles ne sont pas irréversibles. Mais je me dois de rappeler la position que l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a prise au sujet de la demande d'adhésion et subsidiairement d'association de l'Espagne. Nous avons recommandé à notre Comité des ministres d'inviter les gouvernements membres de la Communauté économique européenne à examiner la possibilité d'une certaine forme d'accord économique entre l'Espagne et la Communauté, tenant compte des modifications constitutionnelles qui seraient nécessaires avant qu'une association politique puisse être envisagée.

Cette formule est peut-être trop complexe pour être très pratique. Mais elle montre que l'Assemblée consultative, dans sa majorité, est consciente de ce que l'Espagne et le Portugal appartiennent à l'Europe et qu'il est extrêmement désirable que ces pays entrent dans la construction européenne, tout en nous rendant compte que leurs régimes intérieurs actuels suscitent dès l'abord l'aversion d'un grand nombre, sinon de la plupart d'entre nous et ne sont pas, objectivement parlant, de nature à faciliter l'entente.

Les événements de cet été, en relation avec le Congrès du Mouvement européen à Munich, ont donné l'impression que les difficultés allaient plutôt grandissant. Nous osons espérer qu'il s'agissait avant tout d'épisodes qui n'empêcheront tout de même pas une évolution permettant un jour la conclusion d'un accord avec l'Espagne.

Anticipant sur ce que décidera sans doute la semaine prochaine l'Assemblée consultative, je crois pouvoir dire la même chose du Portugal. C'est, en effet, la semaine prochaine que le Conseil de l'Europe sera amené à exprimer une recommandation au sujet de la demande portugaise.

J'observe, toutefois, que, lorsque nous jugeons des régimes différents de ceux de nos pays et quand nous ne les trouvons pas tout à fait à notre guise, nous ne devons pas nous montrer trop exigeants. En effet, ne pourrait-on pas parfois nous objecter qu'à l'intérieur des pays membres du Conseil de l'Europe, voire de la Communauté, on pourrait dans certains cas adresser à certains gouvernements des reproches qui, quoique différents peut-être en intensité, ne différeraient pas nécessairement par leur nature de ceux qu'on adresse à l'Espagne; par exemple lorsqu'on relève que, dans ces pays, on peut être privé de sa liberté autrement que par une décision du pouvoir judiciaire?

N'avons-nous pas vu à une certaine époque, dans un certain pays, une méconnaissance complète de l'immunité parlementaire, ce qui a préoccupé à juste titre l'Assemblée consultative? Ne voyons-nous pas qu'un pays très proche de nous, et pour des

raisons qu'il estime sans doute valables, ne croit pas encore pouvoir ou n'a pas encore cru pouvoir, dans un passé récent, adopter la Convention européenne des Droits de l'Homme ?

Ne soyons donc pas trop exigeants lorsque nous avons affaire à des pays qui ont eux aussi certainement des raisons pour justifier leur politique actuelle.

Le cas de la Grèce a été, provisoirement du moins, résolu en ce sens que les voies d'un travail de rapprochement ont été tracées et qu'il s'agit maintenant de mettre en pratique l'association qui a été décidée.

Du point de vue parlementaire, nous constatons que vous avez décidé d'instituer un Conseil d'association qui comprend des parlementaires grecs et des membres du Parlement européen. Si le nombre des associations va en augmentant, entendez-vous constituer une série croissante de Conseils semblables ? S'il m'est permis, en tant que membre de l'Assemblée consultative, de faire une suggestion, je dirai :

N'avez-vous pas songé à ce qu'aurait d'utile l'admission de représentants de pays européens associés — s'il y en a — aux débats du Parlement européen, en qualité d'observateurs ? Les pays associés n'ont-ils pas quelque droit à demander de pouvoir assister à des discussions auxquelles ils ne sont peut-être pas habilités à participer mais dans lesquelles vont tout de même être prises des décisions les concernant ?

Du point de vue qui nous préoccupe tous, celui de la création de ces Etats-Unis de l'Europe dans lesquels tous les pays européens se reconnaîtront comme une part du peuple européen tout court, ne serait-il pas utile de nouer ainsi des contacts prolongés entre représentants des pays membres et des pays associés ?

Je me contente de soulever la question. Nous l'avons évoquée à l'Assemblée consultative, en admettant des observateurs, par exemple de l'Etat d'Israël ou plus récemment de la Suisse, observateurs qui sont d'ailleurs sur le point de se transformer en

représentants réguliers. Cette possibilité de confronter nos vues et de nouer des contacts personnels est certainement de nature à favoriser un jour la création de rapports plus étroits. Il ne faut pas oublier que parmi les parlementaires actuels il en est quelques-uns qui seront peut-être les gouvernants de demain; certains l'ont été ou vont le redevenir.

Cela dit sur les demandes d'adhésion aux Communautés, il reste un chapitre qui nous intéresse et nous préoccupe tous, c'est celui du perfectionnement de la Communauté par la création d'une union politique.

Certains ont dit, et je le répète dans mon rapport, qu'il ne faudrait pas croire que les Communautés existantes ne sont pas une union politique. Elles le sont, mais leur politique est limitée à certains domaines. Il en sera sans doute ainsi dans toute union politique future. Dans la mesure où cette union, cet organisme quel qu'il soit, aura des pouvoirs réels autres qu'une simple occasion de consultations mutuelles, il faudra définir les domaines dans lesquels ces pouvoirs existeront. Aussi les animateurs de l'idée d'union politique ont-ils tenu à comprendre parmi les objectifs de cette union les questions de défense.

Permettez-moi une observation personnelle : je crois que, dans l'ordre de la logique, précisément, la défense commune est peut-être le problème le plus urgent auquel l'Europe doit faire face. Il faut même s'étonner que, n'ayant pas fait de progrès plus grands dans ce domaine, nous ayons quand même réussi à subsister, sans doute grâce avant tout à l'alliance qui unit certains d'entre nous aux Etats-Unis d'Amérique, alliance qui est loin d'être cette Communauté de défense qui, à un moment donné, était sur le point de se réaliser mais qui n'a pu se faire en raison des événements que nous connaissons.

Un homme d'Etat européen a récemment posé la question : « Ne pourrions-nous pas avoir une commission de défense comme nous avons une Commission économique? » Je me demande si, vraiment, il a voulu parler d'une commission de défense qui disposerait de pouvoirs analogues à ceux dont est aujourd'hui

dotée la Commission économique. Personnellement, j'aimerais qu'il en fût ainsi, mais permettez-moi de soulever encore une question.

Quand nous parlons de l'union politique qui devait se créer, qui doit encore se créer, qui, d'après ce que semblent vouloir la plupart des gouvernements appelés à la faire, n'aurait pas un caractère communautaire intégré aussi poussé que la plupart d'entre nous le voudraient probablement, reste à savoir comment elle doit se faire. Pourquoi n'a-t-on pas songé à une union également politique qui existe déjà sur le papier, non pas entre six Etats mais entre sept : l'Union de l'Europe occidentale, dont le pacte fondamental, certes, ne définit pas très clairement les attributions qu'il entendait conférer à ses organes en raison du fait qu'au début le traité de Bruxelles était très différent de ce qu'il est devenu plus tard.

Les questions de défense entrent, me semble-t-il, dans la compétence de l'Union de l'Europe occidentale. Par conséquent, toute question politique que l'on voudrait traiter en commun pourrait parfaitement l'être dans le cadre de l'U.E.O. On pourrait, certes, m'objecter qu'il ne s'agit que d'une union large, dénuée de pouvoir de décision. Mais ne voulait-on pas nous gratifier d'une union politique nouvelle qui n'en aurait pas eu davantage?

La seule différence n'est-elle pas que l'Union de l'Europe occidentale compte la Grande-Bretagne parmi ses membres? Mais alors, entendait-on l'exclure à titre définitif de l'union politique? Je ne saurais répondre à cette question, mais il faut la poser. D'autre part, l'Union de l'Europe occidentale ne peut-elle être absolument pas remaniée? Peut-être son cadre pourrait-il être développé pour la rendre plus complète?

Bien des choses resteraient à dire au sujet des travaux du Parlement européen. J'espère que beaucoup seront encore dites dans le débat auquel nous allons assister demain. Permettez-moi seulement de conclure en me ralliant entièrement aux paroles si éloquentes prononcées par M. Edoardo Martino à la fin de son exposé. Le Parlement européen et l'Assemblée consultative

du Conseil de l'Europe ont des optiques différentes. Cette différence vient de ce que les membres du Parlement européen sont davantage confrontés avec les travaux pratiques qui sont effectués à l'intérieur des Communautés, qu'ils sont, de ce fait, bien plus au courant que nous des difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ces travaux. Pour cette raison, nous comprenons fort bien qu'ils éprouvent certaines appréhensions devant les nouvelles demandes d'adhésion ou d'association qui ne font que compliquer les difficultés — je ne divulgue pas un secret — existant déjà entre les six pays membres.

Par ailleurs, l'Assemblée consultative ignore beaucoup de ces difficultés, ce qui explique un peu la légèreté avec laquelle elle vote parfois des recommandations.

Nous avons, excusez-moi de le dire, un horizon quand même un peu plus vaste du fait que nous siégeons avec les représentants de pays qui sont encore en dehors des Communautés, qui pendant un certain temps faisaient mine de vouloir se défendre contre les Communautés mais qui aujourd'hui, à peu de chose près, désirent tous sinon y entrer complètement, du moins faire un premier pas dans cette direction.

Les deux Assemblées sont nécessaires, elles ont leur utilité. Des réunions comme celle que nous tenons en ce moment peuvent précisément avoir pour résultat d'éviter des malentendus, de chercher un moyen terme entre les vues des uns et des autres, et surtout de donner aux membres du Parlement européen la possibilité d'entrer en dialogue avec les représentants de pays qui ne sont pas encore membres des Communautés.

Je veux espérer — c'est par là que je conclurai — que le débat à venir sera fructueux sous ce rapport et qu'il constituera un pas peut-être modeste, mais réel, vers cet objectif final auquel nous aspirons tous. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne.

M. Hallstein, *président de la Commission de la Communauté économique européenne*. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Cette fois encore, c'est avec joie et satisfaction que je prends la parole devant cette haute Assemblée.

Cette réunion jointe a toujours été l'expression du sentiment de solidarité de tous les Européens, de ceux qui, en créant la Communauté économique européenne, s'étaient hardiment engagés dans une voie nouvelle, et de ceux qui, pour des motifs que nous respectons, ont hésité à suivre au même rythme le même chemin.

Mais en m'adressant aujourd'hui à cette Assemblée, je suis conscient du fait que les Européens réunis ici sont allés au-delà de cette solidarité et se sont rapprochés de manière décisive. Je prends la parole au moment où presque tous les Etats européens représentés dans cette Assemblée songent à se joindre à l'entreprise des Communautés européennes, soit sous la forme la plus complète, celle de l'adhésion comme membre de plein droit, soit sous des formes plus atténuées. Et cette approbation spontanée de l'unité qui vient de s'exprimer dans la cordialité de l'accueil réservé au Président de la République française par le public allemand, montre combien l'esprit de réconciliation, les sentiments de solidarité et la volonté d'édifier en commun, sont maintenant profondément ancrés dans l'âme même des peuples.

Monsieur le Président, la Communauté économique européenne, depuis déjà plus de quatre ans qu'elle existe, a produit des effets puissants, en Europe, dans l'aire atlantique et à l'échelle mondiale. C'est pourquoi la discussion qui a lieu ici porte, non seulement sur l'évolution interne de la Communauté économique européenne, mais aussi bien sur ses relations avec le monde qui l'entoure.

Au cours de l'année passée, les relations extérieures de notre Communauté ont pris une extension extraordinaire. En dehors des demandes d'adhésion de certains Etats ou de coopération sous d'autres formes, il faut enregistrer d'importantes réactions

extra-européennes. Je citerai en premier lieu l'initiative du président Kennedy visant à l'établissement d'un « *partnership* » entre les Etats-Unis d'Amérique et la Communauté économique européenne, ainsi que les discussions qui ont eu lieu dans le bloc oriental au sujet de notre Communauté.

Dans nos relations extérieures, l'élément le plus important est constitué par les demandes d'adhésion ou d'association à la Communauté. C'est ici que la Communauté est le plus directement intéressée. Elle a l'occasion de montrer, au cours des négociations relatives à ces demandes, que les fondements de son traité représentent des principes d'application générale, et qu'ils peuvent donc s'appliquer sans changement substantiel à de nouveaux membres. En même temps, la Communauté est forcée d'avancer, sans ralentir son allure, dans la formulation de sa propre politique.

Et, devant tous ces problèmes, elle doit non seulement ne pas perdre de vue l'intérêt commun européen, mais songer aussi à la responsabilité mondiale qu'elle supporte en raison de son importance propre.

L'aspect essentiel des demandes d'adhésion notamment nous apparaîtra en pleine lumière si nous songeons que de telles demandes seraient impensables sans le succès déjà obtenu par notre Communauté et le succès escompté dans l'avenir. Toutefois, la cause la plus profonde de ce succès réside dans le système d'action commune qui a été mis sur pied. Ce système ne supporte aucune amputation; il représente le minimum de ce qui est nécessaire. Tout sacrifice, même partiel, compromettrait donc les progrès déjà obtenus ou encore escomptés. C'est avec raison que l'excellent rapport présenté par le rapporteur du Parlement européen, M. Edoardo Martino, souligne ce fait, en faisant ressortir que toute nouvelle adhésion n'a de sens que si, abstraction faite de quelques adaptations temporaires, elle se fixe pour but d'accélérer et d'intensifier le processus d'intégration. Renforcer la Communauté, tel doit être le sens de son élargissement.

Si le problème central des négociations d'adhésion est de maintenir intacte la Communauté, et si c'est là un critère valable uniforme pour tous les cas particuliers — l'adhésion à la Communauté est toujours, en principe, une adhésion à la Communauté telle qu'elle est — il semble que, dans les pourparlers relatifs aux demandes d'association, la difficulté principale réside dans la diversité, dans la singularité des cas particuliers dont il faut chaque fois tenir compte; et il en va de même des autres formes auxquelles on peut penser, formes dites d'accord commercial, que pourraient prendre les rapports souhaités de coopération avec la Communauté. En fait, l'un des aspects qui doivent déterminer les résultats est la considération des besoins et des options politiques des requérants. Jusqu'où doivent-ils, jusqu'où peuvent-ils, jusqu'où veulent-ils aller dans l'acceptation de règles communes et d'une discipline commune ? Les pouvoirs politiques des pays qui veulent contracter avec nous des engagements de coopération durables, ne peuvent se décharger sur personne de la responsabilité qui leur incombe : celle de donner tout d'abord leur réponse à ces questions. C'est pourquoi il est encore prématuré de parler des suites qui peuvent être données à ces diverses demandes. Deux des gouvernements intéressés nous ont déjà fait connaître leurs points de vue, les gouvernements suédois et autrichien. Nous attendons encore pour ce mois le point de vue du gouvernement helvétique. C'est alors seulement que nous aurons l'aperçu d'ensemble dont nous avons besoin pour formuler notre politique en cette matière.

Car, s'il est vrai que le premier mot appartient au demandeur, il est non moins incontestable que l'association et toute autre forme durable de coopération doivent être instaurées par un traité et que, par conséquent, l'accord de la Communauté est nécessaire; or, cet accord est déterminé par les besoins, par les options politiques de la Communauté. En effet, la Communauté doit décider quels sont les critères qu'elle entend faire valoir pour l'une ou l'autre forme de coopération. Mais à cet effet, elle a besoin, comme nous l'avons dit, d'un clair aperçu des faits que les solutions à trouver auront pour tâche de régler. Car il est évident qu'il doit exister une harmonie matérielle entre les diverses formes que pourront prendre les liens avec

la Communauté — adhésion, association ou autres formes. Le choix entre ces formes devra être justifié par des critères objectifs; il ne doit pas dépendre du hasard ou de l'arbitraire. Et il est logique que lors de la définition de ces critères la Communauté ait droit à la parole au même titre que les Etats tiers.

La situation est claire et, grâce aux progrès des négociations, même considérablement plus claire en ce qui concerne les problèmes que pose l'adhésion de la Grande-Bretagne, et nous nous en réjouissons.

Cette négociation occupe une place centrale parmi les problèmes que pose l'extension de la Communauté, non seulement à cause de l'extrême importance de l'adhésion en cause, mais aussi parce que beaucoup d'autres demandes dépendent, de façon à tout le moins tacite, de l'hypothèse d'une heureuse conclusion de cette négociation.

Les difficultés sont considérables et la principale de ces difficultés découle des liens de la Grande-Bretagne avec le Commonwealth — d'autant plus que chacun s'efforce à l'extrême de conserver les grandes valeurs, en particulier les valeurs politiques, que représentent ces liens avec le Commonwealth. Si des problèmes se posent, c'est parce que le Commonwealth ne présente pas seulement un aspect juridique, politique, culturel et monétaire, mais aussi la plus vaste zone de préférence de la terre. Le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne est donc le problème du passage de la Grande-Bretagne de la zone de préférence du Commonwealth dans celle de la Communauté économique européenne. Ce passage doit s'accomplir dans un délai raisonnable et fixé avec précision, et la façon dont il s'accomplira devra ménager autant qu'il est possible tous les intéressés. Quant aux rapports futurs entre l'Europe et le Commonwealth, ils doivent s'insérer dans l'ordre économique mondial existant, ou s'efforcer de combler les lacunes existant dans cet ordre. De là l'affirmation obstinée du principe de non-discrimination. Si nous dressons un bilan provisoire, voici dans le détail le tableau qui se dégage.

Des accords ont déjà été réalisés sur les points suivants :

- L'Union économique ne paraît pas poser de problème dans des domaines comme la libre circulation des travailleurs, la sécurité sociale, la circulation des capitaux, la législation sur les ententes.
- Les conceptions fondamentales de la Communauté en matière de politique agricole sont acceptées. C'est là un point important si l'on tient compte du fait qu'en Grande-Bretagne, la protection des prix agricoles se fait traditionnellement au moyen de subventions de l'Etat, et non, comme sur le continent, par une garantie des prix aux producteurs. Un compromis a été réalisé d'autre part au sujet d'une « révision annuelle » de la situation en matière agricole.
- En ce qui concerne la partie relative à l'union douanière du traité de Rome, le tarif extérieur commun est en principe valable également pour la Communauté élargie.
- Toutefois, les droits de ce tarif doivent être abaissés à zéro pour un certain nombre de produits, notamment pour le thé, et aussi pour certains autres articles en provenance des Indes orientales.
- Pour le rapprochement au tarif extérieur, qui doit être accompli à la fin de la période de transition, de nombreux assouplissements du rythme sont prévus, notamment pour certains produits industriels, pour les textiles de coton en provenance de différents pays et pour certaines autres importations.
- Des régimes spéciaux de diverse nature sont envisagés, par exemple :
 - pour la future politique de développement vis-à-vis de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan,
 - pour la politique d'importation de textiles de coton de l'Inde et du Pakistan.
- Il est aussi apparu une tendance à adopter des mesures spéciales en faveur de la Nouvelle-Zélande qui, comme on le

sait, dépend entièrement à l'heure actuelle de ses livraisons de viande et de beurre à la Grande-Bretagne.

- Une association analogue à celle qui existe déjà pour les territoires francophones d'Afrique et de Madagascar est envisagée :
 - pour certains territoires dépendant de la Grande-Bretagne (cependant avec certaines réserves régionales),
 - en principe également pour les pays indépendants du Commonwealth, en Afrique et dans la mer des Caraïbes, pour autant que ces pays souhaitent l'association.

Bien que les points de vue se soient parfois considérablement rapprochés, il n'a pas encore été possible de parvenir à un accord complet sur les points suivants :

- La production de fruits et de légumes en Grande-Bretagne;
- Les droits de douane nuls souhaités par les Britanniques pour certains produits de l'Inde orientale;
- Les desiderata de la Grande-Bretagne en ce qui concerne le traitement douanier de certaines matières premières et produits semi-finis, tels que l'aluminium, le plomb, le zinc, la cellulose et le papier journal;
- Les droits de douane pour le café et certains autres produits tropicaux, ainsi que pour les produits tropicaux originaires de pays qui ne seront pas associés;

La façon de traiter Malte et Gibraltar;

- Enfin, le grand problème des importations de produits alimentaires de la zone tempérée, ce qui intéresse notamment les pays du Commonwealth suivants : Canada, Australie et Nouvelle-Zélande; cependant, une concordance de vues s'est manifestée sur le fait que des accords mondiaux relatifs au commerce de ces produits devraient être négociés; que, au cas où ces négociations échoueraient, il faut envisager des accords limités avec les pays qui désireraient les conclure; que, si des difficultés surviennent pendant la période

de transition, il faut envisager des consultations; que la politique en matière d'importation dépend en général et pour une part décisive de la politique de prix de la Communauté élargie.

Si nous considérons ce bilan provisoire dans son ensemble, nous n'avons aucune raison d'être mécontents du résultat des négociations menées jusqu'ici.

Un autre élément important des relations extérieures de notre Communauté est constitué par les négociations avec les Etats associés d'outre-mer en vue d'une nouvelle convention d'association. Cette convention devra non seulement remplacer la convention d'application qui vient à expiration à la fin de cette année, mais elle devra en même temps tenir compte du fait que la plus grande partie de ces territoires associés a entre-temps accédé à sa pleine indépendance. Il s'agit d'instituer une zone de libre-échange, tout en laissant assurément aux pays africains une marge importante pour protéger leur industrialisation et pour assurer les ressources budgétaires nécessaires. Cette mesure sera complétée par l'aide financière et technique de la Communauté. Les organes de l'association seront formés en commun par la Communauté et les Etats associés. Un autre point important est la décision de principe, que la Commission a toujours préconisée, de réduire les préférences en abaissant les droits du tarif extérieur commun pour les produits tropicaux importants, lors du passage au régime de la nouvelle convention; simultanément, l'aide financière sera renforcée. La Communauté pense avoir fourni ainsi une contribution importante au développement harmonieux des échanges mondiaux concernant ces produits.

Je puis aborder maintenant nos problèmes atlantiques, que vous avez à juste titre, Monsieur le Président, placés au centre de votre introduction. Ils sont définis par le terme de « partnership ». Cette notion a été élaborée en antithèse consciente à l'idée de « Communauté atlantique », ce terme étant à comprendre dans son sens technique. Communauté signifie une personnalité collective avec ses institutions propres, avec des

frontières délimitant le champ de compétence de ses institutions, avec un traitement différent des situations à l'intérieur et à l'extérieur. Par contre, le « *partnership* » est un rapport de coopération, découlant du fait que les économies sont concurrentes et qu'une coordination des politiques économiques est donc nécessaire, et cette coopération s'établit entre des partenaires à peu près égaux, qui augmentent leur force en s'unissant; l'hypothèse est, on le voit, que notre Communauté a atteint son plein développement, et le « *partnership* » ne doit pas avoir d'effet discriminatoire vis-à-vis de l'extérieur. En d'autres termes, il ne s'agit pas de créer une nouvelle organisation, on se servira autant que possible des institutions existantes : G.A.T.T., O.C.D.E., Fonds monétaire international, etc., mais une nouvelle politique, avant tout une politique douanière, mais aussi, dans un sens plus large, une politique économique internationale, y compris la politique monétaire, la politique de développement, etc. édifiées sur deux piliers, l'un américain, l'autre européen. Le président Kennedy a, le 4 juillet, jour où les Etats-Unis évoquent le souvenir de leur lutte pour l'indépendance, lancé le mot « *d'interdépendance* » entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Il a en même temps souligné que le progrès le plus essentiel pour l'instant dans la direction d'une telle interdépendance et d'un tel « *partnership* » ne peut se faire qu'en Europe même, à savoir en s'orientant toujours davantage vers une Communauté européenne pleinement capable d'agir.

Monsieur le Président, cette esquisse des développements les plus importants des relations extérieures de la Communauté serait incomplète si je ne signalais pas pour finir l'une des réactions les plus importantes, dans le monde qui nous entoure, à la réussite de notre Communauté : celle de l'Union soviétique et du bloc de l'Est. Il y a quinze jours s'est terminée à Moscou une conférence secrète d'experts économiques de vingt-trois pays communistes, conférence dont l'objet essentiel était le Marché commun. Les dirigeants soviétiques semblent avoir été surpris du succès de notre Communauté et ils ont maintenant les plus grandes difficultés à faire entrer le phénomène de l'intégration européenne dans le lit de Procuste de leur idéologie. Manifeste-

ment la C.E.E. leur apparaît sous deux aspects; soit comme un fantôme, soit comme une conspiration.

Lorsqu'ils considèrent la C.E.E. sous le premier de ces aspects, les progrès de l'unification européenne leur paraissent purement et simplement inexistantes. Selon Lénine, toute unification d'Etats capitalistes est ou bien une chose impossible ou bien une entreprise réactionnaire qui est nécessairement de brève durée.

D'autre part, on est assez réaliste à Moscou pour savoir qu'une évolution jugée indésirable ne peut pas être renvoyée dans le néant par de simples discussions. C'est pourquoi le Marché commun, puisqu'on ne peut tout de même pas l'exorciser comme un fantôme, est considéré comme une conspiration des « impérialistes » destinée à poursuivre la guerre froide. Sous cet angle, le Marché commun est notamment considéré, dans les trente-deux thèses qui ont paru le 26 août dans la *Pravda* sous le titre « *L'intégration impérialiste en Europe occidentale (Marché commun)* », comme « une réalité économique et politique » dont les réalisations jusqu'à ce jour sont décrites dans une terminologie marxiste, certes, mais avec une remarquable objectivité. Permettez-moi, Monsieur le Président, de citer les phrases les plus importantes :

« La réalisation du traité de Rome, qui se déroule dans une situation d'exaspération de la concurrence sur le Marché commun, a favorisé la croissance des investissements de capitaux, accéléré la modernisation des entreprises et provoqué certaines réformes dans la structure économique et l'organisation des monopoles. La suppression des barrières douanières a favorisé le passage à la production de masse. Le Marché commun ne représente pas seulement une somme arithmétique des marchés nationaux des pays qui appartiennent à la Communauté économique européenne. Même sous ses formes capitalistes caricaturales, l'intégration économique peut amener une extension du volume de la production et du commerce intérieur et extérieur. »

C'est Khrouchtchev lui-même qui est à l'origine de cette façon de voir, par un article du *Kommunist*, où il déclare que l'on fait preuve d'imprévoyance et de courte vue en se refusant à tenir compte des intentions et des actions des leaders de l'intégration européenne. Il semble que ce soient surtout les communistes italiens qui, lors de la conférence de Moscou, ont agi dans le sens de cet article. A leur avis, l'intégration a favorisé une expansion considérable de la production et, par là, masqué l'apparition et atténué les effets de crises partielles de structures. Le Marché commun, ont-ils exposé à Moscou, montre une vitalité remarquable, et il a créé ainsi une situation nouvelle, qui ne peut être éliminée sans des conséquences graves. D'autre part, il a vu le jour sur la base d'exigences réelles, conditionnées par l'évolution des forces productives.

Ces arguments ont eu un grand retentissement; et ils ont conduit à la discussion d'une série de mesures par lesquelles les communistes entendent faire face à l'intégration européenne.

Ainsi, Moscou s'efforce d'activer l'intégration du bloc de l'Est au sein du Comecon, dont l'activité, de l'aveu de Khrouchtchev lui-même, s'est avérée décevante. Des statistiques soviétiques récentes montrent que les échanges de l'Union soviétique avec les autres pays du bloc de l'Est stagnent depuis 1959. Si l'on compare à cela l'accroissement de nos échanges intra-communautaires depuis 1959 — je vais revenir sur cette question — on comprendra ce qui a contraint les leaders soviétiques à réviser leur attitude passée.

L'une des causes, et non la moindre, du changement d'attitude des Soviets à l'égard de la C.E.E., réside sans doute dans le fait que le gouvernement soviétique a dû se convaincre de l'impossibilité d'amener les gouvernements des Etats membres de notre Communauté à des accords bilatéraux contradictoires avec le traité de Rome. Les négociations franco-soviétiques relatives à la conclusion d'un accord de commerce, qui se sont déroulées au cours de l'été dernier, méritent d'être signalées à ce propos. C'est pourquoi Khrouchtchev parle dans son article déjà cité, de la possibilité d'une coopération écono-

mique, non seulement entre l'un et l'autre pays situé à l'Est et à l'Ouest, mais aussi entre des unions économiques d'Etats.

Un deuxième front de la tactique soviétique à l'égard de la Communauté européenne passe par les pays en voie de développement. La politique de développement des pays de la C.E.E. ne peut être comprise que dans le contexte historique de notre époque. L'historien des temps futurs constatera que le monde libre s'est trouvé de nos jours engagé dans un processus de transformation rapide et profonde. Si, nous avons pris conscience hier, de la solidarité à l'intérieur des Nations, nous sommes en passe aujourd'hui de prendre conscience de la solidarité des familles de peuples. Et là encore, nous constatons que cette nouvelle prise de conscience conduit tout d'abord à exercer une activité bienfaisante — dans notre cas sous la forme de l'aide au développement par des subventions financières — et qu'il vient ensuite une phase de réorganisation sociale planifiée — dans notre cas, le développement d'un régime des échanges mondiaux et de l'économie mondiale qui permettra de mettre rationnellement en œuvre cette solidarité. Il est aisé de discerner ce que tout cela signifie pour un gouvernement soviétique qui avait nourri l'espoir de subordonner les pays en voie de développement à sa sphère d'influence politique.

Permettez-moi d'illustrer ces propos au moyen de quelques chiffres. Les pays de l'O.C.D.E. ont, depuis 1954, fourni environ 40 milliards de dollars au titre de l'aide de développement : 30 milliards provenaient de fonds publics, 10 milliards environ de fonds privés. Cette somme représente exactement le décuple de l'aide de 4 milliards de dollars promise dans le même laps de temps par le bloc oriental. En outre, la moitié seulement de l'aide soviétique a été jusqu'à présent effectivement fournie, tandis que la somme accordée par les pays de l'O.C.D.E. a été réellement versée pour la plus grande part, à coup sûr pour plus de 75 %. En ce qui concerne les pays de la Communauté, ils ont depuis 1958 dépensé environ 10 milliards de dollars pour l'aide de développement. Je rappellerai ici que, pour les cinq premières années d'application du traité, le Fonds de dévelop-

pement, à lui seul, ne verse pas moins de 581 millions de dollars aux Etats associés d'outre-mer.

Un fait encore plus important, c'est que cette association est une union entièrement libre. Il est absurde de reprocher à la C.E.E. d'empêcher ses Etats de s'industrialiser : 65 % de l'aide de la Communauté a été consacrée à financer des dépenses d'infrastructure et à favoriser le développement industriel, et il en sera de même à l'avenir, dans le cadre du nouveau Fonds de développement, qui fournira vraisemblablement des crédits encore plus étendus. Qui plus est, la Communauté s'est de son côté engagée à importer en franchise de droits de douane les produits de ses associés, c'est-à-dire aussi bien leurs matières premières que leurs produits manufacturés, et elle a même concédé à ces derniers le droit de protéger par des mesures autonomes leur propre industrie en voie de développement contre les importations en provenance de la Communauté. Tout cela n'a certes rien à voir avec le colonialisme dont Moscou nous accuse. On peut même aller plus loin et affirmer qu'il s'agit là d'un régime qui, par son contenu de liberté et d'aide véritable, se distingue, comme la nuit du jour, du système que Moscou utilise à l'égard de ses satellites dans le cadre du Comecon.

Ces reproches de Moscou sont basés sur des hypothèses parfaitement artificielles. Aussi longtemps que l'on s'obstine à ne voir qu'un ennemi dans celui qui pense autrement, dans le monde qui vous entoure, le négatif devient positif, et le positif négatif. Il suffit au fond de mettre d'autres lunettes pour voir le monde sous un tout autre jour et pour apercevoir les chances d'une coopération générale. Car rien n'est plus insensé que d'affirmer que notre entreprise est dirigée contre le bloc oriental. Ce que nous faisons, nous le faisons pour nous et pour le monde libre dans son ensemble. Nous agissons avec les moyens les plus pacifiques que l'on puisse imaginer, et, enfin, nous agissons dans l'espoir de convaincre un jour de l'utilité de la coopération, ceux-là même qui aujourd'hui encore croient devoir être nos ennemis.

Monsieur le Président, après ce tour d'horizon des problèmes

qui se posent de l'extérieur à la Communauté, je me refuse à la tentation de faire un tour d'horizon tout aussi détaillé sur les problèmes de l'évolution intérieure de la Communauté. Je veux cependant donner quelques points de repère afin de caractériser la situation actuelle de cette évolution.

La question qui est au centre de la Communauté économique européenne, l'union douanière, a fait la moitié du chemin à accomplir. En effet, au milieu de l'année en cours, le désarmement tarifaire interne a atteint le taux de 50 %. Il est désormais vraisemblable que l'union douanière pourra être pleinement réalisée au moins deux ans et demi plus tôt qu'il n'était prévu. A l'extérieur nous avons conclu avec succès les négociations du G.A.T.T. Je tiens à rappeler que, depuis des années déjà, la Communauté s'est déclarée disposée à faire succéder immédiatement aux négociations Dillon, une nouvelle série de réductions tarifaires de même ampleur. De même la réponse de la Communauté à l'initiative du président Kennedy, proposant des mesures communes de désarmement tarifaire à l'échelle mondiale dans le cadre du « *partnership* » atlantique, a été dès le début positive.

Plus importante que l'union douanière est pour l'avenir immédiat l'union économique, c'est-à-dire le domaine des politiques communes, que nous avons ouverte juste au début de cette année en passant à la deuxième phase de la réalisation du traité. Le début de cette phase est lié à deux événements de très grande portée, la création d'un droit sur les ententes qui n'est, en fait, que le premier pas vers une réglementation commune d'ensemble de la concurrence. Le prochain pas — pour n'en citer qu'un — est l'harmonisation des régimes de taxes sur le chiffre d'affaires.

Le deuxième pas important que nous avons fait au début de l'année, est la mise en œuvre d'une politique agricole commune avec une organisation commune du marché des produits les plus importants, avec un régime de financement commun de cette politique agricole et une politique de concurrence commune en matière agricole. C'est là une réglementation très vaste et importante. Même après le 14 janvier de cette année, il a fallu arrêter

plus de cent règlements d'application et de nombreuses décisions. C'était là le début d'une évolution qui s'achèvera le 1^{er} janvier 1970, date à laquelle les échanges de marchandises entre Etats membres seront libérés de toute entrave également pour les produits agricoles. Avant cela, il faudra encore résoudre une question aussi importante que celle du prix homogène pour la Communauté, pour laquelle des critères seront encore fixés cette année.

Pour les besoins de cette nouvelle organisation, il était nécessaire d'étendre le champ de compétence des institutions de la Communauté, en particulier de la Commission.

Je puis signaler que pour les quelques semaines qui se sont écoulées depuis la mise en œuvre de la politique agricole commune — c'est-à-dire depuis le 30 juillet de cette année — aucune difficulté ne s'est présentée.

Nous avons également fait des progrès dans la politique commerciale communautaire. Le Conseil, sur proposition de la Commission, a établi un vaste programme de travail qui embrasse tous les domaines de la politique commerciale, c'est-à-dire aussi bien les règlements relatifs aux importations qu'aux exportations, et la définition de l'arsenal de la politique commerciale et des méthodes à employer. Inchangé est resté l'objectif que s'était fixé la Communauté en ce qui concerne sa politique commerciale, c'est-à-dire la libération des échanges à l'intérieur du monde libre, complétée par une action commune à l'égard des pays à commerce d'Etat.

Dans le domaine de la politique des transports également, les premières décisions ont été arrêtées sur la base de deux mémorandums, mettant au point la conception et l'échéancier de cette politique.

En ce qui concerne la politique conjoncturelle et monétaire commune, nous avons dépassé le stade des études préliminaires, grâce à l'appui de plus en plus important du Comité monétaire et du Comité pour la politique de conjoncture.

D'autres programmes ont été établis pour le droit d'établissement, la libre circulation des travailleurs et des services et pour d'autres problèmes sociaux.

En ce qui concerne la circulation des capitaux, elle est déjà pratiquement libre d'entraves. Dans le domaine d'une politique européenne des structures et de développement régional, les premiers points d'une action communautaire ont été élaborés. Des précisions dans le domaine de la politique de l'énergie complètent cet aperçu.

Ce ne sont là, Monsieur le Président, que quelques exemples de la mise en œuvre de notre union économique qui dominera toute notre activité au cours de la réalisation de la deuxième phase du traité.

Toute cette évolution interne de notre Communauté doit donc, et c'est là un critère décisif, se dérouler de façon telle qu'elle n'entre pas en conflit avec les responsabilités européennes, atlantiques et mondiales de ce grand organisme. Cette évolution s'effectue donc dans un cadre qui dépasse, non seulement l'Europe intégrée, mais aussi l'Europe tout court. Cela signifie en particulier, en ce qui concerne nos tâches actuelles, que dans ce vaste cadre, il faut essentiellement aborder et résoudre trois séries de problèmes, qui renferment des questions non seulement extrêmement difficiles, mais parfois si nouvelles que les méthodes et les instruments propres à leur solution doivent d'abord être inventés.

L'un de ces groupes de problèmes concerne l'organisation économique à l'intérieur du monde libre en général, donc d'une part les rapports entre les pays développés du monde libre, et d'autre part les rapports entre les pays développés et les pays en voie de développement. Le deuxième groupe de problèmes concerne le commerce entre le monde libre, dont l'organisation économique repose pour l'essentiel sur la libre initiative individuelle et la concurrence, et cette partie du monde dont l'économie est soumise à une direction totalitaire, je veux dire le bloc de l'Est. Le troisième grand problème actuel, qui est en connexion

étroite surtout avec le premier, est le problème du commerce des produits agricoles, y compris les produits tropicaux.

Le commerce entre les pays industriels du monde libre concerne, si l'on fait abstraction du Japon, le commerce des Etats riverains de l'Atlantique, cette Méditerranée de notre temps. Cet espace réunit le potentiel industriel le plus important du monde, et c'est pourquoi son union est un événement de portée immense. Les problèmes de ce commerce sont débattus surtout au sein du G.A.T.T. et de l'O.C.D.E. Ils concernent la suppression des entraves aux échanges et, au-delà de ce problème et corrélativement, une certaine harmonisation des politiques économiques et le maintien de la stabilité des monnaies.

Les rapports économiques entre les pays en voie de développement et les pays industriels du monde libre posent beaucoup plus de problèmes. Au cours des dernières années, nous avons extraordinairement accru les efforts dans ce domaine. Il y a cependant encore beaucoup de problèmes non résolus. J'évoquerai l'évolution divergente des prix des équipements industriels et des prix des matières premières produites dans les pays en voie de développement, problème qui, en même temps que la puissante poussée démographique, accroît les difficultés que connaissent ces pays. La Communauté s'efforce, dans le cadre de ses compétences, c'est-à-dire notamment à l'égard des pays d'outre-mer associés à elle, de venir à bout des tâches que nous venons d'esquisser.

Le deuxième groupe de problèmes est constitué par les rapports du monde libre avec le commerce d'Etat totalitaire. Le commerce du bloc oriental s'oriente sur des données politiques et, par conséquent, les éléments régulateurs que nous appliquons dans le monde libre sont sans effet sur lui. Pour faire face à cette situation, nous devons tout d'abord soumettre les échanges économiques avec le bloc oriental à une discipline commune. L'application des règles du G.A.T.T. serait un simple coup d'épée dans l'eau. Le principal moyen réside dans des restrictions quantitatives, et celles-ci devraient, comme nous venons de le dire, être unifiées. Enfin, nous devons veiller à ce que, dans ce com-

merce politisé du bloc oriental, il ne se produise pas de courants d'échanges qui nous mettraient dans une situation désagréable de dépendance à l'égard des livraisons des pays de l'Est.

Enfin, le troisième problème qui, rendu plus sensible par l'unification de l'Europe, se pose à la Communauté atlantique et au monde, est le problème de l'agriculture. Il n'y a pas jusqu'à présent de réglementation fonctionnant correctement dans les échanges mondiaux de produits agricoles. Ceci est la première constatation qu'il convient de faire. Le G.A.T.T., qui est théoriquement valable pour les produits agricoles, n'est, dans la pratique, appliqué que dans une mesure restreinte pour ce groupe de produits, ceci à cause de diverses clauses spéciales.

Les difficultés qui font obstacle à une organisation correcte des marchés mondiaux de produits agricoles ont un double motif : premièrement, l'agriculture de notre époque ne saurait être abandonnée purement et simplement aux forces de la concurrence du marché, qui constituent dans tous les autres domaines le moteur de notre système économique occidental; l'agriculture connaît des particularités économiques qui exigent que les marchés agricoles soient soumis à certaines règles et à une certaine forme d'organisation. La deuxième raison des difficultés que connaît l'agriculture à l'échelle mondiale peut être trouvée dans la découverte, par l'agriculture, de la chimie; les conquêtes scientifiques ont permis des augmentations de la production qui, autrefois, paraissaient absolument invraisemblables.

Si on se contente de laisser aller les événements, la Communauté économique s'approche assez rapidement du point où, pour de nombreux produits, elle produira plus qu'elle ne consomme elle-même. D'autres Etats ont déjà atteint ce point depuis longtemps ou depuis assez longtemps. Pour sortir d'une telle situation, l'expédient le plus facile et, pour cette raison, traditionnel, consiste à subventionner les excédents et à les offrir sur le marché mondial à des prix artificiellement réduits. Comme chacun se conforme à ce principe, il en résulte une sorte de compétition où le partenaire au pouvoir d'achat le plus élevé l'emporte sur

les autres, au détriment de tous et à son propre détriment. Que convient-il donc de faire?

Le premier pas vers l'assainissement consiste à mettre en œuvre une réglementation meilleure sur les marchés des produits agricoles à l'intérieur des économies nationales. La Communauté, qui dès à présent peut être considérée à cet égard comme espace économique unifié, s'est donnée, en mettant au point sa politique agricole, les instruments d'un tel assainissement. Il s'agit maintenant pour elle de manier ces instruments nouveaux de façon à créer un ordre véritable, autrement dit, d'éviter par des mesures raisonnables la formation d'excédents. Ce sera essentiellement un problème relevant de la politique des prix.

Après avoir ainsi créé une réglementation qui aura assaini les marchés agricoles nationaux, il faudra, et ce sera la deuxième étape, créer une réglementation pour les marchés agricoles mondiaux.

La Commission estime, et cette opinion est partagée par les États membres, que le meilleur instrument d'une telle politique est constitué par les accords mondiaux sur les produits agricoles, déjà mentionnés. Il faut que des ententes soient réalisées entre les principaux pays fournisseurs et les principaux pays consommateurs, et qu'ainsi certaines règles soient fixées pour les échanges de produits agricoles.

Tout ceci étant dit, une question s'impose : la Communauté économique européenne est-elle vraiment en mesure d'accomplir ces tâches? Elle ne pourra supporter ces charges que si elle remplit certaines conditions. C'est pourquoi je voudrais, pour terminer, jeter un coup d'œil rapide sur la constitution de notre Communauté, constitution au sens le plus général de ce terme.

La première condition est que la Communauté soit un succès sur le plan économique. C'est seulement ainsi qu'elle aura l'autorité dont elle a besoin pour être prise au sérieux par tous ses partenaires lors de la recherche d'une solution aux problèmes

mondiaux. Eh bien! les quatre premières années de l'existence de la Communauté ont donné les résultats suivants :

- La production industrielle a augmenté de 29 %;
- Le produit social de notre Communauté a augmenté de 24 %;
- Le commerce intérieur entre les pays membres de la Communauté a, durant la même période, donc par rapport à l'année de référence 1958, augmenté de 73 % et le commerce de la Communauté avec tous ses partenaires commerciaux a augmenté de 27,4 %.

A propos de ce dernier chiffre, il faut considérer que le commerce du monde libre, sans tenir compte du commerce intérieur de la Communauté durant la même période où les échanges extérieurs de la Communauté augmentaient de 27,4 %, a augmenté au total seulement de 19,4 %. La Communauté s'est donc révélée un des facteurs principaux de l'intensification des échanges mondiaux.

Le développement se poursuit au même rythme si l'on considère les chiffres du premier trimestre 1962.

La deuxième condition qui devra permettre à la Communauté de s'acquitter de ses tâches est de nature politique. La Communauté doit avoir politiquement et administrativement, la capacité d'agir pour venir à bout de ces tâches. Cette capacité d'agir est déjà donnée. Le fait que des tâches aussi lourdes qu'une politique agricole commune aient été menées à bien le montre. D'autre part, il est clair que le mécanisme institutionnel ne saurait en aucun cas être détérioré. La capacité de la Communauté d'agir vis-à-vis de l'extérieur comme une personne unique dont la voix représente l'unanimité de ses membres, doit être maintenue, même quand le nombre de ses membres aura augmenté, ce qui entraînera automatiquement l'augmentation du nombre des membres du Conseil de ministres et des nationalités représentées dans la Commission.

Du reste, le traité prévoit déjà une amélioration constante

de la structure institutionnelle de la Communauté. Nous ne renonçons pas à l'espoir que l'élargissement du champ d'application de l'idée d'unification, passant du domaine économique à celui de la défense, de la politique extérieure non économique et de la politique culturelle, ne soit plus qu'une question de temps.

De façon générale, la capacité de venir à bout des tâches que nous imposent la situation du monde et notre propre destin constitue le critère d'après lequel nous devons juger tous les plans nouveaux visant à compléter le traité, soit géographiquement, soit en ce qui concerne ses objets. C'est là le seul critère essentiel; car nous nous trouvons en face d'une nécessité historique qui devient de jour en jour plus pressante. Devant tous les plans nouveaux, nous devons nous demander : s'agit-il d'une création propre à favoriser l'unité de l'Europe dans les domaines essentiels de son existence, ou bien tel nouveau projet ne conduirait-il pas à nous détourner de notre voie, à disperser nos énergies et, de ce fait, à compromettre ce qui existe déjà et qui a fait la preuve de sa valeur politique? La réponse à cette question est la pierre de touche de tout projet visant à organiser la politique européenne.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en terminant par ces remarques relatives aux institutions, je ne pense pourtant pas que les institutions de la Communauté économique européenne peuvent à elles seules venir à bout de toute la tâche. Tous ceux qui assument directement une responsabilité européenne sont profondément convaincus que cette œuvre, qui exige chaque jour et à chaque heure du jour un acte de volonté — rien de ce qui a été réalisé ne s'est fait automatiquement — que cette œuvre, dis-je, ne peut prospérer que si elle est portée par la conviction, l'adhésion et la volonté de progrès européen des peuples que vous, Mesdames et Messieurs, représentez ici.

C'est aussi pour cela, et tout particulièrement pour cela que je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Hallstein.

La parole est à M. Sassen, suppléant M. Chatenet, en tant que président de la Commission de l'Euratom.

M. Sassen, *membre de la Commission de l'Euratom.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les sessions jointes du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe sont en train de devenir une heureuse tradition. Elles nous permettent non seulement de vous donner un aperçu de notre activité, mais aussi de voir la responsabilité de notre action devant l'Europe entière se refléter dans les délibérations des représentants des peuples européens, dans le dialogue utile et fertile de ces deux Assemblées européennes.

Ce sont en général les présidents des exécutifs qui vous présentent un rapport sur l'activité de leurs Communautés. A son grand regret, le président Chatenet se trouve dans l'impossibilité de participer à cette session. C'est donc à moi que revient l'honneur de vous exposer les grandes lignes de l'action de l'Euratom, de vous parler de sa position, de son orientation et de son programme.

Je n'ai pas l'intention, Monsieur le Président, de décrire en détail les réalisations de notre Communauté au cours de l'année passée. Vous trouverez suffisamment d'informations dans le cinquième rapport général sur l'activité de la Communauté, qui a été mis à votre disposition et qui fera d'ailleurs l'objet d'un débat lors de la session d'octobre du Parlement européen, ainsi que dans l'excellent rapport de M. Edoardo Martino sur l'activité du Parlement européen. Je voudrais plutôt appeler votre attention sur certains aspects de notre activité qui caractérisent le mieux nos réalisations et qui ont une importance particulière pour le développement de notre Communauté et ses relations avec d'autres pays.

Monsieur le Président, l'année 1962 s'est annoncée jusqu'à présent comme une année particulièrement riche en événements importants sur le plan européen. Le passage à la deuxième étape du Marché commun a été un pas décisif vers la réalisation des objectifs de la C.E.E. Les négociations concernant l'adhésion

d'autres pays européens, l'association des pays africains, l'association réalisée ou prévue de certains pays européens, l'initiative de M. le président Kennedy et l'attention de la part du monde communiste, dont la Communauté européenne a récemment été l'objet, laissent déjà entrevoir la nouvelle position que l'Europe occupera dans le monde.

Pour l'Euratom aussi, l'année 1962 marque un tournant décisif. Depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome jusqu'à maintenant, l'Euratom a vécu, en ce qui concerne sa structure une phase d'organisation, en ce qui concerne ses objectifs une période de choix essentiels, et en ce qui concerne ses réalisations, la création des conditions fondamentales pour le développement d'une industrie nucléaire et l'accomplissement d'un premier programme quinquennal de recherche que notre Communauté a trouvé dans son berceau, à savoir en l'annexe V du traité.

Durant les premières années de son existence, l'Euratom a recruté le noyau de ses chercheurs et administrateurs, a mis en place ses services centraux, a créé son Centre commun de recherche comprenant deux établissements de compétence générale à Ispra et à Petten et deux établissements à vocation spécialisée à Karlsruhe et à Geel.

En 1959, la Commission a défini les trois grandes orientations de son activité de recherche, à savoir les applications énergétiques de l'atome, l'étude des réactions thermonucléaires contrôlées et les applications des radio-isotopes et des rayonnements. Elle a également défini ses moyens d'exécution, à savoir le Centre commun de recherche, les associations, les contrats de recherche et les accords de coopération avec des pays tiers.

Les réalisations de l'Euratom comprennent la fixation des normes de base pour la protection sanitaire contre les dangers des radiations ionisantes, la création d'un marché commun nucléaire, l'élaboration des dispositions relatives à la responsabilité civile et aux assurances nucléaires, l'organisation de la diffusion des connaissances, l'établissement d'un régime de brevets et la mise en œuvre du contrôle de sécurité. Dans le

domaine de la recherche, l'Euratom a, outre le lancement des études dans son propre Centre, conclu environ 350 contrats de recherche et d'association. Son portefeuille de brevets s'est également rapidement développé. Enfin, des relations fructueuses ont été développées avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada ainsi qu'avec d'autres pays tiers et des organisations internationales telles que l'Agence européenne de l'énergie nucléaire.

L'année 1962 apporte pour l'Euratom l'achèvement de ses premières réalisations et notamment de son premier programme quinquennal de recherches. Mais nous ne nous contentons pas de ce qui a été accompli. Nous regardons plutôt vers l'avenir. L'événement important de cette année est donc pour nous la fixation du deuxième programme quinquennal, constituant véritablement la deuxième étape de l'activité de la Communauté.

Il nous permet non seulement de poursuivre les recherches entamées au cours du premier programme, mais de les développer considérablement grâce aux moyens accrus qui seront mis à notre disposition. Si les moyens financiers du premier programme s'élevaient à 215 millions d'unités de compte, le plafond des engagements de dépenses inhérentes à la réalisation du deuxième programme est fixé à 425 millions d'unités de compte. Outre ce plafond, le Conseil de ministres nous a laissé la totalité du reliquat du premier programme qui s'élève à environ 20 millions et qui sera attribué à des actions à entreprendre entre 1963 et 1967. Nous pouvons, par conséquent, disposer d'un total d'au moins 445 millions d'unités de compte, ce qui est plus que le doublement des moyens financiers par rapport au premier programme.

En décidant du deuxième plan quinquennal déjà le 19 juin, le Conseil de ministres a permis que le passage du premier au deuxième programme se fasse dans les meilleures conditions. Cette décision tient largement compte des propositions de la Commission, tant en ce qui concerne la structure du programme, son équilibre et ses diverses dispositions, qu'en ce qui concerne l'ensemble des moyens financiers demandés, qui a été satisfait

à 90 %. La décision est donc une marque explicite de confiance du Conseil de ministres envers la Communauté, de confiance des Etats membres envers la Communauté.

La philosophie qui est à la base de ce deuxième programme me paraît avoir un certain intérêt pour les membres de ces hautes Assemblées, car elle nous permet de dégager quelques conclusions ayant une signification réelle pour l'ensemble de l'intégration européenne.

Le deuxième programme quinquennal est fondé sur l'idée que l'Euratom a la responsabilité d'arriver à un ensemble communautaire en matière nucléaire, ce qui implique que le programme d'Euratom et les efforts nationaux doivent être complémentaires. Chacun de nos pays membres se livre à des efforts de recherches propres, qu'il a entrepris lui-même et qu'il poursuit. L'Euratom est à la fois le lieu de rencontre où sont exposés les uns par rapport aux autres et où sont confrontés l'ensemble des programmes nationaux et le programme communautaire. Le programme de l'Euratom constitue donc une sorte de clef de voûte permettant de coordonner et de compléter les différents programmes nationaux. C'est par la réalisation de ce programme au cours des cinq années à venir que vont se faire une vue et une liaison progressive, au niveau communautaire, de l'ensemble de l'effort nucléaire des pays membres et de l'Euratom.

Au moment où d'autres Etats européens engagent des négociations en vue d'adhérer aux Communautés européennes, on peut s'apercevoir que cette cohérence de l'effort communautaire et des efforts nationaux fait de notre Communauté tant un ensemble nucléaire qui peut prendre sa place parmi les autres puissances nucléaires dans le monde que — et j'ose le dire en toute modestie — un partenaire intéressant pour tous ceux qui désirent la rejoindre ou collaborer avec elle.

Nous ne concevons nullement notre rôle comme celui d'une organisation extra-nationale travaillant dans l'isolement. L'Eura-

tom est plutôt catalysateur, moteur et incarnation d'un ensemble, englobant et dépassant les unités nationales.

Notre deuxième programme en est l'expression, par sa fonction de réaliser la notion communautaire de l'effort nucléaire européen. Cette fonction ressort clairement du choix des moyens pour la réalisation du programme et de la répartition des moyens financiers entre des divers moyens d'action. Ceux-ci consistent d'une part dans l'action propre de l'Euratom dans son Centre commun de recherche, d'autre part dans l'action par l'intermédiaire d'associations, de contrats et de collaboration avec les pays tiers.

Notre Centre commun de recherche comporte, comme vous le savez, quatre établissements. Celui d'Ispira, qui est de compétence générale, est axé principalement sur le développement du programme Orgel, et le Centre de calcul et de traitement de l'information scientifique. Orgel, je le rappelle brièvement, est un type de réacteur prometteur à uranium naturel ou légèrement enrichi, modéré à l'eau lourde, dans lequel la chaleur est transportée et ensuite transformée en énergie électrique par le moyen d'un liquide organique. Le Centre de calcul, deuxième épine dorsale du centre d'Ispira, équipé de calculateurs électroniques, permet de répondre aux besoins de calcul de l'Euratom et des autres Communautés européennes et de progresser dans la mise au point d'une documentation et même de la traduction automatiques. C'est en vue de cela que nous avons conclu des accords de coopération avec les Américains, les Anglais et les Canadiens.

L'établissement de Petten, également de compétence générale et servant de Centre d'essai sous radiation, est axé principalement sur les problèmes du graphite et des combustibles des réacteurs à haut taux de combustion. Evidemment, le réacteur à haut flux qui s'y trouve sera utilisé au maximum.

L'établissement de Karlsruhe est spécialisé dans les transuraniens et a par conséquent la mission de coordonner les activités sur le plutonium ainsi que le programme des transplutoniens.

L'établissement de Geel est spécialisé dans les mesures nucléaires.

Cette action propre de l'Euratom représente grosso modo la moitié des moyens mis en œuvre par le deuxième programme quinquennal.

La seconde ligne d'action est poursuivie au moyen d'associations par lesquelles l'Euratom entreprendra, en commun avec des centres nationaux ou des organismes de recherche, des opérations particulièrement importantes. Cela signifie non seulement une unité de programme et une mise en commun des moyens financiers et des résultats de recherches et, par conséquent, pour ainsi dire une certaine rallonge à nos programmes et à nos moyens financiers, mais aussi une collaboration étroite du personnel d'Euratom avec le personnel de ces Centres ou organismes, où ces travaux seront exécutés.

Viennent ensuite les actions s'effectuant au moyen de contrats : contrats d'études, contrats en vue d'expériences particulières dans le domaine de la technique ou de la technologie, contrats relatifs à des réalisations éventuelles d'appareils spéciaux et de construction spéciale. Les contractants sont soit des instituts de recherches, soit, dans de nombreux cas, l'industrie privée dans les pays membres.

Enfin, par le moyen d'accords internationaux tels que ceux qui ont été conclus avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, et récemment le Brésil et l'Argentine, l'action de l'Euratom s'étend à un champ plus vaste que celui de la Communauté.

En ce qui concerne les sujets de recherche, les applications énergétiques de la fission gardent leur importance primordiale. Nous poursuivrons le développement des filières de réacteurs, particulièrement importantes, à savoir : le programme Orgel, les réacteurs à haute température refroidis au gaz et les réacteurs rapides utilisant le plutonium comme combustible. En outre, nous soutiendrons des recherches dans le domaine des réacteurs

de types éprouvés et contribuerons à exploiter des réacteurs d'essais de matériaux. Le retraitement des combustibles et le traitement des déchets radioactifs retiennent également toute notre attention.

Aussi importantes que ces recherches puissent être, la Communauté continue évidemment à s'intéresser à d'autres applications de l'énergie nucléaire telles que les applications des radioisotopes dans le domaine de la médecine et de l'agriculture, la propulsion navale et les recherches concernant la fusion et la physique des plasmas.

La biologie et la protection sanitaire constituent des domaines dans lesquels nous tenons à poursuivre nos actions, étant donné la mission de l'Euratom de se préoccuper des conséquences sanitaires du développement de l'industrie nucléaire. Le programme prévoit, en outre, des actions dans les domaines de la diffusion des connaissances et de la documentation générale, de l'enseignement et de la formation des spécialistes.

Telles sont les grandes lignes du deuxième programme qui représente plus qu'un doublement de l'action de la première période et qui constitue un acte réciproque des Etats membres pour mener une action commune, une action qui confirme la Communauté dans son rôle de première grande entreprise communautaire de l'Europe.

Monsieur le Président, sans vouloir aucunement négliger les attributions, missions et actions de la Communauté dans pas mal d'autres domaines, définies dans le traité et déjà expliquées à d'autres occasions, je me suis permis de parler cette fois-ci de l'Euratom en tant qu'entreprise communautaire. En comparant les trois Communautés européennes, on néglige souvent un aspect spécial de notre Communauté. L'Euratom est non seulement une administration avec ses fonctionnaires, ses réunions, ses études, ses règlements et ses directives, mais aussi une entreprise avec des terrains, des bâtiments, des laboratoires, des machines, des ingénieurs et des ouvriers. C'est une entreprise qui emploie, outre ses 762 fonctionnaires et chercheurs à

Bruxelles, 1.428 agents, répartis dans trente endroits en Europe et ailleurs, dont la grande majorité sont des scientifiques et des techniciens.

L'exécution du deuxième programme fera accroître considérablement le nombre des agents travaillant dans le domaine de la recherche et accentuera encore cette symbiose humaine qui s'est déjà réalisée tant à Bruxelles qu'à Ispra et à Geel. Petten et Karlsruhe et tous les endroits où des associations et des contrats de recherche seront exécutés deviendront également des lieux de rencontres humaines ainsi que des éléments fédérateurs dans le domaine technique, mais aussi dans le domaine humain et spirituel, rapprochant les techniciens de différents pays et souvent de différentes disciplines et les habituant à connaître les méthodes des uns et des autres et à travailler ensemble.

Je crois que ce caractère d'entreprise de l'Euratom et cet aspect humain de son action méritent d'être soulignés. Il convient de mentionner également les conséquences économiques de cette action et plus particulièrement les conséquences économiques du deuxième programme quinquennal.

L'essentiel de ce deuxième programme quinquennal est de contribuer à ce que l'énergie nucléaire puisse être produite dans des conditions compétitives. L'utilisation de l'énergie nucléaire en vue de produire de l'électricité n'en est pas encore à ce stade, mais elle est déjà en train de dépasser le stade expérimental. Grâce aux efforts de recherche et d'expérimentation à l'échelle industrielle, elle bénéficie et bénéficiera à l'avenir de nombreux éléments de progrès qui, d'ici quelques années, amèneront cette technique au seuil de la compétitivité et lui permettront d'arriver, ultérieurement, à un coût de production du kWh de plus en plus inférieur à celui de l'électricité de source classique.

Une fois le seuil de la compétitivité franchi, l'énergie nucléaire deviendra un facteur important de l'offre en énergie et modifiera les données du problème de la politique énergétique telles qu'elles se présentent à l'heure actuelle. Elle contribuera non seulement à l'abaissement des prix, mais aussi à la sécurité

d'approvisionnement énergétique de la Communauté par les facilités qu'offrent les combustibles fissiles. Cette contribution de l'énergie nucléaire sera d'autant plus importante qu'elle sera utilisée en premier lieu pour produire de l'électricité, forme d'énergie dont la consommation augmente et continuera encore longtemps à augmenter fortement.

Nous touchons là l'interdépendance entre l'action de l'Euratom et son programme de recherche, d'une part, et les efforts pour définir une politique énergétique commune, d'autre part. C'est la raison pour laquelle la Commission a dès le début activement participé aux travaux de groupe interexécutifs « Energie » et c'est pourquoi le mémorandum sur la politique énergétique, adopté par le groupe interexécutifs « Energie » le 25 juin 1962 et soumis par la Haute Autorité et les deux Commissions au Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A., se réfère expressément au deuxième programme quinquennal de l'Euratom, car, de l'avis du groupe interexécutifs, ce programme « constitue une étape capitale pour mettre les industries nucléaires de la Communauté en mesure de jouer pleinement le rôle important qu'elles devraient assumer dans l'intérêt général, à partir du moment où l'énergie nucléaire sera devenue compétitive. »

L'impact technique des résultats des recherches qui font l'objet de la diffusion des connaissances par l'Euratom contribue efficacement au développement de l'industrie nucléaire de la Communauté. Mais ses effets ne sont pas limités à l'industrie nucléaire proprement dite. Pour construire des réacteurs, une série d'études et d'expériences annexes sont nécessaires sur le plan de la métallurgie, de l'électronique et dans d'autres domaines. Le progrès technique dans le domaine nucléaire entraînera donc des progrès dans beaucoup d'autres industries.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cet aperçu sur le deuxième programme quinquennal m'a permis de mettre en lumière quelques aspects fondamentaux de l'activité de l'Euratom. Je ne voudrais pas conclure cet exposé sans faire quelques remarques sur un problème qui sera sans doute, comme lors de précédentes sessions jointes, au centre des préoccupations de

membres de ces deux Assemblées. Je pense aux relations de l'Euratom avec d'autres pays européens et aux possibilités de son élargissement du fait d'adhésions.

Le traité de l'Euratom prescrit à la Communauté d'instituer avec les autres pays et avec les organisations internationales toutes liaisons susceptibles de promouvoir le progrès dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'Euratom a conclu, dès sa première année d'existence, des accords avec les pays tiers dont la science et la technique nucléaires sont hautement développées. Depuis que la Commission dispose des établissements de son Centre commun de recherche, l'application de ces accords s'est traduite par un véritable échange d'expériences et d'informations, je crois pouvoir dire sur un pied d'égalité. Des progrès substantiels sont à noter en ce qui concerne le développement de ces accords.

C'est ainsi que sont entrés en vigueur le 9 juillet 1962 un avenant et des amendements à l'accord de coopération avec les Etats-Unis. L'objet du premier de ces amendements est de permettre la location des matières fissiles nécessaires à l'exploitation des réacteurs de puissance à construire dans le cadre du programme commun Euratom - Etats-Unis qui jusqu'à présent ne prévoyait que la vente de ces matières; c'est un point important pour arriver au plus vite à ce seuil de la compétitivité.

Le second amendement a pour but de mettre à la disposition de la Communauté — par vente ou par location — soit à des fins de recherches, soit pour l'approvisionnement de réacteurs de puissance autres que ceux qui sont réalisés sous le programme commun, les quantités de matières fissiles qui ne seront pas utilisées dans le cadre du contingent de 30 tonnes d'uranium contenu réservées au programme commun.

Il est, en outre, prévu que l'industrie nucléaire européenne puisse d'ores et déjà façonner en éléments de combustible l'uranium 235 importé des Etats-Unis, même si ces éléments de combustible sont destinés à l'exportation. De même, le nouvel avenant permet désormais le traitement chimique, dans la Communauté,

d'éléments de combustibles importés des Etats-Unis. Ces amendements et avenant représentent en partie le développement normal de l'accord de 1958. Ils montrent en plus que la coopération entre les Etats-Unis et l'Euratom devient de plus en plus étroite et ils ont placé la Communauté dans une situation très avantageuse sur le plan de l'approvisionnement.

L'intérêt croissant porté à la coopération avec les Etats-Unis s'exprime également par les offres présentées par la Société d'énergie nucléaire franco-belge des Ardennes (S.E.N.A.), la Società Elettronucleare Italiana (SELNI) et la Rheinisch-Westfälisches Elektrizitätswerk AG (RWE) en collaboration avec la Bayern-Werk AG, en réponse à l'invitation lancée par la Commission de l'Euratom et l'Atomic Energy Commission des Etats-Unis dans le cadre de la deuxième tranche du programme commun de réacteurs de puissance.

Nous pouvons donc espérer, vu ce qui a été réalisé dans le cadre de la première tranche, qu'en 1965, dans le cadre de l'accord Euratom - Etats-Unis, sera réalisée l'installation des centrales atomiques d'une puissance totale d'environ 700 MWe.

Puisque nous en sommes aux réacteurs de puissance, je voudrais ajouter deux mots sur l'action propre de la Commission de l'Euratom pour favoriser la construction de réacteurs de puissance. C'est au moyen de la participation que la Communauté tire et tirera profit de l'ensemble du champ d'expérience résultant de réacteurs de puissance en voie de réalisation. Elle participe déjà à trois centrales, à savoir celles de la S.E.N.N., de la S.E.N.A. et de la S.I.M.E.A. (Società Italiana Meridionale Energia Atomica) et elle envisage de participer à deux autres projets, ceux de la RWE et de la SEP (Samenwerkende Elektriciteits Producenten) aux Pays-Bas.

La coopération avec le Canada est également en progrès. Il convient de noter que les Etats-Unis se sont intéressés aux études du type de réacteur modéré à l'eau lourde et refroidi par liquide organique qui constitue l'objectif essentiel de notre accord technique avec l'Atomic Energy of Canada Limited. Il en est résulté

une coopération tripartite qui permettra un échange d'informations encore plus poussé.

Outre cette coopération étroite, la Commission a étendu le champ de sa collaboration avec des pays tiers par des accords de coopération avec le Brésil et l'Argentine, qui ont été signés respectivement les 19 juin 1961 et 4 septembre 1962.

Des contacts se sont également intensifiés avec certains pays européens et avec le Japon. Des visites réciproques ont eu lieu en 1961 entre le gouvernement du Danemark et la Commission danoise de l'énergie atomique, d'une part, et la Commission de l'Euratom, d'autre part, tandis que, sur invitation du gouvernement japonais, la Commission s'est rendue en visite officielle au Japon.

Egalement, à l'invitation du gouvernement suédois, la Commission s'est rendue en visite officielle en Suède au mois de juin de cette année.

La collaboration avec l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire dans le cadre de l'O.C.D.E. s'est développée et intensifiée. Surtout, l'exécution de l'accord Dragon a marqué des progrès substantiels. Cet accord fait, d'ailleurs, l'objet de négociations tendant à sa prolongation jusqu'au 31 mars 1967, prolongation que l'Euratom a déjà prévue dans son deuxième programme quinquennal, sous réserve de certaines dispositions encore à régler.

La coopération avec la Grande-Bretagne, basée sur l'accord de 1959, s'est considérablement intensifiée et élargie au cours des dernières années. Outre l'échange d'informations, des connaissances et du personnel scientifique, cette coopération comprend la livraison de matières nucléaires. C'est ainsi que des négociations sont en cours portant sur des livraisons par la Grande-Bretagne, destinées au programme des réacteurs rapides prévus dans le cadre du deuxième programme quinquennal de l'Euratom.

Tous ces échanges constituent une base solide pour ce qui est un événement très important dans les relations de l'Euratom avec d'autres pays européens : les négociations concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Pour ce qui concerne la Commission de l'Euratom, elle est convaincue que l'adhésion est dans l'intérêt mutuel des deux partenaires. La Communauté profitera d'un nouveau pays membre ayant l'expérience nucléaire de la Grande-Bretagne. L'adhésion permettra à la Grande-Bretagne de diversifier les expériences dans un domaine aussi vaste. Elle jouera à l'avantage du nouveau partenaire par les connaissances scientifiques, techniques et économiques que la Communauté lui apporte et qui résultent des expériences diversifiées rendues possibles par l'action propre de l'Euratom et la coordination des recherches et des réalisations industrielles des pays membres de la Communauté.

Nous sommes heureux que le gouvernement britannique partage ce sentiment, comme il ressort de la déclaration de M. Heath du 3 juillet, devant la conférence des gouvernements membres de la Communauté et du gouvernement britannique.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de citer quelques passages de cette déclaration qui me semblent résumer cette position d'une façon claire et nette :

- 1) « There are so many ways along which atomic energy can profitably be developed and so many problems which need to be solved that no one country can hope to pursue them all successfully. Progress will be sure and quicker if we co-ordinate and combine our efforts. »
- 2) « Our accession to Euratom would make our co-operation much closer and more comprehensive with great advantages to us all. »
- 3) « We are ready to accept the substantial provisions of the Euratom Treaty as they stand. The only amendments we think we shall have to suggest to the treaty itself will be

those which are the necessary consequence of the accession of a new member to your Community. »

- 4) « We have admired your achievements in the atomic field and we think that we have something worth while to contribute. United we believe that Western Europe, which has led the world in so many other fields of scientific endeavour, will also be in the vanguard on developing the peaceful uses of atomic energy. » ⁽¹⁾

Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à ces citations, si ce n'est que nous nous félicitons de l'esprit positif avec lequel le gouvernement de Sa Majesté britannique compte aborder les négociations avec l'Euratom.

Outre la Grande-Bretagne, le Danemark a demandé d'entamer des négociations pour que conjointement avec son admission à la C.E.E. il puisse adhérer à l'Euratom. Le Conseil de ministres a donné, à l'unanimité, son accord à cette demande. L'ouverture des négociations est prévue pour le 25 septembre.

Nous avons donc raison d'espérer que l'intégration européenne se poursuivra sur une base plus large, que la nouvelle Europe se formera peu à peu pour reprendre dans le monde la place qui lui revient par tradition, par civilisation et surtout par le dynamisme et le génie de ses peuples. Je me rallie entièrement

(1) 1. « Il y a tant de manières possibles de développer l'énergie atomique avec profit et tant de problèmes à résoudre qu'aucun pays ne peut espérer les examiner tous avec succès. Les progrès dans ce domaine seront plus sûrs et plus rapides en coordonnant et en conjuguant nos efforts. »

2. « Notre accession à l'Euratom rendrait notre coopération beaucoup plus étroite et plus complète, à notre grand avantage à tous. »

3. « Nous sommes prêts à accepter telles quelles les dispositions fondamentales du traité de l'Euratom. Les seuls amendements que nous croyons devoir proposer au traité même seront ceux qui découlent nécessairement de l'accession d'un nouveau membre à votre Communauté. »

4. « Nous avons admiré vos réalisations dans le domaine atomique et nous croyons que la contribution que nous pouvons vous apporter n'est pas négligeable. Nous croyons qu'en s'unissant, l'Europe Occidentale, qui s'est trouvée à l'avant-garde du reste du monde dans tant d'autres domaines scientifiques, sera également au premier rang en ce qui concerne le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques. »

à ce qu'a dit le président Hallstein à la fin de son discours sur ce développement de l'intégration européenne. Je suis entièrement de son avis en ce qui concerne les critères permettant de juger des nouveaux projets tendant à développer l'unité européenne. Que notre génération réussisse à adapter l'Europe aux conditions du monde moderne, permettant aux générations futures de vivre en paix, en liberté et en prospérité, en donnant à cette Europe unie le moyen de promouvoir avec perspicacité et persévérance le bien-être aussi dans les autres parties du monde; que ce rayonnement pacifique reste l'honneur et le bonheur de l'Europe; c'est le vœu de mes collègues et de moi-même. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

M. le Président. — La parole est à M. Malvestiti, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

M. Malvestiti, *président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.* — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il y a dix ans, à la même époque et dans ce même hémicycle, se réunissait pour la première fois l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, marquant le début d'une expérience nouvelle pour l'Europe : dans la famille des peuples européens, six pays inauguraient une nouvelle méthode d'édification de l'unité européenne, la méthode du Marché commun.

Les Six sont conscients d'avoir accompli un travail important non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi dans celui de cette Europe plus vaste dont ils ne constituent qu'une partie. Leur conviction est par ailleurs corroborée par le jugement positif qu'ont porté certains pays européens sur leur expérience en demandant à s'associer ou à adhérer à la Communauté.

Les Communautés européennes se trouvent donc actuellement à un tournant de la plus haute importance.

L'année dernière, je m'étais présenté devant cette haute

assemblée quelques semaines avant l'ouverture des négociations entre le Royaume-Uni et les Six en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne.

Le 2 mars dernier, le gouvernement du Royaume-Uni présentait également au président du Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A. la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté du charbon et de l'acier.

La Haute Autorité se félicite à nouveau de cet événement.

Le 16 mars, le royaume du Danemark demandait également à adhérer à la C.E.C.A. Avec l'adhésion du Danemark, la Communauté comptera parmi ses membres un pays presque exclusivement consommateur de charbon et d'acier. Je rappellerai à ce propos que le traité tend vers la distribution la plus rationnelle de la production et la formation des prix les plus bas; stimulant une production saine, il veille par conséquent aux intérêts des consommateurs. Une première réunion préliminaire avec la délégation britannique a eu lieu le 17 juillet. Les négociations commenceront officiellement le 4 octobre et se dérouleront en liaison étroite avec les négociations relatives à l'adhésion du Royaume-Uni aux autres Communautés européennes. La Haute Autorité participera aux négociations en tant que conseillère des six gouvernements.

Nous avons confiance que ces négociations trouveront une conclusion satisfaisante pour tous. Nous espérons pouvoir ouvrir rapidement les négociations avec le Danemark et les mener à bon terme à la satisfaction générale.

Alors que les demandes d'adhésion dont je viens de parler témoignent de la transformation des rapports de la Communauté avec certains pays tiers, des changements structurels sont en cours à l'intérieur du Marché commun du charbon et de l'acier. L'économie actuelle de ces produits diffère sensiblement de celle d'il y a une dizaine d'années.

Avant tout, comme vous le savez, le charbon — notamment

au cours de ces dernières années — a de plus en plus perdu d'importance pour la couverture des besoins en énergie de la Communauté; alors qu'il couvrirait plus des deux tiers de la demande en énergie en 1952, il n'en a couvert que la moitié en 1961.

En revanche, par rapport à la consommation totale en énergie, la consommation de produits pétroliers est passée de 15 % en 1952 à 30 % en 1960 et atteindra prévisiblement 50 % en 1970. Parallèlement à la concurrence des produits pétroliers, le charbon communautaire subit également — de manière particulièrement accentuée depuis 1958 — celle du charbon américain. L'exploitation des mines américaines se fait, comme on le sait, à des niveaux de productivité incomparablement plus élevés que ceux qu'atteignent et que pourraient atteindre les mines de la Communauté. Tant que les frets atlantiques étaient chers, les frais de transport apportaient au charbon de la Communauté une protection géographique, mais avec la diminution des frets, cette protection s'est trouvée fortement réduite. Par conséquent, les mines européennes doivent se consacrer à un processus pénible d'adaptation aux nouvelles conditions du marché, processus que les implications d'ordre social rendent plus difficiles encore.

Tandis que la partie des besoins en énergie couverte par le charbon de la Communauté allait diminuant, l'énergie nécessaire à l'économie des Six dépendait de plus en plus des importations. Ainsi s'est posé le problème de la sécurité de l'approvisionnement des sources d'énergie qui a largement contribué à décider les Six à étudier ensemble les mesures nécessaires à la coordination de leurs politiques énergétiques.

Ainsi donc, la C.E.C.A. qui, dans l'esprit de ses fondateurs était destinée — grâce au mécanisme du Marché commun — à assurer au continent un approvisionnement régulier en charbon extrait des bassins des Six, est-elle obligée, dix ans après sa création, d'adapter sa production à une offre étrangère à la Communauté. En même temps, les Six sont amenés à élaborer

un ensemble de dispositions communautaires pour leur approvisionnement en énergie provenant de territoires non européens.

Sur le marché de l'acier, on assiste à une transformation dont la portée économique est différente mais non moins significative. Au début du Marché commun, la sidérurgie côtière caractérisait deux pays de la Communauté pauvres en charbon et en minerai de fer et qui étaient obligés de les importer, tous deux des territoires d'outre-mer. A cette époque, ces deux pays étaient les plus petits producteurs d'acier de la Communauté. Mais depuis quelque temps, nous voyons la sidérurgie côtière se répandre également dans d'autres pays, même riches en charbon ou en minerai de fer. En effet, les aciéries côtières de la Communauté ont produit en 1961 près de 5 millions de tonnes d'acier et l'on prévoit pour 1965 une production proche de 8 millions de tonnes. Il en ressort que le calcul de l'économie maximum dans la production d'acier a subi des modifications. Jusqu'à un passé récent, ce calcul exigeait en Europe que le haut fourneau soit installé à l'endroit même de la mine de charbon ou de fer. Actuellement au contraire, il peut être avantageux pour une entreprise sidérurgique de s'installer sur la côte où elle a la possibilité de s'approvisionner à des prix plus intéressants en charbon et en minerai de fer riche en provenance de pays d'outre-mer.

En outre, au cours de ces dernières années, la sidérurgie a bénéficié d'innovations importantes dans les techniques de production. De nouvelles méthodes de fabrication de l'acier se sont répandues, venant s'ajouter aux procédés classiques Thomas et Martin. Dans le secteur des laminoirs, le progrès technique a été plus remarquable encore et soulève de nouveaux problèmes de politique de l'entreprise et de politique économique. Les laminoirs modernes atteignent des capacités de production extrêmement élevées — allant jusqu'à 2 millions de tonnes par an — et leur pleine utilisation exige une augmentation des unités de production.

Entre-temps, le marché du charbon évolue vers de nouvelles structures. Les mines de la Communauté se sont engagées dans

un effort d'adaptation grâce auquel elles ont poursuivi en 1961 la réduction de leur production, arrêtée à 230 millions de tonnes — autrement dit, quatre millions de moins qu'en 1960. Au cours du premier semestre de cette année, la production a subi une nouvelle réduction par rapport au premier semestre de l'année précédente.

En 1961, les importations en provenance de pays non membres de la Communauté ont augmenté de près d'un million de tonnes, dépassant au total 18,5 millions de tonnes. Le courant des importations en provenance des Etats-Unis demeure le plus important et représente les deux tiers de l'ensemble des importations. Toutefois, elles ont légèrement diminué en 1961, tandis que les importations en provenance du Royaume-Uni et des pays de l'Est ont augmenté.

Les exportations de charbon de la Communauté en direction des pays tiers se sont maintenues en 1961 au même niveau que l'année précédente : en revanche, les exportations de coke métallurgique ont enregistré une légère baisse. Les principaux acheteurs de charbon et de coke de la Communauté sont toujours la Suisse, l'Autriche et la Suède.

L'année dernière également, la Haute Autorité a été obligée de maintenir les mesures qu'elle avait arrêtées précédemment pour remédier à la crise charbonnière en isolant partiellement le marché belge et en recommandant au gouvernement fédéral de conserver pour toute l'année 1962 sa protection douanière au moyen d'un contingent libre de droits. Ces mesures ont incontestablement contribué à faciliter l'œuvre d'adaptation que les gouvernements, la Haute Autorité, les entreprises et les travailleurs sont contraints de mener à terme de la manière la meilleure. On sait que l'un des aspects les plus inquiétants de la crise charbonnière réside dans le chômage qu'elle entraîne. A cet égard, la situation s'est améliorée au cours de l'année 1961; en une année, le chômage partiel a pratiquement disparu dans ce secteur.

La réduction des effectifs s'est poursuivie en 1961 également,

mais à un rythme plus lent qu'au cours des années précédentes. Toutefois, après une période de ralentissement et même de suspension totale du recrutement, certaines entreprises sont actuellement dans l'obligation d'engager du personnel supplémentaire. En raison de la pénurie en main-d'œuvre locale, les entreprises de la République fédérale et de la France du Nord ont dû faire appel à de la main-d'œuvre originaire d'autres pays de la Communauté et de pays tiers, notamment d'Espagne, du Maroc et de Tunisie.

La contribution que peut apporter la Haute Autorité dans la lutte contre le chômage est définie par le traité. Les instruments du traité lui permettent d'intervenir en cas de chômage technologique, jusqu'à une certaine mesure en cas de chômage conjoncturel et, depuis la révision de 1960, également de chômage structurel. La Haute Autorité a largement recouru à ces instruments ; mais ils sont insuffisants lorsque la crise atteint des dimensions qui déterminent une véritable dégradation de la région.

Dans ce cas, l'intervention doit être plus profonde et viser à encourager dans la région en proie à la crise l'implantation d'industries capables d'absorber de manière permanente la main-d'œuvre rendue disponible. Vers la fin de 1961, la Haute Autorité a apporté ses premières contributions aux opérations de reconversion en Belgique et en France sous forme de financements en faveur d'entreprises créant de nouvelles activités et s'engageant à utiliser la main-d'œuvre de l'industrie charbonnière devenue disponible.

Il est presque oiseux de rappeler qu'en matière de politique régionale, la responsabilité principale incombe aux gouvernements. Mais par ailleurs, les Communautés sont pleinement conscientes du fait que leur tâche ne consiste pas seulement dans le contrôle de certaines règles du jeu du marché, mais aussi dans l'encouragement des transformations structurelles qu'exige la nouvelle économie européenne.

L'une des principales transformations structurelles de l'éco-

nomie des Six est la suivante : elle tend à passer d'une économie principalement auto-productrice d'énergie à une économie principalement importante d'énergie. Cette transformation n'est pas sans présenter des inconnues et des problèmes inquiétants; mais quoi qu'il en soit, elle marque la fin d'une époque.

En accord avec les Commissions de Bruxelles, la Haute Autorité a présenté à partir de 1960 au Conseil de ministres de la C.E.C.A. différentes propositions de mesures en vue d'une coordination des politiques énergétiques nationales.

Mais, tandis que les gouvernements mettaient ces propositions à l'étude, l'opinion s'imposait de plus en plus qu'une simple coordination des politiques énergétiques ne constituerait qu'une mauvaise solution, étant donné que le charbon et le pétrole ne forment désormais plus des marchés distincts. Nous l'avons reconnu maintenant, comme l'a dit mon collègue et ami M. Sassen.

Toutefois, ces produits sont soumis à des règles différentes : le pétrole relève de la compétence du traité de Rome et le charbon de celle du traité de Paris, et les deux traités diffèrent en de nombreux points tels que les clauses de sauvegarde, les prix et conditions de vente, les subventions, la coordination des investissements, la politique commerciale.

Face à cette situation, il est apparu avec une évidence de plus en plus manifeste que la meilleure solution était une solution radicale transformant le marché de l'énergie en un marché commun proprement dit doté de règles communes et — en cas de nécessité — d'une gestion unique.

C'est dans cette direction qu'ont été orientées les études des exécutifs à partir d'avril dernier, et le 17 juillet de cette année, la Haute Autorité a présenté — en son nom et en celui des Commissions — un nouvel ensemble de propositions au Conseil de ministres de la C.E.C.A.

Celles-ci visent à réaliser avant 1970 un marché commun

proprement dit et ouvert des sources énergétiques. Ce marché commun devra tendre à long terme à la formation des prix les plus bas possibles tout en évitant de provoquer des troubles sociaux dans le secteur charbonnier et en assurant la sécurité indispensable des approvisionnements.

Si l'on considère qu'à l'heure actuelle, le prix de l'énergie importée est inférieur à celui de l'énergie produite à l'intérieur et que cet écart a tendance à s'élargir, on aboutit à la conclusion que seul un système de subventions de la production intérieure permettra à la partie vitale de l'industrie européenne du charbon de s'intégrer à un marché énergétique ouvert sans entraîner des troubles sociaux. En même temps, ces aides permettront aux Six de maintenir un noyau de production propre de charbon.

Toutefois, il doit être bien clair qu'un marché commun de l'énergie ouvert ne pourra être réalisé sans mesures transitoires adéquates.

Quoi qu'il en soit, les exécutifs proposent à partir de 1970, c'est-à-dire au début de la période définitive prévue par le traité de Rome, la création d'un marché commun de l'énergie présentant les caractéristiques suivantes :

- a) Un système d'aide communautaire à la production intérieure de charbon sous forme de subventions directes ou indirectes;
- b) Importation libre du pétrole brut, de produits pétroliers et de charbon; les importations en provenance des pays de l'Est seront soumises à un contingentement communautaire.
- c) Droit nul pour le charbon et le pétrole brut et droits faibles pour les produits pétroliers;
- d) Publicité des prix effectivement pratiqués pour les produits pétroliers et assouplissement pour le charbon des modalités de publicité introduites en application du traité de Paris;
- e) Politique commune de stockage du pétrole;

- f) Consultation permanente entre les gouvernements et la Commission de la C.E.E. sur les projets d'investissement de l'industrie pétrolière (comme on le sait, le traité de Paris charge déjà la Haute Autorité de favoriser la coordination des investissements dans l'industrie charbonnière).

Ces propositions ont fait l'objet d'une première discussion au Conseil de ministres le 17 juillet dernier et sont encore en cours d'étude auprès des gouvernements.

Contrairement à ce qui s'est passé pour le charbon, la production d'acier a marqué une nouvelle augmentation en 1961, atteignant 73,3 millions de tonnes, autrement dit, un demi-million de plus qu'en 1960. Mais au cours du premier semestre de cette année, elle a diminué par rapport à la même période de l'année précédente.

La concurrence est de plus en plus serrée tant sur le marché intérieur que sur le marché mondial. Pour la première fois depuis 1954, les exportations de la Communauté à destination des pays tiers ont diminué en 1961 avec un montant de 10,5 millions de tonnes. De leur côté, les importations d'acier des pays tiers ont augmenté dans la Communauté, atteignant les deux millions de tonnes. Ce sont notamment les importations en provenance de la Suède et de l'Espagne qui ont augmenté, alors que celles venant d'Autriche ont diminué.

A notre avis, les motifs qui sont à la base de cette augmentation des importations sont de plusieurs ordres. Pour certains pays voisins de la Communauté, il s'agit de l'évolution normale des courants d'échanges. En revanche, l'augmentation des importations en provenance de l'Espagne semble due au fait que la sidérurgie espagnole dispose actuellement d'un excédent de produits semi-finis d'exportation. L'Union soviétique cherche également à développer ses relations commerciales avec les pays du Marché commun.

Quelles sont les perspectives des échanges entre la Communauté et les pays tiers pour ces prochaines années?

D'après des études récentes de la Haute Autorité, on peut conclure qu'en 1965, les exportations nettes de la Communauté pourraient atteindre 13 ou 14 millions de tonnes, c'est-à-dire 5 à 6 millions de plus qu'en 1961.

Toutefois, cette prévision ne va pas sans incertitudes. Il faut en effet tenir compte de nombreux éléments qui échappent à l'évaluation, telles par exemple l'évolution des besoins des pays en voie de développement, l'orientation des politiques commerciales de pays traditionnellement exportateurs comme le Japon, enfin, l'arrivée sur le marché mondial de l'acier de nouveaux pays comme l'U.R.S.S.

La production ne pourra être soutenue qu'à condition que la main-d'œuvre ne fasse pas défaut. Dans quelques régions existe une certaine difficulté de recrutement et de nombreuses entreprises doivent recourir davantage que par le passé à la main-d'œuvre d'autres régions ou d'autres pays membres ou non-membres de la Communauté. Le contingent le plus élevé de travailleurs originaires de pays tiers est fourni par l'Espagne.

Comme on le sait, les pays membres de la Communauté avaient décidé d'inclure les produits sidérurgiques dans les négociations tarifaires « Dillon » menées dans le cadre du G.A.T.T., et qui ont déjà abouti à une conclusion favorable avec la plus grande partie des pays participants.

En ce qui concerne le secteur sidérurgique proprement dit, les réductions tarifaires accordées par les pays de la C.E.C.A. ont été quelque peu modestes, il faut l'avouer. Mais il faut se rappeler que le tarif extérieur harmonisé pour les produits de la C.E.C.A. avait été fixé dès 1958 à un niveau qui est parmi les plus faibles du monde.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dix ans ont passé depuis la création de la Haute Autorité et depuis la première session de l'assemblée qui s'appelait alors l'Assemblée commune de la C.E.C.A. Il me semble que cette circonstance nous invite à résumer les enseignements de cette décade.

Une demande surgit spontanément : « Le traité a-t-il tenu ses promesses? »

Pour leur part, les Six ont déjà répondu par l'affirmative en faisant suivre la C.E.C.A. par la C.E.E. et la C.E.E.A., plus ou moins calquées sur le même schéma. Mais des pays tiers ont également formulé des jugements positifs sur notre expérience comme en témoignent les demandes d'adhésion présentées par la Grande-Bretagne et le Danemark aux trois Communautés, par l'Irlande et la Norvège à la C.E.E., l'accord d'association conclu entre la C.E.E. et la Grèce, les demandes d'association présentées à la C.E.E. par l'Autriche, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Turquie, l'Espagne.

Il est incontestable que le Marché commun a permis aux économies des six pays de bénéficier dans les meilleures conditions de la conjoncture favorable qui a régné au cours de cette dernière décade. En effet, la C.E.C.A. est l'unique aire économique de l'Occident qui a été en mesure, au cours de ces années, d'améliorer sa position parmi les grands producteurs d'acier du globe en dépassant l'année dernière les 20 % de la production mondiale.

Je suis convaincu que la situation du charbon serait elle aussi infiniment plus grave si le Marché commun n'existait pas. En effet, le Marché commun représente un élément d'équilibre. Ainsi a-t-il fourni jusqu'en 1957, alors que le charbon était rare en Europe, l'instrument permettant d'assurer à tous les consommateurs de la Communauté un approvisionnement en charbon régulier et à des prix raisonnables. Aujourd'hui, dans des conditions tout à fait différentes, le Marché commun aide le charbon européen dans sa recherche de nouveaux débouchés et atténue les difficultés de vente.

Mais si le Marché commun a favorisé les échanges entre les Six, il a également encouragé ceux avec les pays tiers en mettant en pratique la politique de la porte ouverte.

Depuis les débuts du Marché commun, les importations de

minerai de fer en provenance des pays tiers ont triplé, atteignant ainsi près de 35 millions de tonnes en 1961. Parmi les pays fournisseurs de minerai de la Communauté, la Suède occupe de loin la première place. Les importations d'acier ont elles aussi augmenté : d'un peu plus d'un demi million de tonnes avant la création du Marché commun, elles sont passées à près de deux millions en 1961. Quant aux exportations d'acier, elles ont presque doublé et dépassent dix millions de tonnes.

Les exportations de charbon et de coke diminuent progressivement, alors qu'à travers des oscillations très fortes, les importations sont montées de près de 14 millions de tonnes en 1953 à près de 19 millions en 1961. Il faut insister sur cette évolution. Par rapport à la situation d'il y a dix ans, la Communauté importe donc davantage de charbon et en exporte moins. Dans le cadre de ce déplacement, on voit que les importations en provenance des pays de l'Est ont augmenté; elles ont par ailleurs subi un accroissement considérable dans presque tous les pays européens, qu'ils soient ou non membres de la C.E.C.A.

La situation du marché du charbon et de l'acier est très différente de celle que connaissait l'Europe à l'époque de la déclaration de Robert Schuman. Alors, l'Europe était encore en pleine reconstruction, menacée par un excédent d'acier d'une part et par une pénurie de charbon de l'autre. En revanche, au cours de cette décennie, la sidérurgie a connu le prodigieux développement que je viens de vous rappeler, tandis que durant ces toutes dernières années, la production charbonnière a dû être réduite.

Cette régression absolument imprévisible il y a dix ans, a prouvé la valeur des dispositions sociales de sauvegarde prévues par le traité, dispositions qui, à la lumière des faits, se sont montrées opportunes et bienfaisantes.

Dès le début du Marché commun, la Haute Autorité a ouvert pour plus de 46 millions d'unités de compte des crédits d'aide à la reconversion de la main-d'œuvre frappée de chômage struc-

turel, crédits dont ont bénéficié plus de 130 000 travailleurs. Afin de faire face au chômage conjoncturel, la Haute Autorité a ouvert des crédits totalisant près de 7 millions d'unités de compte. En outre, la Haute Autorité a contribué à la construction de plus de 56 000 logements ouvriers.

Loin de se limiter au secteur intérieur, l'activité sociale de la Haute Autorité s'est étendue au domaine international grâce à l'organisation de la conférence sur la sécurité dans les mines et de celle sur la reconversion régionale auxquelles ont également participé des représentants de pays tiers.

Au cours de cette dernière décennie, la Communauté a constamment veillé à maintenir de bons rapports avec les pays tiers. Très rapidement, ses rapports avec la Grande-Bretagne ont trouvé un cadre institutionnel dans l'accord d'association de 1954 qui s'est révélé d'une grande utilité et a incontestablement contribué à hâter le rapprochement entre le Royaume-Uni et la Communauté. Des accords particuliers ont été conclus avec d'autres pays : un accord ferroviaire et un accord de consultation avec la Suisse et un accord ferroviaire avec l'Autriche.

Dans certains pays tiers tels que les Etats-Unis et la Suisse, la Haute Autorité a émis des emprunts importants. Avec plusieurs pays de toutes les parties du monde, elle entretient des relations diplomatiques. La Haute Autorité a également établi des contacts organiques avec les organisations économiques et sociales internationales et participé de manière active à leurs travaux.

La Haute Autorité est convaincue que les bons rapports ainsi établis avec les pays tiers et les organisations internationales ont contribué dans une mesure appréciable à la réussite de son activité. Elle est tout aussi convaincue que ces rapports ont contribué à préparer le terrain aux rapprochements organiques avec les autres pays européens, rapprochements que l'on voit se dessiner maintenant et dont elle se félicite hautement.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Communauté européenne du charbon et de l'acier est consciente d'avoir

apporté durant cette dernière décade une contribution fondamentale à l'édification de l'Europe. Maintenant, elle se trouve à un tournant des plus importants et à la veille de transformations profondes à la suite desquelles, dotée d'une efficacité certainement accrue, elle continuera son œuvre en faveur de l'intégration européenne. (*Vifs applaudissements*)

5. Ordre du jour de la prochaine séance

M. le Président. — Demain, il y aura deux séances, l'une à 11 heures, l'autre à 15 heures avec l'ordre du jour suivant :

- Echange de vues entre les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et les membres du Parlement européen.

La séance est levée.

(*La séance est levée à 19 h.*)

DEUXIÈME SÉANCE

MARDI 18 SEPTEMBRE 1962

PRÉSIDENCE DE M. FEDERSPIEL

Président de l'Assemblée consultative
du Conseil de l'Europe

La séance est ouverte à 11 h 05.

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. *Activité du Parlement européen (suite)*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle, ce matin, un échange de vues général entre les membres du Parlement européen et les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, sur la base des rapports présentés à la séance d'hier après-midi. Le débat se poursuivra cet après-midi à partir de 15 heures.

Si d'autres représentants désirent prendre la parole, je les prie de bien vouloir se faire inscrire dès que possible dans la salle A 68.

Je propose de clore la liste des orateurs à 12 heures.

Il n'y a pas d'objections?...

La liste des orateurs sera close à 12 heures.

Le premier orateur sur ma liste est M. Gustafson.

M. Gustafson (Suède). — (E) Monsieur le Président, dans un très intéressant discours qu'il a prononcé devant l'Association de la presse diplomatique, à Paris, le 22 juin 1962, le président de la Commission de la C.E.E., M. Hallstein a déclaré que, pour définir une organisation comme la C.E.E., il faut, non pas un monologue, mais un dialogue. Je pense qu'en cela M. Hallstein a parfaitement raison, comme il a d'ailleurs eu raison en beaucoup d'autres circonstances. C'est donc une excellente chose, à mon avis, que la C.E.E. ait l'habitude de faire rapport tous les ans au Conseil de l'Europe en sollicitant son avis.

Lorsque, en ma qualité de rapporteur, j'ai présenté à la commission économique du Conseil de l'Europe, un projet de résolution en réponse au cinquième rapport général de la Commission de la C.E.E., un représentant d'un pays de la C.E.E. a objecté que mon projet de résolution donnait une image trop optimiste de la situation de la C.E.E. et que je n'étais pas suffisamment critique. Je dois dire pour ma défense que lorsqu'on étudie l'évolution de la C.E.E. au cours de l'année considérée, il est très difficile de ménager les louanges, car il s'agit vraiment d'une année de succès remarquables.

Cette année a vu le lancement de la politique agricole commune, une nouvelle accélération des réductions de droits de douane et le passage décisif à la seconde étape, pour s'en tenir à quelques-unes des réalisations les plus marquantes.

Certes, dans une entreprise aussi gigantesque que la C.E.E., il ne peut y avoir uniquement des accélérations; des retards et des difficultés sont inévitables. Dans les domaines de l'énergie, de la politique des transports et de la politique sociale, la Commission a rencontré des difficultés qu'il n'est pas besoin d'examiner ici en détail, car ces problèmes ont fait l'objet de discussions approfondies au Parlement européen et ils ont été traités

aussi par M. Edoardo Martino, dans son rapport et dans le très intéressant discours qu'il a prononcé hier.

L'établissement du Marché commun est allé de pair avec une expansion économique remarquable au sein de la C.E.E. D'aucuns, ayant aussitôt conclu à l'existence d'un rapport direct entre le degré d'intégration et le taux d'expansion, auront sans doute été déçus en constatant que, malgré l'accélération du processus d'intégration, le taux d'expansion a, l'année dernière, subi un ralentissement. Le produit national brut a augmenté de 5,5 % en 1961, contre 7 % en 1960, et il se peut que le pourcentage d'augmentation fléchisse encore en 1962. La production industrielle s'est accrue de 6,5 % en 1961 alors qu'elle avait progressé de 13 % l'année précédente. Cependant, la Commission de la C.E.E. a toujours pensé que les progrès réalisés étaient dus pour une part à la surexpansion internationale, ainsi qu'à l'existence de réserves de main-d'œuvre et d'un excédent de capacité de production. Le chiffre de 5,5 % est fort élevé et les très importants apports de capitaux étrangers, dont le Marché commun bénéficie depuis plusieurs années, contribueront sans aucun doute à établir solidement la base de nouveaux progrès.

Le développement des échanges commerciaux s'est ralenti par rapport à 1960 et j'ai remarqué plus spécialement que les importations en provenance de pays non membres n'ont augmenté que de 5 % en 1961, alors qu'elles s'étaient accrues de 21 % en 1960. Si l'on étudie les éléments constitutifs de ce chiffre de 5 %, on constate que l'accroissement est dû aux importations en provenance de pays industrialisés, tandis que les importations en provenance de pays insuffisamment développés ont en fait marqué un recul.

C'est là, pour nous un très grave problème, car nous nous accordons tous à reconnaître qu'à longue échéance, le seul moyen d'aider les pays insuffisamment développés est d'offrir, à des prix stables, des débouchés à leurs exportations de produits de base ainsi que de produits industriels.

Je ne doute pas que la C.E.E., de même que les organisations

internationales, n'étudient la question avec toute l'attention désirable et ne trouvent une solution qui réduise le plus possible les chevauchements et les doubles emplois dans l'effort à accomplir.

C'est avec un grand intérêt que j'ai lu la partie du rapport qui traite de l'harmonisation du système fiscal au sein de la C.E.E. Le système des ristournes sur les droits de douane à l'exportation et des droits de compensation à l'importation paraîtrait évidemment assez étrange après l'abolition des tarifs intérieurs.

Les frontières économiques des pays membres continueraient d'exister, avec cette différence qu'à la place des barrières douanières il y aurait des barrières fiscales entre les pays. C'est pourquoi la recherche d'une formule nouvelle et plus simple pour réaliser ces aménagements présente vraiment un très grand intérêt.

J'ai relevé aussi que l'un des groupes de travail constitués pour étudier l'influence des impôts — directs et indirects — sur la position compétitive des entreprises à l'intérieur de la Communauté, mention a été faite de la possibilité de renoncer aux ristournes et aux droits de compensation. Il en résulterait véritablement une abolition des barrières fiscales entre les pays membres.

Quittant maintenant le cinquième rapport général, je voudrais dire quelques mots sur le problème de l'intégration économique générale de l'Europe. J'ai le ferme espoir que le dialogue amorcé hier par les intéressants discours des deux rapporteurs et des représentants des trois commissions sera poursuivi dans un climat de pleine franchise et, en même temps, dans un esprit constructif.

Cet énorme problème ne saurait être résolu si les deux parties — les membres de la C.E.E. d'une part et les pays tiers d'autre part — s'en tiennent à des monologues. En réalité, un monologue ne peut résoudre un problème que s'il est le fait d'une

partie qui exerce un pouvoir absolu sur l'autre. Les réunions jointes du Parlement européen et du Conseil de l'Europe offrent la meilleure occasion d'établir le dialogue nécessaire et c'est pourquoi nous apprécions de plus en plus ces réunions jointes.

Il est tout à fait naturel que, dans un dialogue de ce genre, les membres de la C.E.E. expriment leur crainte qu'un élargissement de la C.E.E. par l'adhésion de tous les pays membres du Conseil de l'Europe ne ralentisse ou n'entrave la construction de l'Union économique européenne, tandis que les représentants des pays étrangers à la C.E.E. ne cessent de frapper à la porte, en faisant valoir qu'ils appartiennent eux aussi à la famille européenne.

Hier, dans son discours si lucide et si pénétrant, M. Hallstein a déclaré que les réunions jointes ont toujours été le reflet des liens qui unissent tous les Européens, ajoutant que, depuis notre réunion de l'an dernier, les Européens rassemblés ici se sont sensiblement rapprochés les uns des autres. Certes, M. Hallstein se référait aux demandes d'adhésion et d'association. Il a souligné, à juste titre, la position-clé que la Grande-Bretagne occupe à cet égard. Je n'entends pas maintenant définir la position de la Grande-Bretagne, car mes collègues britanniques sont beaucoup mieux placés que moi pour le faire, mais je voudrais dire quelques mots sur celle des trois pays neutres.

En ce qui concerne ces trois pays neutres — l'Autriche, la Suède et la Suisse — nous avons constaté avec beaucoup d'inquiétude que, chez les Six, d'aucuns semblent oublier qu'après tout, ces pays font partie de l'Europe. Comme M. Margue l'a fait remarquer très justement dans son excellent rapport et dans son discours d'hier, ils sont prêts à accorder le statut d'associé aux pays africains liés à la C.E.E. par un système de coopération qui ne comporte aucune obligation politique. Cependant, quand les trois pays neutres demandent à être associés en application de l'article 238 pour la seule raison que leurs gouvernements estiment impossible de concilier leur politique de neutralité avec une adhésion pleine et entière, des voix s'élèvent au sein de la C.E.E. pour déclarer que l'article 238 n'est pas applicable

aux pays hautement industrialisés et que les trois pays en question devront se contenter du lien plus lâche des accords commerciaux que permet l'article 113. Autrement dit, les pays neutres ne franchiraient pas le mur du tarif commun et seraient, en principe, mis sur un pied d'égalité avec n'importe quel lointain pays d'Asie ou d'Amérique.

A entendre certains des arguments avancés, on a presque l'impression que les trois pays neutres demandent à figurer sur la carte de l'Europe ou sollicitent l'autorisation de commencer à coopérer dans le domaine économique avec les pays européens. A la vérité, nous sommes en Europe depuis des siècles et nous n'avons pas hésité à participer à la coopération économique européenne.

Comme le disait le ministre du commerce suédois, M. Gunnar Lange, dans son discours inaugural à Bruxelles, l'économie suédoise est déjà intégrée à celle de l'Europe à un degré tel qu'un renversement de la situation ne manquerait pas d'avoir des conséquences très graves.

Ces conséquences seraient graves non seulement pour les trois pays en question, mais aussi pour l'Europe tout entière. Point n'est besoin, je crois, d'insister sur les dangers que l'on courrait à vouloir rejeter ces pays hors de l'Europe.

Néanmoins, je reste optimiste, je suis persuadé que, grâce à notre dialogue franc et amical, un moyen sera trouvé de surmonter les difficultés. Je suis d'autant plus optimiste que je me rappelle les paroles prononcées par M. Hallstein dans cette enceinte, il y a un an :

« Un Etat tiers, disait-il, peut pour les raisons légitimes les plus diverses, se voir empêché de satisfaire aux exigences nécessairement grandes, strictes et peu flexibles, de l'adhésion pleine et entière visée à l'article 237. C'est pourquoi le traité prévoit l'association comme seconde possibilité plus souple de se joindre à notre œuvre. L'association est plus qu'un simple traité de commerce, plus qu'un simple

système d'échanges bilatéraux. Certes, elle laisse au pays associé sa complète indépendance sur le plan politique, mais elle lui donne aussi la possibilité d'établir un lien structurel avec nous. »

M. Hallstein déclarait par la suite :

« C'est une erreur que de diminuer la valeur de l'association par rapport à l'adhésion. Elle constitue elle aussi un instrument pleinement valable de l'unification européenne... »

L'année dernière, au cours du débat consacré aux mêmes questions, je disais, et je tiens à le répéter maintenant :

« Si j'ai bien suivi M. Hallstein, un pays qui, pour des raisons de politique étrangère, peut estimer ne pas être en mesure de solliciter sa pleine adhésion à la Communauté peut néanmoins obtenir par un accord d'association presque le même degré d'intégration économique que par le traité de Rome lui-même, étant entendu, naturellement, que le pays en question s'engagera de son côté à assumer des obligations correspondantes. »

La politique de neutralité, en ce qui concerne les trois pays neutres européens, n'est pas une politique de neutralisme. Elle n'est synonyme ni d'isolement, ni de non-engagement. Nous partageons le sentiment de solidarité qui inspire la coopération européenne et nous désirons contribuer dans toute la mesure de nos possibilités au renforcement économique de l'Europe.

M. le Président. — La parole est à sir Anthony Esmonde.

Sir Anthony Esmonde (Irlande). — (*E*) Hier, à l'occasion du rapport très complet et très fouillé que M. Martino nous présentait, M. Margue nous a, au nom de la commission politique, magistralement défini la position du Conseil de l'Europe sur le plan politique. Je voudrais dire quelques mots qui seront consacrés exclusivement aux problèmes agricoles. L'agriculture est un sujet dont on ne se préoccupait guère il

y a quelques années, mais chacun, maintenant, commence à en mesurer l'importance. En effet, si les problèmes agricoles étaient résolus, non seulement ici, en Europe, dans le cadre des Etats eux-mêmes, mais aussi dans l'ensemble du monde, nous nous trouverions en présence d'une situation beaucoup plus stable.

A la commission de l'agriculture du Conseil de l'Europe, notre politique a toujours tendu à réaliser une politique commune à tous les Etats membres. Nous estimons que, sans une politique commune, les difficultés et les incertitudes que connaissent en Europe les agriculteurs et les salariés agricoles continueront de se manifester sans contrôle. C'est pourquoi nous nous félicitons du degré d'accord qui a déjà été réalisé entre les Six. Nous sommes heureux aussi que cette politique soit ouverte vers l'extérieur. Son objectif ultime est, je crois, d'englober l'Amérique du Nord, puis de s'étendre au monde entier. C'est là, le seul moyen d'atteindre à la stabilité dans le domaine agricole et d'éliminer la sous-alimentation et la faim qui continuent à sévir dans des proportions alarmantes en bien des régions du monde. L'Europe ne peut résoudre ses problèmes particuliers au détriment du reste du monde. Voilà une question à laquelle nous devrions réfléchir très souvent. Notre but final doit être une libre association entre l'ancien et le nouveau monde, pour assurer une alimentation décente à tous les habitants de la planète.

Le rôle vital dévolu à l'agriculture est mis en évidence par les facteurs suivants : 1° la pénurie globale de produits alimentaires à travers le monde au moment où la population s'accroît partout; 2° l'inégalité des coûts de production dans les pays membres, due pour une large part à de profondes différences entre les politiques suivies et à la diversité des méthodes de soutien : subventions, restrictions quantitatives, primes de complément ou autres mesures accessoires. On aboutit ainsi à l'inégalité des prix, avec des fluctuations quotidiennes des marchés. De façon générale, ces prix ne sont pas le reflet des cours mondiaux. C'est là que réside la difficulté majeure.

Troisième facteur, il faut bien constater que les hommes qui vivent de la terre ont, par amour de la liberté et tout ce qu'il implique, opposé la plus vive résistance aux dictatures et à l'impérialisme communiste dans tous les pays et à toutes les époques. Tout à fait probant à cet égard est l'exemple de l'Allemagne de l'Est, où le régime soviétique a brutalement expulsé les agriculteurs, descendants de générations qui ont exploité le sol pendant des siècles. Alors que cette partie de l'Allemagne réussissait autrefois à nourrir l'ensemble du pays, elle n'est même plus capable de pourvoir à ses propres besoins. C'est bien là une preuve que le seul moyen d'obtenir des agriculteurs une production abondante et de qualité est de respecter leur amour de la liberté et de les laisser libres de travailler à leur guise.

La politique agricole de la C.E.E., dans la mesure où elle se manifeste, constitue, à mon avis, un premier pas vers la suppression des inégalités dont je viens de parler. Elle doit avoir pour rôle de niveler les prix, tout en prenant soin d'éviter d'excessives épreuves durant la période de transition. Une politique de soutien des prix est absolument nécessaire. Cette politique, une fois étendue à d'autres pays européens, permettra à l'Amérique du Nord et à l'Europe où il existe des zones de production agricole excédentaire, d'œuvrer de concert pour intensifier la campagne contre la faim et développer le plan d'utilisation des excédents de denrées alimentaires établi par la F.A.O., Agence des Nations Unies. Ces plans, ils sont maintenant devant nous. Un travail immense doit préalablement être accompli pour les rendre effectifs et les appliquer. Ils sont, je crois, orientés dans la bonne direction et doivent fortement contribuer à atténuer la misère qui pèse sur de si nombreuses régions du monde. L'action de la C.E.E dans le domaine agricole devrait aussi être très profitable aux industries connexes telles que les industries alimentaires et les fabriques d'engrais.

L'agriculture du Royaume-Uni, bien qu'elle bénéficie actuellement d'un très important soutien de la part du Trésor — de l'ordre, sauf erreur, de quelque 340 millions de livres — a atteint, malgré les primes de complément et autres mesures de soutien, un haut niveau d'efficiencé et devrait pouvoir subsister normalement dans le cadre de la C.E.E., si la Grande-Bretagne

accède au Marché commun. Je suis enclin à penser que, sans le savoir, elle fait déjà presque partie de la Communauté. Elle est à mi-route, en tout cas. Elle pourrait en devenir membre à n'importe quel moment désormais. Je souhaite que ce soit le cas.

Mon propre pays, l'Irlande, vend au Royaume-Uni la majeure partie de ses excédents agricoles exportables. Autrement dit, nos œufs sont presque tous dans le même panier. Je me demande si c'est là une politique de sagesse. Etant un pays agricole, nous avons beaucoup souffert des fluctuations des prix au cours des dernières années. Nous subissons la concurrence des très importantes quantités de viande congelée que le Royaume-Uni, notre principal client, importe d'Amérique du Sud. Ces importations exercent de temps à autre une influence défavorable sur nos marchés.

Chaque fois qu'il y a eu un gros arrivage de viande en provenance d'Amérique du Sud, nous autres agriculteurs irlandais éprouvons certaines difficultés à vendre nos bêtes à la foire. Une stabilisation de la politique agricole mondiale mettrait fin à de telles difficultés. Il nous a aussi fallu dépenser beaucoup d'argent pour éliminer la tuberculose bovine et je suis heureux de pouvoir dire que nous y sommes maintenant presque entièrement parvenus.

Notre économie est essentiellement agricole. Nous n'avons pas de richesses industrielles comme certains de nos voisins et nous ne disposons pas des moyens et des fonds nécessaires pour aider nos agriculteurs. C'est pourquoi notre économie agricole se heurte à des obstacles de plus en plus grands. Nous sommes partisans, en Irlande, d'un marché stabilisé, dirigé, dans le cadre d'une Europe unie, qui englobera, nous l'espérons, le Royaume-Uni. L'extension que finirait par prendre ce marché, assorti d'accords de portée mondiale, serait avantageuse pour l'Irlande ainsi que pour d'autres pays membres. Nous pourrions, alors, pour l'exportation des bovins et des animaux reproducteurs, soutenir aisément la concurrence étrangère.

Quand, l'autre jour, un cheval entraîné en Angleterre a

gagné le Saint-Léger, battant ses concurrents italiens et français, et d'autres encore, son succès a été salué comme une victoire anglaise. Sachez tous qu'en fait ce cheval était d'origine irlandaise.

Vis-à-vis de la concurrence, nous sommes bien placés en ce qui concerne l'horticulture et les industries de transformation des matières premières d'origine agricole. A l'heure actuelle, les prix des céréales secondaires et des aliments pour le bétail, principalement l'orge, sont moins élevés en Irlande que dans les autres pays membres. Nous avons beaucoup à gagner d'une politique agricole unifiée, et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Il n'est, je crois, aucun pays, quelle que soit sa politique agricole ou son économie particulière, quelle que soit la structure de son agriculture, qui ne tirerait profit d'une politique agricole unifiée. Nous devons travailler à l'instauration d'une telle politique; notre but doit être d'en assurer la mise en œuvre.

Fondamentalement, le plan agricole de la C.E.E. pour l'Europe correspond à celui que, depuis quelque temps, nous préconisons dans une certaine mesure au Conseil de l'Europe. Nous le saluons comme l'amorce d'un plus grand effort vers une stabilité agricole et rurale à l'échelle mondiale. La libre circulation de produits alimentaires facilement commercialisables constituera un des éléments majeurs de la stabilité politique, non seulement dans les pays membres d'Europe, mais à travers le monde entier. La stabilité de l'agriculture pourrait contribuer de façon plus importante à l'avènement d'un monde satisfait et libre. Elle serait plus efficace que tout autre pour vaincre les tentatives communistes de domination de cette terre qui est la nôtre.

Je souhaite à la C.E.E. le succès de sa politique agricole. J'espère qu'elle réussira à étendre cette politique à tous les produits qui sont en cause. Comme je l'ai déjà dit, j'aime à croire que le Royaume-Uni pourra entrer dans le cadre de l'économie européenne et que mon propre pays, si petit soit-il, aura bientôt l'occasion de jouer en Europe un rôle d'importance vitale.

M. le Président. — La parole est à M. Abdesselam.

M. Abdesselam (France). — Monsieur le Président, en l'absence de M. Kershaw, chargé du rapport portant réponse au dixième rapport général de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, je voudrais dire quelques mots au nom de la commission économique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, puisque les exigences de l'ordre du jour n'ont pas permis à l'Assemblée consultative d'adopter ce rapport.

La commission économique a étudié avec attention le rapport de la Haute Autorité et a voté à l'unanimité un projet de résolution. Je précise à M. le président Malvestiti que les membres de la commission ont approuvé, d'une manière générale, son excellent rapport. Avec lui, ils se sont félicités de la demande d'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier; avec lui ils se sont félicités de ce que représenterait cette adhésion du point de vue de l'importance de la production européenne.

Le texte de la résolution approuve également toutes les conclusions du rapport de la Haute Autorité. Les membres de la commission ont estimé capital cependant — et ils ont insisté sur ce point — qu'au moment où la Haute Autorité déterminerait les objectifs généraux pour le charbon elle tienne compte des travaux d'élaboration d'un plan énergétique à long terme, « coordonné » — dit le texte de la résolution — pour l'ensemble de l'Europe, et « qu'elle attache une attention toute particulière au danger causé par l'importation des combustibles solides et liquides en provenance des pays d'Europe orientale ».

Enfin, la commission économique a estimé qu'un marché commun englobant toutes les sources d'énergie devrait graduellement être constitué, et les membres de la commission ont tenu à exprimer leur conviction qu'une coordination plus étroite de ces problèmes énergétiques présentait une importance capitale.

Je voudrais, Monsieur le Président, attirer un instant l'attention des membres de la Haute Autorité sur le fait que la com-

mission économique a été chargée, par une directive datant de 1960, d'explorer ces problèmes énergétiques. Le travail lui a paru si considérable qu'elle a désigné une sous-commission spécialement chargée des problèmes énergétiques européens.

Cette sous-commission, que j'ai l'honneur de présider, s'est réunie à de nombreuses reprises. Elle a procédé à toutes sortes d'investigations. Elle s'est rendue à Lacq, notamment, et en Italie. Elle va présenter, lors de la prochaine session de l'Assemblée consultative, un projet de recommandation. Je désire simplement appeler l'attention de M. le président Malvestiti et des membres de la Haute Autorité sur deux ou trois points particuliers concernant le charbon.

En effet, la sous-commission a recommandé aux gouvernements membres de tenir compte d'un certain nombre de propositions dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques énergétiques. Les membres de la sous-commission ont estimé, en particulier, qu'en ce qui concernait le charbon une industrie charbonnière stable et prospère ne pourrait exister en Europe occidentale que moyennant une réduction méthodique, mais conséquente tout de même, des niveaux actuels de production du charbon en Europe au cours de la prochaine décennie.

Ils ont estimé aussi que, pour les gouvernements des pays européens, dont la production de charbon est importante, la politique qui consisterait à permettre du jour au lendemain l'exercice d'une concurrence sans frein entre la houille, par exemple, et le charbon ou le pétrole importés, serait parfaitement inconsidérée et pourrait entraîner des conséquences sociales désastreuses.

C'est la raison pour laquelle le projet de recommandation estime que, si l'on veut assurer la stabilité et la prospérité de l'industrie charbonnière de l'Europe occidentale par cette réduction dont j'ai parlé il y a un instant, il serait nécessaire de continuer à assurer à cette industrie charbonnière une protection temporaire et également de mener une politique énergétique tendant au dédommagement, au reclassement et à la réadaptation

des mineurs qui devraient changer d'emploi par suite de la réorganisation en question.

Enfin, Monsieur le Président, le projet de recommandation estime, toujours en matière de charbon, que la protection temporaire qui est nécessaire doit être assurée de plus en plus au moyen de subventions directes ou indirectes permettant la réduction des prix de la houille produite en Europe plutôt que par des mesures telles que des taxes frappant le fuel, ou des droits ou des contingents imposés au charbon importé, qui tendraient, d'une manière générale, à faire augmenter le prix de l'énergie.

Telles sont, Monsieur le Président, les quelques observations que je voulais formuler au nom de la commission économique, en faisant remarquer aux membres de la Haute Autorité que les parlementaires de l'Assemblée consultative sont tout aussi intéressés par ces travaux que les membres du Parlement européen. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Brown.

M. George Brown (Royaume-Uni). — (*E*) Un premier devoir s'impose naturellement à tout orateur intervenant dans le présent débat après avoir entendu, hier en particulier, les rapports et les exposés des membres de la Commission et de la C.E.E. : c'est de féliciter ceux-ci du succès — succès, à mes yeux, tout à fait étonnant — qu'ils ont obtenu et des progrès considérables qu'ils ont accomplis. Les statistiques que M. Hallstein nous a citées hier étaient des plus éloquentes. Cela étant, je comprends fort bien que de telles réalisations inspirent aux intéressés une fierté justifiée et qu'ils éprouvent forcément une certaine répugnance à affronter des perturbations éventuelles — c'est ce que l'on a appelé hier, je crois, faire marche arrière. Néanmoins, nombreux sont ceux — et j'en suis — qui pensent qu'il serait nettement préférable d'élargir maintenant la Communauté.

En employant le terme « préférable », je ne veux pas dire

que ce soit nécessairement la seule solution possible. Il y en a d'autres. Ce terme implique seulement que, pour moi, comme pour bon nombre d'entre nous, c'est le parti le plus sage. Par « préférable », je n'entends pas non plus préférable pour la seule Grande-Bretagne. Je veux dire qu'à mon sens il serait préférable pour l'Europe, et pour le reste du monde libre, que nous élargissions la Communauté et que nous puissions réaliser effectivement l'unité européenne.

Il existe un certain nombre d'arguments à l'appui de cette thèse, mais je me bornerai ce matin à en mentionner quatre. Le premier, ce sont les suites que pourrait avoir la division de l'Europe, si elle persistait, dans le contexte politique beaucoup plus vaste du monde.

En deuxième lieu, il faut envisager les conséquences d'une guerre économique que se livreraient deux institutions, deux groupements, tout particulièrement en Europe. Il est bien évident en effet que, si nous ne parvenions pas à résoudre le problème de l'élargissement de la Communauté, nous ne pourrions pas en rester *au statu quo*. La situation évoluerait dans le sens que je viens d'indiquer et je crois que les conséquences en seraient déplorablement à bien des égards.

La troisième raison pour laquelle je trouve cette solution préférable, c'est qu'une Europe unie et élargie offrirait des possibilités considérablement accrues pour l'expansion du commerce mondial et le développement du commerce européen, ce qui nous permettrait de contribuer davantage à l'amélioration du niveau de vie d'immenses populations qui vivent dans d'autres régions du globe.

La quatrième raison, c'est que nous serions beaucoup mieux à même, en Europe, d'exploiter les possibilités ouvertes par la récente initiative américaine — et j'entends par là non seulement le discours prononcé en juillet par le président Kennedy, mais aussi l'évolution qui se dessine, avec la nouvelle Administration, dans les conceptions américaines touchant les problèmes commerciaux et, notamment, la libération des échanges.

Voilà quelques-unes des raisons qui m'amènent à conclure qu'il serait préférable d'élargir maintenant la Communauté. Je suis convaincu que cette opinion est partagée par M. Hallstein, par la Commission et par la majorité tout au moins, des gouvernements des Six, et je me félicite tout particulièrement à cet égard, non seulement du ton du discours prononcé hier par M. Hallstein, mais aussi de celui du rapport que nous a présenté M. Pflimlin en sa qualité de rapporteur de la commission et de la compréhension dont il y est fait preuve.

Je dois avouer, toutefois, que certains propos que l'on entend encore tenir ne sont pas sans m'inquiéter. Je me demande si l'on saisit toujours parfaitement les incidences de ces choses. La thèse qui consiste à dire « c'est à prendre ou à laisser » — si vous me permettez de résumer en une phrase des interventions multiples et variées — conserve de nombreux partisans. On continue de soutenir assez fréquemment qu'il ne faut rien changer au traité de Rome. Je ne pense pas qu'il soit déplacé de rappeler à l'Assemblée ce qu'est ce traité.

Un de mes collègues, en Angleterre, a défini ainsi le traité de Rome : 4 pages de principes et 400 pages d'exceptions. Affirmation exagérée, peut-être, mais qui recèle une part de vérité. Un des ministres des affaires étrangères des Six, alors que nous examinions naguère avec lui la possibilité de résoudre un problème particulier dans le cadre du traité, brandit celui-ci — c'est un document assez volumineux — et fit observer qu'il en était comme d'un autre ouvrage de même format : on peut y trouver pratiquement tout ce qu'on veut si on l'épluche d'assez près.

Il n'y a rien somme toute d'étonnant à cela, car le rapprochement des Six a représenté une opération de grande envergure et la situation des pays qui cherchent maintenant à adhérer ou à s'associer à la Communauté ne diffère pas sensiblement de celle dans laquelle se trouvaient, au départ, les membres originaires. Ce dont il s'agit, ce n'est pas d'accepter le traité tel quel. Ce n'est pas de ne pas revenir sur le traité. Il s'agit essentiellement de nous accorder quelques pages supplémentaires

d'exceptions ou de dispositions. Si l'on a pu réserver 400 pages aux Six, il n'y aurait pas beaucoup à y ajouter pour donner satisfaction aux autres.

Je ne vois aucune raison plausible ou valable pour que les problèmes particuliers des pays désireux de rejoindre maintenant la Communauté ne soient pas attentivement examinés et réglés en substance avant que nous prenions effectivement la décision d'adhérer, tout comme ils ont été soigneusement réglés avant l'entrée en vigueur du traité. C'est ainsi que les choses se sont passées à l'époque, et je ne vois pas pourquoi il en serait autrement à présent, pourquoi nous devrions renvoyer à une date ultérieure la solution ou la prise en considération de ces problèmes particuliers.

J'apprécie vivement l'esprit qui inspirait les observations formulées hier à propos des sujets d'inquiétude particuliers à la Grande-Bretagne et au Commonwealth. Au risque de surenchérir, je me permettrai d'insister à nouveau sur la valeur et l'importance considérable du Commonwealth de nations — qui n'est plus le Commonwealth britannique. Ce n'est pas simplement « la plus vaste zone préférentielle du monde ». C'est quelque chose de beaucoup plus grand, une association de nations libres, multiraciales, tout à fait unique en son genre. C'est un trait d'union sans équivalent, qui revêt une importance et une signification toutes particulières en ce moment dans le monde, et si nous devons rompre cette association d'une manière ou d'une autre, ou la désagréger, la Grande-Bretagne et le Commonwealth lui-même ne seraient pas seuls à en souffrir. Nous affaiblirions quelque chose qui est irremplaçable. Il est donc essentiel, pour nous tous, et non pas seulement pour les parties aux négociations, de veiller à ne pas aboutir à ce résultat déplorable que serait la destruction du Commonwealth.

Je me bornerai pour le démontrer à citer un exemple, bien qu'il y en ait beaucoup d'autres. Si l'on songe à la portée considérable de l'expérience démocratique indienne, eu égard à l'évolution extraordinaire que connaît un autre pays du continent asiatique, la Chine, si l'on mesure l'immense importance pour

le monde de l'expérience indienne et de sa réussite, on comprendra alors à quel point il est capital de maintenir l'association du Commonwealth.

Or, il va de soi que le succès de telles entreprises n'est pas seulement affaire de politique ou d'attitude. C'est en très grande partie une question d'économie, d'aide extérieure, venant des pays plus riches et plus développés. C'est pourquoi j'estime que de simples paroles, si pénétrées soient-elles de sympathie ou de compréhension, et de vagues assurances concernant des consultations éventuelles au cas où les choses ne prendraient pas un tour favorable dans les années à venir, sont absolument insuffisantes. C'est pourquoi une bonne partie de la population britannique, celle en tout cas au nom de laquelle le parti travailliste se sent autorisé à parler, ne comprend pas pour quelles raisons des mesures, des dispositions ou des propositions spécifiques ne pourraient être mises au point dès à présent au lieu d'être renvoyées à plus tard.

Je voudrais demander de nouveau à tous nos collègues de la Communauté d'aborder le problème en partant du principe qu'il faut régler maintenant ce qui doit être réglé. Ils disent qu'ils feront certaines choses à un moment donné dans l'avenir. Nous sommes convaincus de leur bonne foi. Mais je pense que, forts de cette conviction, nous sommes en droit de leur dire : Réglons ces problèmes dès à présent. S'ils peuvent être réglés dans l'avenir, il n'y a, semble-t-il, aucune raison valable de ne pas les régler maintenant.

Je suis persuadé qu'il est préférable pour notre avenir européen, préférable du point de vue de l'attitude des pays du Commonwealth — de leurs gouvernements comme de leurs peuples —, préférable enfin pour le monde libre, que nous prenions le temps de faire cela dès maintenant plutôt que de rester dans le vague et l'indéterminé, en risquant de susciter trop d'espérances chez certains, des malentendus aussi, dus à un manque de précision, et, plus tard, un sentiment inévitable d'abandon ou de frustration.

Sans doute faut-il éviter en cette matière une trop grande précipitation, qui nous ferait courir de graves dangers. Je comprends l'impatience de ceux qui disent : C'est bien beau de parler de délais, mais plus les délais seront prolongés, plus nous risquerons de ne jamais pouvoir atteindre le but. Mais il y a beaucoup plus de raisons de redouter des tensions et des conflits ultérieurs, provoqués par une hâte excessive, que de craindre, en ce moment, qu'il soit pris un peu plus de temps pour négocier.

Quels sont donc les points litigieux qui subsistent ? J'aimerais voir tirer la chose au clair, car les éléments d'information dont nous disposons donnent, à mon sens, une image inexacte de la situation. J'ai eu l'impression que dans le Livre Blanc publié au mois d'août par le gouvernement britannique, les termes « convenir » et « régler » étaient employés dans un sens un peu vague et le bilan que M. Hallstein nous a présenté hier m'a paru souffrir du même défaut. On qualifie de réglés certains problèmes dont, en fait, tous les détails sans exception restent, me semble-t-il, à régler.

Je ne citerai pas ce qu'a dit M. Hallstein, mais, à propos des denrées alimentaires de la zone tempérée et d'autres produits, il a donné toute une liste de dispositions qui ne paraissent pas pour l'instant très précises. Ceux d'entre nous qui envisagent d'adhérer à la Communauté — et il ne s'agit pas seulement de la Grande-Bretagne et du Commonwealth — prendront une mesure très précise lorsqu'ils se décideront, et il semble raisonnable de demander à ceux avec qui nous négocions d'être au moins aussi précis dans les dispositions qu'ils prennent à notre sujet.

Pour un grand nombre de problèmes commerciaux en suspens, la meilleure solution consisterait certainement à négocier des accords mondiaux sur les produits. Mon parti, le parti travailliste, est particulièrement attaché à cette idée. Il a d'ailleurs toute une tradition dans ce domaine et il tient beaucoup à ce qu'interviennent des accords plus vastes de ce genre. Non seulement cela faciliterait les choses du point de vue de la Commu-

nauté et de notre adhésion, mais ce serait préférable en soi. En admettant, toutefois, que cette solution se révèle trop difficile ou trop longue à atteindre, il reste certains problèmes à régler et je voudrais en aborder aujourd'hui trois ou quatre, sans prétendre en embrasser tous les aspects.

L'un des premiers problèmes concerne, évidemment, certaines catégories de produits de la zone tempérée et, à cet égard, le cas de la Nouvelle-Zélande s'impose tout spécialement à notre attention. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il s'agit d'un cas particulier. M. Hallstein l'a encore redit hier. Tout le monde reconnaît qu'il faut prendre des mesures particulières pour protéger et sauvegarder les intérêts de la population néo-zélandaise. Mais nous ne savons pas exactement — tant s'en faut — quelles sont les mesures particulières que l'on envisage de prendre.

La situation de la Nouvelle-Zélande et de son peuple est beaucoup trop étroitement liée à cette question pour que l'on puisse penser qu'ils se contenteront d'une vague assurance leur faisant entrevoir que quelque chose sera fait plus tard. Ce quelque chose dépend naturellement, dans une large mesure, de la politique des prix alimentaires de l'Europe. Nous devons savoir quelle sera cette politique. Il nous faut vraiment savoir quel genre d'accords bilatéraux pourraient être élaborés, de l'avis de la Commission, pour résoudre les problèmes particuliers de la Nouvelle-Zélande au cas où les accords mondiaux ne pourraient pas apporter de solution ou n'interviendraient pas à temps.

Un deuxième exemple nous est fourni par les pays d'Asie. Il ne s'agit pas uniquement d'assurer le maintien de débouchés aux articles manufacturés asiatiques — et, à ce propos, le droit nul sur le thé n'apporte évidemment aucune solution au problème qui est le véritable sujet de préoccupation de l'Inde et des autres pays d'Asie, celui de leurs productions manufacturières à haute teneur en main-d'œuvre.

Voyons les choses en face. Dans l'ensemble, l'Europe n'a guère fait d'efforts pour absorber les articles manufacturés en

provenance de ces pays. La Grande-Bretagne, elle, a contribué pour plus que sa part à aider ces pays d'Asie à exporter, à se développer et à construire, causant même ainsi un tort considérable à l'une de ses principales industries. Nous devons à présent nous assurer que les nouvelles dispositions non seulement continueront d'assurer des débouchés à leurs articles manufacturés, mais leur permettront d'accroître et de développer leurs exportations.

Il ne sert à rien de dire maintenant que l'on fera quelque chose en 1966. Si nous devons cesser d'absorber ces articles, une crise complète, voire un effondrement catastrophique, se produirait en Inde et ailleurs bien avant 1966. L'exécution du plan quinquennal actuel ne pourrait certainement pas se poursuivre sans un accroissement de volume des exportations.

Ce n'est donc pas, là encore, un problème propre à la Grande-Bretagne. Il n'est même pas propre à l'Inde, au Pakistan ou à Hong-kong. C'est un problème d'un intérêt pressant et capital pour le monde libre et pour la partie du monde libre dont nous parlons en ce moment, pour l'Europe, car toute l'expérience démocratique en Asie dépend de la réalisation des plans de développement de ces pays, du relèvement de leur niveau de vie, de l'augmentation des investissements, etc. Un arrêt de cette évolution, sans parler d'un effondrement, aurait de terribles conséquences pour le monde libre et pour l'Europe. C'est pourquoi, nous disons : fixons donc dès maintenant les dispositions à prendre. Il serait bien préférable — et je suis sûr que nous le ferons — de les arrêter d'ores et déjà pour éviter, je le répète, de créer dans ces régions l'impression que nous nous soucions davantage de nos propres intérêts personnels et nationaux que de leurs demandes raisonnables et légitimes.

Il y a, naturellement, un troisième groupe, celui des membres africains et antillais du Commonwealth. On a dit, je le sais bien, qu'ils peuvent bénéficier du statut de territoire d'outre-mer associé, mais nous ne pouvons contraindre personne. Nous pouvons trouver qu'ils n'ont aucune raison de ne pas l'accepter. Nous pouvons penser qu'il ne s'agit pas en l'espèce

de colonialisme déguisé sous une autre forme. Mais ce qui compte, ce n'est pas ce que nous pensons. La question est de savoir s'ils pensent de même. C'est à eux qu'il appartient de se décider librement. Il se peut fort bien que certains d'entre eux rejettent ce statut pour des raisons d'ordre politique, qu'elles soient bonnes, mauvaises ou ni l'un ni l'autre.

S'ils décident de le rejeter, ce qui est leur droit absolu, comment allons-nous pouvoir continuer à leur offrir des débouchés pour leurs produits? Quel mécanisme comptons-nous utiliser à cette fin? Il me semble que ce problème n'a pas été du tout abordé, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit. Il est d'une importance capitale que ces pays le sachent nettement avant que nous prenions une décision définitive.

L'un des autres grands problèmes est celui du sucre. Il existe un accord du Commonwealth sur le sucre. Par quoi envisage-t-on de le remplacer? Comment les deux choses vont-elles se raccorder dans le temps? Je crois savoir que la question n'a même pas encore été discutée. En tout cas, elle n'a pas été réglée. Je ne crois pas que l'on puisse nous accuser d'être déraisonnables si nous disons que des questions de cet ordre doivent être réglées avant qu'interviennent les décisions définitives.

Je ne parlerai que d'un autre groupe, dont le sort m'inquiète un tout petit peu. Il s'agit de l'ensemble des membres de l'A.E.L.E. autres que le Royaume-Uni, mais je songe ici plus particulièrement aux membres neutres de l'A.E.L.E. J'ai parfois l'impression que d'aucuns persistent à confondre ce qu'on appelle le neutralisme, lorsqu'on envisage la situation mondiale en général, avec la neutralité de ces trois membres de l'A.E.L.E. Il me semble qu'il y a lieu d'établir une distinction entre ces deux notions. Il ne faudrait pas que les réserves que peut nous inspirer la doctrine du neutralisme telle qu'elle est professée par les hommes d'Etat d'autres pays, vienne influencer notre attitude à l'égard de la position des membres neutres de l'A.E.L.E. et de leur association éventuelle à la Communauté dans des conditions satisfaisantes et acceptables pour eux comme pour nous. Il me paraît impossible que nous prenions des décisions définitives

avant d'avoir compris et réglé ce problème de l'association des pays neutres. Je crains parfois que nous ne perdions de vue la nature de l'engagement que chacun des membres de l'A.E.L.E. a pris à l'égard de tous les autres. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'un communiqué a précisé, au moins de juin 1961, que « les membres de l'A.E.L.E. devront coordonner leurs actions et rester unis tout au long des négociations » et que l'A.E.L.E. devra être maintenue « jusqu'à ce que des accords satisfaisants couvrant les divers intérêts légitimes de tous les membres aient été élaborés par voie de négociation, leur donnant ainsi à tous la possibilité de participer, à compter de la même date, à un marché européen intégré ».

Il me semble que l'on aborde parfois la question comme si cet engagement n'existait pas. Ce serait assurément un bien mauvais début pour n'importe lequel d'entre nous que de commencer par dénoncer unilatéralement un engagement déjà contracté pour pouvoir en souscrire de nouveaux. Nul n'aurait grande confiance dans nos agissements futurs si nous nous comportions de la sorte, et c'est pourquoi je pense qu'il n'est pas déraisonnable de dire — cela fait partie, je le répète, du plan d'ensemble qui doit être établi pour nous permettre d'adhérer à la Communauté européenne et d'élargir ainsi le cercle de ses membres — que tous ces problèmes doivent être pris en considération avant qu'une décision n'intervienne et que l'on ne saurait aisément en venir à bout par de simples assurances comme quoi, tôt ou tard, d'une manière ou d'une autre, une formule sera mise au point.

Tel est donc, sans aucune équivoque, le point de vue de mon parti. Il part, comme je l'ai dit, du principe qu'il serait préférable d'élargir maintenant la Communauté. Mais tous ces problèmes doivent être réglés, et effectivement réglés, pour que nous puissions y parvenir.

Nous vivons un moment historique non seulement pour l'Europe, non seulement pour la Grande-Bretagne, mais pour une grande partie du monde. Si nous prenons notre temps pour convenir des dispositions nécessaires et retardons un peu le

moment de les adopter afin d'arriver à des accords et à des ententes fermes, nous ne nous en trouverons pas plus mal. Les inconvénients risquent au contraire d'être considérables si, au stade actuel, nous brusquons tellement la décision ou voulons forcer les choses à tel point que rien ne soit complètement réglé.

Je ne pense pas qu'un tel délai compromette en quoi que ce soit les chances d'un accord définitif. Si ces problèmes sont réglés et qu'il ne surgisse pas entre-temps de nouveaux obstacles politiques, je crois qu'il sera infiniment plus facile de parvenir à une décision définitive favorable.

En terminant son allocution, M. Hallstein nous a rappelé hier que nous sommes les représentants de l'opinion publique. Il nous appartient d'expliquer les travaux de la commission et le cours des événements. A cet égard, nous avons en Grande-Bretagne, une tâche particulière à remplir en cette heure historique. Il est donc d'une importance extrême que les responsables des négociations permettent aux représentants de l'opinion publique de s'acquitter de leur mission d'information et veillent à ce que nous soyons en mesure de répondre aux questions pertinentes qui nous sont posées.

Voilà donc les raisons particulières pour lesquelles je souhaite vivement que nous arrivions à régler le plus grand nombre possible de ces problèmes et, en tout cas, tous ceux qui ont un caractère essentiel. Si mon pays et d'autres pays qui ne font pas partie actuellement de la Communauté prennent la décision d'y adhérer, je préférerais qu'ils ne soient pas amenés par la suite à le regretter ou à éprouver un sentiment de rancune. Je préférerais qu'il n'y ait pas là matière à des luttes politiques intestines. Afin d'éviter cela, il importe que nous étudions la question avec calme et pondération, même si les décisions doivent être remises à un peu plus tard. A notre avis, toute cette affaire est beaucoup trop importante pour faire l'objet de manœuvres, que ce soit sur la scène européenne ou sur la scène politique intérieure. Elle est beaucoup trop essentielle pour qu'on l'aborde en se pré-occupant exclusivement de l'immédiat. Elle est beaucoup trop

décisive pour qu'on la règle sur une base d'imprécision, d'indétermination et d'assurances qui manquent de netteté.

En cette affaire, notre objectif ne se limite pas, ne saurait se limiter, à l'unité ou à la cause de l'Europe. La cause européenne ne doit pas être l'unique mobile de notre action. Elle est importante, certes, mais nous devons élargir nettement notre champ de vision. Ce qu'il faut, c'est que nous nous unissions, que nous nous renforçons, afin de pouvoir jouer un rôle beaucoup plus considérable et beaucoup plus déterminant dans le développement du monde libre et sur la scène politique mondiale. C'est ainsi que nous devons voir les choses, c'est en fonction de ce critère que nous devons, en dernier ressort, juger de cette question comme de celle, plus restreinte, de notre propre unité et de notre propre force. C'est ce que nous entendons par être ouverts sur l'extérieur. C'est ce qui nous fait dire qu'il faut plus que de simples paroles pour prouver que nous avons le regard tourné vers l'extérieur. Nous devons le démontrer par nos actes, en réglant effectivement notre conduite sur ce principe et en prenant en considération les problèmes des autres.

C'est par les dispositions que nous prendrons, par les accords que nous élaborerons pour résoudre les problèmes des pays du Commonwealth, et surtout ceux des territoires en voie de développement, d'Asie, d'Afrique et des Antilles, que nous prouverons que nous sommes ouverts sur l'extérieur. C'est sur la manière dont nous réglerons ces problèmes que nous serons jugés. Je parle en socialiste, mais je pense que nombreux sont ceux qui partagent cette opinion. S'agissant de la question de l'enrichissement des riches et de l'appauvrissement ou de la stagnation des pauvres, nous ne pouvons pas adopter une optique différente suivant qu'il s'agit de pays ou d'individus. Dans le monde d'aujourd'hui, les riches s'enrichissent et, en mettant les choses au mieux, les pauvres doivent mener une lutte terrible; en réalité, les pauvres, dans une large mesure, s'appauvrissent. Si nous ne nous montrons pas attentifs et décidés, nous risquons d'aggraver, sans le vouloir, cette déplorable situation.

Quelle que soit notre position dans cette affaire, que nous négocions, à Bruxelles, à Londres ou ailleurs, nous devons à mon sens nous assurer que nous accomplissons vraiment notre mission en aidant les pauvres et en prouvant que, peut-être parce que nous sommes riches et forts et espérons le devenir davantage, nous nous proposons de faire plus et non pas moins que ce que nous avons déjà fait à cet égard.

Telle est la façon de voir de mon parti. Telle est notre position sur la question. Nous souhaitons non seulement que la Communauté économique européenne soit élargie mais aussi, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'un grand nombre des problèmes soient réglés dans un contexte bien plus vaste. Diverses suggestions sont actuellement lancées en vue de l'organisation de conférences et de consultations à une échelle nettement plus large, et nous voudrions voir tout cela se réaliser. Mais je dois dire que nous estimons faire œuvre utile, raisonnable et stimulante en invitant instamment les parties aux négociations en cours à mettre au point, pour résoudre tous ces problèmes, des propositions beaucoup plus fermes et plus précises que la plupart de celles dont nous avons eu connaissance jusqu'ici.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Tonic.

M. Tonic (Autriche). — (A) Monsieur le Président, je me souviens encore de l'époque où la commission politique du Conseil de l'Europe se demandait si un rapport politique devait se limiter à l'Europe ou traiter également des régions situées hors d'Europe. Les années où l'on s'interrogeait ainsi ne sont pas encore très lointaines. Cependant, il faut le constater, d'immenses progrès ont dû être accomplis puisque aussi bien cette question paraît maintenant complètement dépassée! A l'heure actuelle, il est absolument impossible de faire un rapport sur l'intégration européenne sans parler des régions extra-européennes; sans donner, pour ainsi dire, un caractère franchement mondial au rapport. Le phénomène le plus surprenant de ce siècle est sans aucun doute, malgré les prophéties d'Oswald Spengler et de ses amis, l'intégration de l'Europe.

Dans son exposé d'hier, M. Hallstein a mentionné les problèmes auxquels doit faire face l'Union soviétique, en présence de cette évolution. En fait, une froide réflexion conduit nécessairement à la conclusion que l'Union soviétique a subi au cours de ces dernières années dans sa politique extérieure, trois grandes défaites.

La première de ces défaites — celle dont les conséquences sur la cohésion du bloc oriental seront peut-être les plus graves — réside dans le fait que jusqu'à ce jour, après quarante années d'expérimentation, l'Union soviétique n'est pas encore parvenue à résoudre la crise de l'agriculture dans les pays à régimes communistes; il faut d'ailleurs ajouter que ces pays sont des pays agricoles par excellence et seraient parmi les plus prospères du monde entier s'ils avaient un système économique normal. Ils l'étaient avant de devenir communistes, en particulier ceux de la zone danubienne, qui exportaient des produits agricoles. A l'heure actuelle, la situation est telle qu'en dépit d'une volonté inébranlable de multiplier expériences et remèdes, les autorités communistes n'ont toujours pas réussi à satisfaire les besoins les plus élémentaires en produits agricoles de leurs populations. Alors que les pays occidentaux bataillent avec les problèmes que pose la surproduction agricole, les systèmes de ces pays ne sont toujours pas en mesure de rendre superflues les files d'attente devant les magasins. La crise agricole qui sévit dans les pays communistes peut, en se développant, avoir les conséquences les plus graves.

La deuxième défaite qu'a essuyée le communisme tient à ce qu'il n'a pu développer le Comecon, organisme destiné à contrebalancer l'intégration européenne. On se fait parfois, à l'Ouest, des idées fausses au sujet du Comecon. On a toujours présumé que le Comecon répondait d'une façon ou d'une autre à notre intégration européenne. Cependant, un examen approfondi de la situation montre qu'en fait, le Comecon n'a jamais évolué de façon à rejoindre — fût-ce approximativement — l'intégration européenne sous ses diverses formes.

Le Comecon n'a, en premier lieu, jamais été une Union

des paiements et sa structure ne comporte aucun élément qui puisse, en quelque manière que ce soit, être comparé à l'Accord monétaire européen. Les devises y font l'objet d'un contrôle plus sévère. Les transferts de fonds ne sont guère possibles et du reste rien ne permet de conclure à l'existence d'un accord monétaire. A l'heure actuelle, même le rouble, dont la position a pourtant été renforcée par des mesures politiques, n'est pas accepté comme moyen de paiement dans les pays membres du Comecon. Il n'existe pas de tarifs douaniers communs. L'importance des transactions commerciales tout à fait courantes est grossie démesurément par la propagande et il ne saurait être aucunement question d'une politique commerciale commune.

Ainsi, par exemple, les migrations de travailleurs, si caractéristiques des pays de la Communauté économique européenne, sont à l'Est, tout à fait inconnues. Bien que dans certains pays, comme la Bulgarie, il existe des excédents de main-d'œuvre, ces excédents ne peuvent être utilisés dans d'autres pays communistes. Il en résulte un immense affaiblissement de ce prétendu « espace économique commun ».

C'est également pour ces raisons économiques qu'il n'existe, par exemple — s'il m'est permis de mentionner d'autres domaines — aucune coopération sur le plan universitaire. En Pologne, où l'on se montre encore le plus libéral, les étudiants étaient, en 1960, au nombre de 121 000. Parmi ces 121 000 étudiants il y avait 751 étrangers, dont 450 seulement venus d'autres pays communistes. Ces chiffres montrent qu'une coopération dans ce domaine — coopération qui constitue pourtant un trait caractéristique de l'intégration européenne — n'a encore jamais été établie à l'Est. Je citerai aussi comme preuve la situation du tourisme, en me référant de nouveau au pays le plus libéral : la Pologne. L'an dernier, pour une population de 30 millions de Polonais, le nombre des touristes n'atteignait que 200 000; quant aux autres pays dits satellites, cela ne vaut même pas la peine d'en parler. L'attente interminable aux frontières qui séparent les pays de l'Est est un signe caractéristique de ces pays qui, tout communistes qu'ils sont, maintiennent entre eux des barbelés,

postes d'observation et patrouilles militaires. Des patrouilles militaires entre les Etats parties au Pacte de Varsovie!

C'est donc à juste titre que la dernière conférence du Comecon est arrivée à la conclusion que le système du Comecon non seulement avait déçu les espoirs placés en lui, mais avait été un échec complet.

La troisième bataille que la politique soviétique a perdue au cours des dernières années, est celle qu'elle a menée pour diviser l'Europe libre. Cette bataille a été perdue dès l'instant où fut surmonté l'antagonisme franco-allemand — fait le plus important pour l'unification européenne. Au cours des étapes suivantes de cette intégration, les espoirs de l'Union soviétique ne se sont pas davantage réalisés, en dépit de ses efforts réitérés. Un arrangement finira bien par intervenir entre la C.E.E. et la Grande-Bretagne, de même qu'entre les pays neutres et la C.E.E.

Le jour où ce sera chose faite, l'infrastructure de l'intégration européenne sera pratiquement achevée et l'évolution ultérieure s'intensifiera pour ainsi dire d'elle-même.

A ce propos, je voudrais évoquer brièvement le problème des pays neutres. L'on a acquis une compréhension beaucoup plus profonde au cours de ces dernières années, des problèmes qui se posent aux pays neutres — compréhension non seulement théorique, mais aussi fondée sur les faits. Tout le monde n'en est pas satisfait! Je conçois que le problème des neutres soit devenu pour un grand nombre de mes collègues un véritable cauchemar, une sorte de spectre qui hante leurs nuits. Cependant, il faut bien reconnaître que plus notre connaissance de ces problèmes s'élargit, mieux cela vaut. Mais la crainte des risques que pouvait peut-être comporter un élargissement de la C.E.E. a augmenté à mesure que l'on connaissait mieux les problèmes réels qui se posaient, qu'on le veuille ou non. Je ne citerai que deux exemples : le problème des exceptions et celui des réserves.

La politique, Mesdames et Messieurs, est en fait de la psycho-

logie appliquée. Nous devons donc nous rappeler ceci : il importe que les neutres n'aient jamais l'impression que la C.E.E., en présence des problèmes que pose un élargissement préludeant à l'intégration de toute l'Europe, se retire en quelque sorte en elle-même, recule devant ces problèmes ardues pour se réfugier dans le confortable climat de la Communauté à Six. Bref, les neutres ne doivent pas avoir le sentiment que, par crainte des problèmes de croissance, cet organisme qu'est la Communauté économique européenne renonce à la croissance elle-même.

Par ailleurs, les pays de la Communauté économique européenne et la C.E.E. elle-même doivent certainement avoir déjà acquis la conviction que si l'on traite les problèmes posés par les neutres, ceux-ci ne rendront pas la poursuite de l'intégration plus difficile.

Le président Hallstein a évoqué hier l'esprit dans lequel toutes ces questions doivent être traitées. Ce qui prédomine chez les Neutres est leur indéfectible volonté de faire en sorte que, si ces problèmes sont soulevés et que l'on s'efforce de parvenir à l'intégration, la Communauté économique européenne en bénéficie elle aussi finalement et y gagne en vigueur. Ils ne cherchent donc pas à susciter des difficultés inutiles mais bien au contraire désirent que l'on parviennent à renforcer encore davantage et à consolider définitivement l'intégration européenne.

Notre collègue, M. Brown a évoqué les dangers que comporterait une politique susceptible de conduire à un affaiblissement, voire à un déclin du Commonwealth. Cette crainte me fournit l'occasion de commenter une proposition, entendue çà et là, selon laquelle tous ces problèmes disparaîtraient si les neutres renonçaient à leur neutralité.

Mesdames et Messieurs, je veux très sérieusement et très justement vous mettre en garde contre une telle proposition. Il ne faut pas qu'une idée comme celle-ci se transforme en politique; sinon, les populations des pays neutres d'Europe auraient le sentiment d'assister à une dangereuse — et les autres pays européens à une inutile — complication de la situation euro-

péenne. Je crois pouvoir affirmer que la Communauté économique européenne ne serait d'ailleurs pas du tout à même de résoudre les problèmes politiques que pourrait susciter une telle ligne de conduite.

Je voudrais, pour compléter mes observations sur les problèmes des neutres, faire remarquer que dans le passé comme dans le présent les efforts des neutres ont toujours été orientés vers une vaste intégration de l'Europe tout entière. Il ne faut pas que notre ardeur à vaincre les difficultés actuelles diminue et nous devons pour cette raison avoir toujours présent à l'esprit notre grand but commun.

Pour conclure, je voudrais évoquer un point mentionné hier dans les rapports et aujourd'hui au cours du débat : Il s'agit de la situation dans les pays d'outre-mer. Il ne fait pas de doute que, dans ce domaine aussi, de très nombreux espoirs de la politique extérieure soviétique ont été déçus. Mais tout n'est pas réglé. Jusqu'à présent, certes, la politique extérieure soviétique n'a guère été couronnée de succès dans les pays arabes et en Afrique. Mais le centre du débat s'est déplacé vers l'Asie du sud-est et l'Amérique latine. L'Ouest ne pourra l'emporter que si les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe adoptent une politique commune à l'égard du tiers monde. C'est alors seulement que l'offensive lancée par l'Union soviétique sur le plan de la politique extérieure pourra être parée avec succès.

Faut-il conclure que la thèse de M. Khrouchtchev, selon laquelle la lutte économique permet de préparer l'avènement du communisme dans le monde, a fait naufrage? On ne peut le dire encore. C'est probablement le cas. Mais, s'il en est ainsi et si, de ce fait, la base de la politique extérieure de M. Khrouchtchev a, elle aussi, sombré, il faut sans doute s'attendre à ce que l'Union soviétique, au cours des prochaines années, s'intéresse de moins en moins à un désarmement. En effet, elle en reviendrait alors aux vieilles thèses du communisme, qui aujourd'hui trouvent plutôt expression dans la politique extérieure chinoise.

Là encore, l'Europe devra faire face avec calme à cette évolution. Mais elle ne pourra conserver sa maîtrise de la situation que si le processus d'intégration est à ce moment déjà fort avancé et au surplus si une coopération atlantique s'est instaurée entre l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud (France). — Monsieur le Président, mes chers collègues, vous m'excuserez de jeter dans le débat une note un peu moins agréable que les propos si sympathiques, si apaisants, si optimistes tenus hier par M. le président Hallstein.

Au point où en sont les négociations entre l'Europe des Six et la Grande-Bretagne, au point où en sont les négociations entre cette Europe des Six et les pays qui y sont associés, au moment aussi où se posent des problèmes très sérieux quant à l'association, sous une forme ou sous une autre, des pays du Commonwealth à cette Europe dans l'hypothèse où la Grande-Bretagne s'y associera, nous ne devons pas nous contenter de faire preuve de satisfaction en ce qui concerne la route déjà parcourue. Il faut aller plus loin et substituer à une certaine auto-satisfaction un certain sens d'autocritique.

Si j'apprécie Candide, ce n'est pas toujours, ce n'est certainement pas parce que son propos est : « Que de grâce. Que de splendeur ! Que Monseigneur doit être content de lui-même ! »

Il faut, certes, que nous considérions, avec sérénité, les étapes qui ont été franchies, mais il faut aussi que nous regardions ce que nous avons à faire et pour quelles raisons nous n'avons pas pu mieux faire.

Bien sûr, M. le président Hallstein a eu raison, hier, de rappeler que la Communauté économique européenne a franchi de nombreuses étapes, et plus vite qu'on ne l'avait prédit : large liberté de circulation des hommes et des capitaux, abaissement de 50 % des barrières douanières à l'intérieur de l'Europe des Six,

création d'un fonds social, accroissement de la dotation du Fonds d'aide et de développement en faveur des pays d'outre-mer, création d'une réglementation contre les ententes ou, pour employer un terme plus succinct, réglementation anti-trusts; naissance d'une politique agricole commune, liberté d'établissement et de prestation de services, et enfin, sur le plan politique, un appel du pied des Etats-Unis en faveur du partenariat, du *partnership*, la modification récente de l'attitude de l'Union soviétique et, bien entendu, au-dessus de tout cela, le désir de la Grande-Bretagne d'entrer dans la Communauté économique européenne.

Tout cela est très important et nous devons féliciter sans réticence les dirigeants de la Communauté d'avoir facilité la tâche aux ministres des Six pays et d'avoir ainsi permis ces réalisations ou ces espoirs. Mais, derrière ces résultats, il faut tout de même voir le fond du décor, la réalité, et comprendre quelles sont sur différents points les grandes difficultés que nous devons rencontrer, surtout, comme le disait d'ailleurs tout à l'heure M. Brown, dans les mesures de détail. Car il ne suffit pas de poser de grands principes, il faut aussi entrer dans les détails et les régler.

Prenons par exemple, en matière agricole, le système des prélèvements, qui a, en fait, pour signification ou pour objectif, une certaine préférence communautaire.

Mais, tant qu'il n'y aura pas des engagements précis, programmés, d'achat par les pays importateurs en faveur des pays producteurs de la Communauté européenne, et qu'il y aura toujours, soit pour des raisons d'accords commerciaux, soit pour des raisons peut-être plus mercantiles, tendance de certains à acheter dans des pays tiers, même si les prix sont comparables — sous réserve, bien entendu, de contingents à ouvrir en faveur de pays extérieurs à la Communauté, tels certains membres du Commonwealth — le prélèvement ne peut être qu'une étape dans la construction d'une telle politique, et il peut rencontrer de grandes difficultés d'application.

On peut se demander, en particulier, s'il ne sera pas très facile à tourner. Récemment, une information parue dans un document publié par la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles allemands faisait ressortir que certains exportateurs hollandais et importateurs allemands auraient décidé de ne pas établir leurs factures d'œufs aux prix réels, de façon à se partager un prélèvement ou une partie de celui-ci qui, normalement, devrait aller au Fonds européen. Par conséquent, il y aurait là en réalité un détournement de fonds quasi publics en faveur de certains intérêts particuliers. Aussi peut-on se demander s'il n'y a pas de la sorte une certaine tendance à créer des mouvements artificiels pour fausser les cotations. Par conséquent, le point faible du système réside indiscutablement dans la constitution de cours dont il est de notoriété publique qu'ils s'établissent par consultation ou par consentement mutuel.

On peut se demander aussi si le système mis en œuvre pourra être facilement appliqué et si en réalité ce n'est pas une extrapolation trop facile d'un mécanisme qui a fait ses preuves en Hollande, parce que la Hollande était un pays essentiellement importateur de produits agricoles.

Je crois que, sur ce point, une certaine sévérité devra être exercée par la Commission pour que ce mécanisme du prélèvement ne fasse pas l'objet des détournements auxquels j'ai fait allusion.

On peut aussi se demander si à terme, et dans la mesure où la Commission n'exercera pas une vigilance suffisante, la seule réponse lointaine ne sera pas l'institution, pour le commerce des produits agricoles, d'un véritable commerce d'Etat. La question est maintenant posée, il ne faut pas se le cacher.

Si j'en viens aux investissements, nous constatons — c'est là un vieux débat, dont M. Coppé plus que d'autres se souvient — que nous n'avons en réalité aucun contrôle certain de ces investissements, en dépit d'une résolution votée par l'Assemblée de la C.E.C.A. en 1957 sur rapport de M. François de Menthon

et tendant à la coordination des investissements. Malheureusement, depuis ce temps, la situation n'a guère évolué.

Nous constatons ainsi, notamment dans la sidérurgie, une tendance à l'excès d'investissements dans la production de produits plats; le rapport de M. Kapteyn sur la C.E.C.A. y fait allusion. Nous constatons de même un débordement d'installations sidérurgiques côtières sans qu'on se préoccupe du sort des entreprises sidérurgiques intérieures aux pays membres et dont les investissements ont été financés pourtant en partie avec l'aide des fonds de la collectivité.

Nous notons également le développement d'oléoducs concurrents allant de la Méditerranée et de la mer du Nord vers le Centre de l'Europe des Six au moment où nous voyons se profiler à l'Est un nouvel oléoduc allant vers la Bavière.

Nous constatons un surcroît de capacité des raffineries, notamment lorsque nous voyons tous les projets dont on nous parle pour les années 1965 à 1970.

Quant à la coordination de l'énergie, elle est restée, nous le savons, dans les limbes, en dépit des recommandations de la commission que préside M. Burgbacher.

J'indiquerai incidemment, et c'est un autre exemple, le désordre croissant des investissements dans l'industrie automobile. Je citerai à cet égard le rapport d'un de nos collègues français, M. Léon de Rosen, membre du Conseil économique, qui montrait les risques que pouvait faire courir à cette industrie une compétition acharnée à coup d'investissements immenses à l'intérieur d'un espace économique qui se trouvera sursaturé un jour prochain.

Enfin, je rappellerai la dispersion des investissements de certains pays tiers, notamment des Etats-Unis, en Europe, lorsqu'il ne s'agit pas de désinvestissements comme ceux que l'on vient de voir avec l'affaire Remington Rand en France.

Tout cela me conduit à penser que, dans le domaine de la politique des investissements, le manque de contrôle des Etats comme le manque de contrôle de la Commission peuvent aboutir à des désordres, à des excès, dont nous ne nous sommes pas encore aperçus parce que nous avons vécu en période d'expansion permanente. La question est de savoir si, à la moindre menace de récession, même limitée, nous ne nous trouverons pas devant un retour à un certain nationalisme, tendant à protéger les investissements autochtones et à détruire les principes mêmes de la Communauté, sous l'effet des clauses de protection.

La réglementation sur les ententes, dont on a tant parlé, va contre la tendance du monde moderne, la tendance de l'industrie, à la spécialisation des entreprises, à la coordination, à la répartition des tâches. On se demande même si l'on ne verra pas un jour interdire même les accords d'exclusivité de ventes entre une société productrice appartenant à un pays du Marché commun et un revendeur appartenant à un autre, tant on désire voir tout le monde s'inscrire sur les registres, se faire autoriser. J'attends, en ce qui me concerne, avec quelque impatience, la réponse à une question écrite très précise que j'ai posée sur ce point.

L'association avec les pays et territoires d'outre-mer s'est, bien sûr, développée, mais on peut se demander si elle n'est pas plus apparente que réelle. Nul ne sait aujourd'hui si elle ne cédera pas devant le vent d'africanisme qui souffle dans les pays dont chacun sait l'impossibilité d'élever le niveau de vie en dehors d'une économie programmée, pour ne pas dire d'une économie socialiste, alors que nous leur apportons essentiellement, en dehors des dons, les mécanismes traditionnels de l'économie européenne, de l'économie capitaliste et néo-libérale, qui n'est pas adaptée à ces pays en voie de développement.

La preuve en est l'opposition à la stabilisation des cours des matières premières, la stabilisation des débouchés. Celle-ci n'est pratiquée en fait que par la France, et aucun progrès n'a été fait en réalité depuis quatre ans par la Communauté économique européenne dans ce domaine, indépendamment de l'effort

financier généreux qui découle de la distribution de fonds par le F.E.D.O.M.

On peut se demander s'il ne convient pas d'adopter l'affirmation de M. Moussa, selon laquelle le « fordisme » des rémunérations par l'accroissement du prix des matières premières est une des solutions vers lesquelles on doit aller; en réalité, jusqu'à présent, l'ensemble des pays de l'Europe des Six ne l'a pas admis, car chacun recherche des matières premières au prix le plus bas en fonction de l'intérêt des transformateurs européens et non pas en fonction de l'intérêt des pays producteurs.

Sur ce point, je voudrais appeler l'attention de mes collègues sur le numéro 767 de la revue française *Les problèmes économiques* qui, sous la signature d'un économiste allemand, fait ressortir que l'aide au développement actuelle est l'exemple de prestations libérales mal orientées. On s'aperçoit, en particulier, que le capital privé ne s'investit pas lorsqu'il y a le moindre risque, et qu'alors ce sont les capitaux publics qui vont prendre les garanties qui assurent le bénéfice des opérations réalisées par les capitaux privés. Les deniers publics servent ainsi à faire démarrer, dans le cadre des accords bilatéraux, les exportations à destination des pays en voie de développement.

Quant aux projets d'investissement réclamés par les différents pays en voie de développement, on constate que dans certains pays de la Communauté, en particulier en Allemagne, on préfère ne pas en prendre connaissance lorsqu'ils ne sont pas absolument compatibles avec les principes libéraux.

Aussi, je me demande si, là aussi, nous avons fait l'effort intellectuel, moral et social nécessaire pour apporter à ces pays le concours qu'ils espéraient recevoir de nous.

Je n'insisterai pas sur le domaine atomique, encore que sur ce point on puisse s'étonner qu'en raison des efforts faits autour de l'Euratom, sous la pression et la suggestion d'Euratom, la première centrale nucléaire allemande importante destinée à produire de l'énergie ait été commandée aux Etats-Unis. On a préféré

ie réacteur à eau bouillante et à uranium enrichi au projet français ou au projet anglo-allemand de réacteur à uranium naturel ralenti au graphite. Est-ce raisonnable quand on parle de faire l'Europe, surtout quand on sait que le *Buy American Act* n'est pas un mythe?

Est-ce raisonnable lorsqu'il s'agit de recherches aussi coûteuses?

Il semble bien — je me contente de ces quelques exemples — que la politique libérale qui a été menée est fondée sur de vieux souvenirs. L'amitié pour le laisser-faire n'est pas de notre temps et ne correspond pas à ce que nous avons à entreprendre pour assurer la cohésion de l'Europe.

En réalité, le vent libéral qui souffle en matière économique dans la Communauté économique européenne va contre l'évolution du monde, contre le fait que, dans tous les Etats modernes, c'est aujourd'hui l'Etat lui-même qui assure l'essentiel des investissements, soit directement, par le budget, soit par les commandes des entreprises publiques aux entreprises privées, importantes ou non.

Néanmoins, l'on continue à parler de la libre entreprise comme si dans aucun pays industrialisé du monde, c'était encore une expression sérieuse. Même aux Etats-Unis, lorsque, dans les milieux bancaires, l'on parle de libre entreprise, les banquiers sont les premiers à en rire, car ils savent très bien que les entreprises qu'ils financent ne distribueraient pas les dividendes qu'elles répartissent si elles n'avaient pas derrière elles les immenses commandes de l'Etat américain, soit pour les besoins de son armement, soit pour des industries aussi particulières que l'industrie atomique et l'industrie spatiale.

Il faut donc que l'on mette une sourdine à ces souvenirs et qu'on les laisse de côté.

Il faut que chacun, à l'intérieur de l'Europe, cesse d'espérer conquérir un marché au détriment de ses partenaires. Nous

vivons encore sous le signe de la défense des intérêts particuliers et nous serions tentés de ce fait d'ignorer les risques de mutation dans le taux d'emploi des entreprises les plus vulnérables, d'ignorer aussi les réactions possibles de la classe ouvrière dans une telle éventualité. Nous risquons par là même d'oublier l'un des fondements pour lesquels a été constituée la Communauté économique européenne : l'élévation commune du niveau de vie.

Toute cette politique faite d'appétits particuliers gêne l'entrée des nouveaux partenaires, car eux aussi, lorsqu'ils voient notre propre comportement, ne songent qu'à s'assurer des avantages. Chacun cherche ainsi à défendre telle ou telle production, à conquérir telle ou telle partie du marché, de même qu'à l'intérieur de l'Europe des Six les entreprises du secteur privé tiennent à s'assurer une marge toujours plus grande de profits à l'intérieur d'un marché élargi, en oubliant qu'ils les doivent souvent aux fonds publics.

Cette conception freine l'entrée de partenaires comme la Grande-Bretagne. Elle freine aussi, on le sent dans les discussions avec nos amis de la zone de libre-échange, l'aboutissement des conversations, car on entretient, avec le mythe libéral, le goût amer de la compétition et des rancœurs.

Une politique de « programmation », au contraire, permettrait de mettre un terme aux discussions tarifaires, aux discussions sur les possibilités d'ouverture ou de fermeture de telle ou telle partie des frontières.

Si je souhaite l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, c'est parce qu'elle m'a fait, à moi comme aux autres « planistes », un grand plaisir. Elle a mis le doigt dans la planification, elle a constitué un organisme de « programmation ». Si elle entre dans le Marché commun, les Français ne seront plus tout seuls. Ils auront également l'appui de leurs amis italiens et belges qui ont compris, eux aussi, tout récemment, que dans ce monde il fallait entrer dans la « programmation ».

Le jour où une majorité planiste régnera en Europe, les

attardés, ou les naïfs, ceux qui croient encore aux vertus de l'économie libérale classique, seront bien obligés de reconnaître qu'ils ont tort et de jouer le jeu de la majorité, s'ils sont encore des démocrates.

Pour moi, le problème est très clair : ou nous abandonnons tous dans nos cœurs l'économie libérale traditionnelle, classique, et dans ce cas nous pourrions construire une Europe coprosphère dans laquelle la notion du profit individuel s'effacera devant celle du profit collectif; ou bien nous voudrions maintenir cette notion de la recherche du profit capitaliste maximum, mais ce sera au détriment non seulement de l'Europe mais aussi des pays avec lesquels nous sommes associés.

Bien sûr, il faut de l'audace, il faut le maximum d'audace pour faire l'Europe, M. Maurice Faure l'a dit ici plus d'une fois. Il en faut, bien entendu, mais il n'y a pas d'audace lorsqu'on veut construire l'Europe avec des mécanismes périmés, ou avec un cœur atrophié; il y a de l'audace si l'on veut changer les structures et passer de l'économie libérale anarchique à l'économie programmée, à l'économie planifiée, à la concertation commune. Le jour où nous l'aurons fait, nous aurons vraiment construit ce que les plus passionnés de l'Europe souhaitent.

Les pays de l'Est n'ont pas su faire cette mutation. Ils ont voulu faire une économie planifiée sans rendre à l'homme sa liberté. Tout l'effort que nous avons à faire, c'est l'effort philosophique de construire cette économie concertée, conservant à l'homme sa liberté.

Si l'Europe le réussit, elle se fera. Elle sera alors un pôle d'attraction pour le tiers monde, ce qui est fondamental au moment où, à l'O.N.U., la majorité est devenue afro-asiatique.

Je m'excuse, Monsieur le Président, mes chers collègues, d'avoir sans doute prononcé des propos hétérodoxes et qui ont un autre son que ceux auxquels vous êtes habitués. Mais ceux qui me connaissent savent que depuis des années je plaide avec conviction, avec toute la force de mon tempérament, cette cause

à laquelle je crois, la cause de la primauté de la planification sur le libéralisme économique.

Et c'est dans ce sens, Monsieur le Président, mes chers collègues, que je souhaite à l'Europe de se faire non plus à Six, mais à davantage. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gülek.

M. Gülek (Turquie). — (*E*) Cette réunion jointe des Assemblées européennes est une heureuse tradition. En lisant les rapports et en écoutant les discours prononcés, j'ai compris que nous assistions tous à un événement historique : la naissance des Etats-Unis d'Europe.

La création de la Communauté économique européenne constitue une étape concrète dans cette voie. En fait, le traité de Rome instituant la Communauté marque un tournant dans l'histoire de notre continent. Au début, personne n'aurait pu songer que la Communauté remporterait un succès aussi considérable. Au moment de la signature du traité, on pensait que cet instrument n'aurait qu'une importance limitée; or, il a marqué l'une des étapes sur la voie de l'intégration européenne. La réussite de la Communauté s'est manifestée de diverses manières. Les faits les plus significatifs sont, à mon avis, la violence de l'opposition et des attaques qu'elle suscite de la part de la Russie communiste et, par ailleurs, le vif intérêt que lui porte le président Kennedy. L'Union soviétique a critiqué violemment la Communauté et s'est efforcée de prendre des mesures à son encontre. De son côté, dans son message sur l'état de l'Union, et dans le discours qu'il a prononcé à Philadelphie à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance américaine, le président Kennedy a évoqué le thème de l'intégration économique européenne, si importante, à ses yeux, qu'il a suggéré d'établir une sorte d'association entre les Etats-Unis d'Amérique et les Etats-Unis d'Europe en voie de formation. Il a proposé une forme d'alliance atlantique, une union atlantique. Tous ces facteurs illustrent bien le succès de cette étape sur la voie de l'intégration européenne.

La Communauté économique européenne a obtenu de tels résultats qu'il était naturel que d'autres veuillent s'y joindre. Il était naturel que la candidature britannique fût considérée comme l'expression du désir d'adhérer à une union prospère. Mais la décision britannique est plus que cela. Elle est un problème européen et un problème mondial.

Le Commonwealth joue un grand rôle dans la politique et dans l'économie mondiales. La candidature britannique doit être considérée comme une initiative importante, dont les incidences intéressent beaucoup d'autres pays situés hors du continent européen. Le Commonwealth est un défenseur de la liberté. C'est une union de nations importante non seulement pour ses membres, mais aussi pour l'Europe. C'est pourquoi il convient d'envisager sérieusement les problèmes que pose l'intégration de la Grande-Bretagne et de prendre en considération les difficultés qu'elle rencontre. Il importe de faire preuve de compréhension et de trouver une formule qui, d'une manière ou d'une autre, permette d'intégrer ce pays à la Communauté.

Le problème des pays neutres est, lui aussi, des plus importants. De puissants motifs ont incité ces pays d'Europe à opter pour la neutralité. Je ne m'y étendrai pas ici, mais il convient de rechercher une solution qui leur permette de préserver leur neutralité tout en s'associant à la Communauté.

L'intégration des pays peu développés d'Europe présente, elle aussi, des problèmes particuliers. Toutes les fois qu'il est question de pays peu développés, le problème de l'assistance — matérielle et technique — se pose. Cette assistance est une notion nouvelle qui ne se confond assurément pas avec la charité. Elle sert l'intérêt bien compris des pays industrialisés aussi bien que celui des pays peu développés. Ce sont les Etats-Unis qui en ont pris l'initiative, puis l'Europe a suivi leur exemple. C'est une entreprise de portée mondiale. L'Europe ne saurait tolérer que les pays peu développés qui se trouvent sur son continent bénéficient d'un traitement moins favorable que ceux du reste du monde. Je pense que les pays peu développés d'Europe estiment avoir droit, par priorité, à l'assistance des pays industrialisés

d'Europe. Cependant, ils ne demandent pas seulement une aide mais aussi leur intégration dans la Communauté. La Grèce l'a fort heureusement obtenue. C'est maintenant le tour de la Turquie.

Le cas de la Turquie est particulier. Elle n'a pas été attirée par la Communauté uniquement depuis son succès. Elle s'y est intéressée dès le début et si elle a demandé son intégration et son association, c'est parce qu'elle croit en une union économique comme en l'union politique qui s'ensuivra. Certes, l'intégration de la Turquie pose des problèmes délicats qu'il convient de résoudre. Je n'ignore pas que pour diverses raisons économiques, certains membres de la Communauté se montrent hésitants mais les hésitations d'ordre économique seront plus que compensées par les considérations politiques.

M. Hallstein a énoncé hier le critère à appliquer pour l'admission de nouveaux membres dans la Communauté. D'après lui, l'adhésion des nouveaux Etats doit venir renforcer la C.E.E. La Turquie répond à ce critère, car à mon avis, son adhésion est de nature à renforcer la Communauté et à en accroître la puissance défensive. En fait, l'on ne saurait dissocier l'économie de la politique, et les problèmes de défense sont à la base de l'une comme de l'autre.

Du point de vue défensif, la Turquie représente un cas particulier, tout d'abord en raison de sa position géographique. Elle a l'une des plus longues frontières communes avec le pays qui constitue un danger pour toute l'Europe. Elle fournit également un immense effort pour la défense de l'Europe libre, et du monde libre dans son ensemble. Je sais gré à M. Margue d'avoir souligné hier l'immense effort défensif de la Turquie, qui maintient près de 500 000 hommes sous les armes, ce qui constitue un énorme fardeau pour l'économie nationale.

Aujourd'hui la Turquie possède l'une des plus puissantes et des plus importantes armées d'Europe. C'est une charge considérable qui, si elle était allégée, permettrait de dégager des ressources pour développer l'économie, à l'instar de certains

pays européens qui ont trouvé le moyen de limiter leurs engagements défensifs. Mais nous estimons que la Turquie ne peut se permettre d'agir ainsi, en raison des responsabilités qu'elle a assumées pour la défense du monde libre. Nous croyons que l'avenir peut nous réserver des jours sombres et qu'alors, une puissante armée et de grands sacrifices seront nécessaires.

Une autre particularité de la Turquie, en matière de défense, est son expérience du danger commun qui nous menace tous. Nous avons été plus de douze fois en guerre avec notre voisin nordique. Nous connaissons par expérience, son comportement psychologique. Nous savons que l'esprit de décision — l'absence de toute hésitation — est la seule manière de faire face au danger que ce voisin peut constituer pour nous.

Je ne citerai qu'un exemple. En 1945, la Russie soviétique exigea de la Turquie qu'elle assure en commun avec elle la défense des détroits et qu'elle lui restitue certaines provinces de l'Est du pays. La Turquie était seule. L'O.T.A.N. n'existait pas et, en 1945, l'Europe et l'Amérique affichaient leur amitié pour la Russie et croyaient en sa parole. Nous savions que nous étions seuls, mais nous n'avons pas hésité. Nous avons répondu par un « non » catégorique. Nous autres, Turcs, avons uni notre destinée à celle du monde libre et de l'Europe libre. Nous avons foi dans les Etats-Unis d'Europe. Nous pensons que l'Europe doit au défenseur résolu de ses frontières et de ses idéaux, et se doit à elle-même, d'étudier la cause de la Turquie avec un soin tout particulier.

Avant de conclure, Monsieur le Président, je voudrais dire combien je suis ému lorsque je pense aux débuts héroïques du Conseil de l'Europe en 1949, à l'époque où cette organisation n'était encore qu'un rêve et un idéal et où de grands hommes comme Herriot, Churchill et De Gasperi se rencontraient ici. A cette époque, tous ceux qui se réunissaient dans cette enceinte — et j'étais l'un de ces privilégiés — voyaient là l'heureux début d'un rêve et d'un espoir; maintenant, nous nous félicitons de pouvoir dire que l'espoir s'est matérialisé. La Communauté économique européenne est devenue une réalité concrète. Demain,

je suis convaincu que nous assisterons à la création d'Etats-Unis d'Europe qui seront l'une des grandes puissances du monde. Pour reprendre une image de Victor Hugo, les Etats-Unis d'Amérique et les Etats-Unis d'Europe se tiendront face à face.

M. le Président. — La parole est au dernier orateur inscrit pour la matinée, M. Bournias.

M. Bournias (Grèce). — (E) L'accord d'Athènes, dont les instruments de ratification ont été échangés à Bruxelles le 24 du mois dernier, ne fait pas de la Grèce un membre à part entière de la Communauté économique européenne. Il lui donne néanmoins le droit de s'intéresser et de participer aux progrès et à l'évolution de la Communauté économique des six pays d'Europe à laquelle elle s'est associée dans le cadre d'un statut particulier.

Le rapport sur l'activité du Parlement européen, de même que les discours des rapporteurs et des représentants des trois Communautés que nous avons entendus hier, ont surtout mis l'accent sur l'adoption d'une série de mesures intéressant la politique agricole commune, sur le passage de la C.E.E. à la deuxième étape et sur les candidatures présentées par un grand nombre de pays d'Europe désireux d'adhérer ou de s'associer à la C.E.E. Le plus important de ces candidats est la Grande-Bretagne, dont la demande d'adhésion est pour la C.E.E. l'événement le plus marquant de l'année 1961.

En effet, en plus de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, la Turquie, le Danemark, l'Autriche, la Suède, la Suisse et l'Espagne ont demandé leur adhésion ou leur association à la Communauté. Ce fait a été salué comme le signe d'une tendance marquée vers un élargissement de la Communauté économique européenne, dont la réalisation conduirait à un resserrement de la coopération économique et politique en Europe.

Le Conseil de l'Europe n'a manqué aucune occasion de souligner que l'Europe devait adopter une attitude commune face aux problèmes mondiaux, notamment au sein des Nations Unies. C'est cette préoccupation qui, en fait, est à la base de la recom-

mandation n° 313 (1962), adoptée le 17 mai dernier par l'Assemblée.

A part la Grèce, aucun autre pays ne s'est, jusqu'ici, associé à la C.E.E. Il est vrai que les négociations de Bruxelles sur l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne avaient tout d'abord accompli des progrès considérables; mais elles sont maintenant arrivées à une impasse à propos des produits agricoles du Commonwealth. Ainsi, l'optimisme des débuts s'est estompé sous l'effet du Livre blanc contenant le rapport du lord du sceau privé, et du fait que la conférence des premiers ministres du Commonwealth n'est pas parvenue à résoudre cet important problème.

En notre qualité d'Européens et de membres du Conseil de l'Europe, nous ne pouvons qu'exprimer notre sincère espoir de voir les négociations entre la C.E.E. et le Royaume-Uni aboutir à une heureuse issue, car l'association d'un grand nombre d'autres pays dépend, en fait, du succès de ces négociations, comme l'a justement souligné dans son rapport le sénateur Vos, rapporteur de la commission économique.

Il faut également espérer que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ne se limitera pas à une union économique, mais qu'elle donnera un nouvel élan à l'union politique de l'Europe, bien que l'on soutienne communément que ce sont là deux problèmes distincts.

Pour ce qui est de la Grèce, je tiens à souligner l'intérêt particulier que mon pays porte à deux questions importantes. La première est la libre circulation des travailleurs sur le territoire de la Communauté; la seconde, l'aide aux pays en voie de développement.

L'intérêt que la Grèce porte à la première de ces questions est bien compréhensible. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, plus de 70 000 travailleurs grecs sont employés en Allemagne occidentale et plusieurs milliers en Belgique et en France. Aussi avons-nous accueilli avec satisfaction trois décisions importantes

qui viennent d'être prises au siège de la Communauté économique européenne et qui intéressent a) la protection des droits à la sécurité sociale des travailleurs ressortissants des pays membres de la C.E.E., lorsqu'ils émigrent dans un autre Etat membre pour y prendre un emploi; b) l'entrée en activité du Fonds social de la Communauté et c) la fixation des salaires réels et l'uniformisation de la classification des travailleurs dans les pays de la Communauté, selon les coûts de la main-d'œuvre et les budgets familiaux.

Nous avons également appris avec satisfaction que d'autres dispositions visant à étendre la protection accordée aux travailleurs sont actuellement étudiées à Bruxelles. Parmi ces mesures figurent l'égalisation, d'ici à la fin de 1963, des salaires masculins et féminins, à travail égal et à qualifications égales, la suppression de toute discrimination fondée sur la nationalité pour les candidats à la formation professionnelle et l'uniformisation éventuelle de la durée hebdomadaire du travail dans tous les pays de la Communauté.

Quant à l'accroissement de l'aide aux pays peu développés, la Grèce appuie sans réserve la résolution adoptée le 26 juillet dernier par la commission compétente.

En ce qui concerne particulièrement la Grèce et la Turquie, l'O.C.D.E. a, sur l'initiative des Etats-Unis, institué en juillet dernier deux consortiums chargés d'étudier la question des prêts en faveur de ces deux pays. Le Comité compétent de l'O.C.D.E. a déjà examiné les programmes de développement à long terme de la Grèce et de la Turquie. Leurs besoins respectifs ont également fait l'objet d'une étude spéciale.

Nous devons maintenant dire combien nous apprécions l'établissement d'un consortium pour la Grèce. C'est là une preuve manifeste que les pays membres du Consortium comprennent parfaitement que mon pays doit recevoir les capitaux nécessaires pour lui permettre d'accélérer son développement économique et de procéder aux réformes de structure indispensables au succès de son association avec la Communauté.

Il convient de se rappeler que lors de l'échange des instruments de ratification, le premier ministre de Grèce, M. Karamanlis, a souligné que son gouvernement avait fait et continuerait de faire son devoir en orientant l'effort productif de la Grèce vers les nouveaux objectifs fixés par l'association, en créant le climat économique approprié et en mettant en place l'infrastructure nécessaire grâce au programme d'investissements publics.

Le budget de la Grèce ne dispose pas de ressources suffisantes pour financer les programmes d'investissements publics, bien que le peuple grec soit lourdement taxé. Nous avons besoin de capitaux extérieurs, d'autant plus que l'aide américaine a maintenant pris fin et que, de l'avis général, mon pays accomplit, dans le cadre de l'O.T.A.N., un effort de défense hors de proportion avec ses possibilités économiques.

Il n'est pas inutile non plus de souligner l'intérêt qu'il y a à favoriser le développement des régions méditerranéennes, qui constituent un trait d'union entre l'Europe et l'Afrique, comme le rappelle, à juste titre, le rapport sur les quatre années d'activité du Marché commun.

Il est significatif que le rapport de la C.E.E. reconnaisse la nécessité d'une harmonisation des politiques de la Grèce et de la Communauté en matière économique, commerciale et agricole, ainsi que la nécessité de mettre à la disposition de l'économie hellénique les ressources financières nécessaires pour lui permettre d'intensifier son développement et de relever le niveau de l'emploi et des conditions de vie du peuple grec.

Nous devons également nous féliciter de ce que le gouvernement des Etats-Unis, auquel mon pays doit tant, ait déclaré récemment à Athènes, par la voix de son vice-président, M. Lyndon Johnson, que bien que les subventions américaines aient pris fin, les Etats-Unis continueraient à fournir à la Grèce une aide importante destinée à renforcer sa sécurité et son développement économique.

Dans ces conditions, le peuple grec envisage l'avenir avec optimisme et accepte volontiers les sacrifices que comportent l'association à la C.E.E. et la reconversion de l'économie grecque; car il déplorait que la Grèce soit géographiquement et économiquement isolée de l'Europe, avec laquelle elle a de fortes affinités idéologiques.

Le peuple grec est maintenant convaincu que son association économique avec les six pays d'Europe contribuera à répandre l'esprit européen en Grèce, ce qui est l'un des principaux objectifs du Conseil de l'Europe et de la Communauté.

M. le Président. — Je suspends la réunion jointe jusqu'à trois heures cet après-midi, heure à laquelle la discussion reprendra et les présidents des Communautés ainsi que les rapporteurs répondront aux questions posées.

La séance est levée.

(La séance, suspendue à 13 h 14, est reprise à 15 h 05.)

M. le Président. — La séance est reprise. La parole est au premier orateur inscrit, M. Kallias.

M. Kallias (Grèce). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est avec une grande satisfaction que nous avons déjà entendu des exposés d'une importance et d'un sérieux vraiment remarquables dans l'espoir légitime que cette session jointe des deux Parlements de l'Europe aboutira à des résultats constructifs.

Conscient des grands problèmes qui nous occupent, tels ceux de l'unification de l'Europe, de l'extension géographique de la future organisation européenne, de l'adhésion ou de l'association d'autres Etats à la Communauté économique européenne et du rôle que le Conseil de l'Europe va jouer, je considère de mon devoir, avant de formuler mes vues personnelles sur ces problèmes, de me faire l'interprète auprès de vous de la vive satisfaction éprouvée par la grande majorité du peuple grec, à l'exception seulement de l'extrême-gauche, à l'annonce de

l'accomplissement le 24 août, à Bruxelles, du dernier acte de procédure, de sorte que l'association de la Grèce à la Communauté économique de l'Europe soit effective à partir du 1^{er} novembre de cette année.

Le lien institué entre la Grèce et la Communauté économique européenne est plus qu'une association, c'est une adhésion à terme, car l'accord d'Athènes du 9 juillet 1961 prévoit un système qui a pour but de faciliter à l'avenir l'adhésion complète de la Grèce. Ce fait est souligné dans le rapport présenté à l'Assemblée consultative par M. Edoardo Martino. L'effort que la Grèce est bien décidée à faire pour réduire la durée des différents stades est en complète harmonie avec cette ligne de conduite.

Aujourd'hui, le problème de l'unification de l'Europe est envisagé sous une forme plus concrète et réaliste dans le sein de la Communauté économique européenne comprenant seulement six Etats et dont la Grèce est un membre associé, et non pas dans le cadre plus large des seize Etats du Conseil de l'Europe.

Les qualifications de la Communauté économique européenne sont d'abord son grand succès dans le domaine économique, succès si important que le président Kennedy, dans son discours prononcé à Philadelphie le 4 juillet 1962, a proposé la signature d'une proclamation d'interdépendance des Etats-Unis et de l'Europe organisée — le rapporteur, M. Pflimlin, a qualifié d'historique cette déclaration du président Kennedy. D'un autre côté, une forte réaction contre la Communauté économique européenne était déclenchée par le gouvernement soviétique. L'évolution de la position soviétique telle qu'on peut maintenant l'entrevoir ne fait que confirmer cette constatation.

C'est ensuite que les négociations détaillées qui ont précédé l'accord fondamental se répètent dans tous les cas d'association. Ces négociations ont pour objet de résoudre des problèmes importants qui pourraient avoir de graves conséquences pour la cohésion de l'organisation s'ils surgissaient après une nouvelle adhésion ou association d'un Etat européen.

Examinons brièvement où en sont les problèmes de l'unification de l'Europe. L'idée de cette unification est très ancienne. Permettez-moi de faire un rappel historique et de remonter aux xviii^e et xix^e siècles, à David Hume et Montesquieu qui préconisaient que l'Europe devait être un seul Etat composé de plusieurs provinces; à Henri de Saint-Simon, en 1815 qui proposait un programme de réorganisation de la société de l'Europe; à Lamartine, en 1848, qui désirait sauvegarder l'harmonie du continent européen; à Victor Hugo, en 1849, qui souhaitait voir s'établir une fraternité européenne.

Il n'est pas nécessaire de mentionner tous les idéologues qui ont été les porte-drapeau de l'idéal européen depuis cette époque jusqu'à nos jours. Depuis 1949, nous avons dépassé le cadre des idées des philosophes et des poètes et nous sommes en train de concrétiser leurs idées sur l'initiative d'hommes d'Etat européens célèbres.

Des institutions essentielles ont été créées, notamment le Conseil de l'Europe, fondé en 1949 par le traité de Londres, et la Communauté économique européenne, fondée en 1957 par le traité de Rome.

Examinons brièvement ce qui se passe au sein de la Communauté économique européenne et ce que sont ses rapports avec les pays européens qui n'en font pas encore partie mais désirent y entrer.

A première vue, de vives oppositions sont signalées. Elles sont relatives surtout à la forme de l'organisation politique de l'Europe et au nombre des Etats qui y participeraient ou qui participent pour le moment à la Communauté économique européenne.

En ce qui concerne la création d'une organisation supranationale, les tendances qui se font jour sont dues au fait que l'on veut retenir et non pas réagir. Ce phénomène de réserve est la conséquence de sentimentalités ou d'amours-propres nationaux ou — pourquoi pas ? — d'un pur réalisme politique.

Des soupçons ont été formulés suivant lesquels une ou plusieurs puissances désirent tirer parti de la forme de l'organisation présente et future de l'Europe et entendent exclure certains Etats de cette organisation. En effet, des difficultés, qui apparaissent pour le moment impossibles à surmonter, ont surgi au sujet de l'admission de certains pays. Malaise, déceptions et commentaires défavorables font leur apparition de temps à autre. Néanmoins, malgré les difficultés existantes, je garde un optimisme qui se place en marge du complexe actuel avec lequel, à première vue, il ne paraît pas être en harmonie.

Qu'il me soit permis de risquer l'opinion qu'au fond les gouvernements n'ont pas la mauvaise intention de réagir et que leurs oppositions ne peuvent pas empêcher d'atteindre finalement ce but.

Il s'agit plutôt de manifestations qui découlent de l'importance du problème en question. Il s'agit de difficultés réelles, qui peuvent seulement être surmontées avec de la bonne volonté, de la sincérité, la conscience profonde des responsabilités européennes, au cours de recherches assidues et détaillées menées avec un esprit large et inspirées par une imagination créatrice.

Bien que je ne touche à la question que d'une façon générale, je dois souligner qu'il faudrait réviser l'article 17 du projet Fouchet pour ne pas opposer sans raison un obstacle injustifié à une participation future dans l'organisation future de l'Europe.

L'affaire de l'Europe, de l'unification de l'Europe, est entrée dans la période de la réalisation. Le temps des vœux et des rêves optimistes est révolu. C'est pourquoi des obstacles ont surgi; c'est pourquoi des arguments et des vues s'entrecroisent. Cela était inévitable. Aux fermentations vigoureuses de cette heure, tous offrent leur contribution, les optimistes et les pessimistes, les audacieux et les réservés, ceux qui sont prêts à collaborer avec les autres et ceux qui réagissent à une collaboration immédiate.

Plus les fermentations sont vigoureuses, plus on peut être sûr que l'Europe sera dotée d'une forme d'union capable de

survivre, et il faut admettre qu'une activité vigoureuse pour la fondation de l'organisation européenne se déroule actuellement au sein de la Communauté économique européenne.

Je prévois pour l'Europe un avenir brillant. Il y a quinze ans, elle était détruite et pauvre. Aujourd'hui, elle prospère et devient de jour en jour plus forte. Demain, elle sera riche, puissante et complètement prête à assumer une nouvelle mission historique. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Kraft.

M. Kraft (Danemark). — (*E*) Je ne vais pas intervenir dans le débat de politique générale ni me prononcer à mon tour sur le principal thème de nos délibérations; je voudrais seulement avec votre permission, Monsieur le Président, dire quelques mots au sujet du paragraphe 144 du rapport de M. Martino, que M. Margue a repris au paragraphe 4 de sa réponse. Ce qui me préoccupe, c'est la nécessité impérieuse de s'entendre sur une politique scientifique commune à toute l'Europe et sur le rôle que le Parlement européen doit jouer à cet égard. Ce n'est que depuis peu que s'est fait sentir le besoin d'une coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique et que des tentatives ont été faites en vue de définir la base de cette coordination.

C'est en 1958 que l'Assemblée consultative a donné l'alarme en adoptant la recommandation 173 relative à la crise de la recherche scientifique en Europe, et ce n'est guère qu'à ce moment-là que l'on a commencé à prendre des mesures pour combler une lacune aussi dangereuse. Les grandes organisations internationales sont alors entrées en action, à l'échelle de leurs propres besoins. L'O.E.C.E., notamment, a effectué un travail considérable consistant à analyser les besoins effectifs et à mettre au point des méthodes de coopération.

Sans revenir sur les questions qui, par le fait d'innombrables solutions empiriques, ont abouti à multiplier les examens de conscience sur ce point, on peut affirmer qu'à ce jour la situation

semble avoir suffisamment évolué pour amener les gouvernements intéressés à s'entendre sur les grandes lignes d'une politique scientifique unifiée et à adopter les mesures nécessaires pour la mettre en œuvre.

A cet effet, l'Assemblée consultative a proposé, dans sa recommandation 320, de convoquer une conférence gouvernementale internationale à l'échelon ministériel. Mais le moment est venu aussi d'inciter les milieux parlementaires à participer activement à ce mouvement. C'est un truisme de dire que le progrès économique et social des pays et leur position dans le monde dépendent de plus en plus de leurs réalisations scientifiques et techniques. Mais nous devons comprendre que, dans toute démocratie parlementaire, cela signifie qu'au moment où ils votent les crédits budgétaires et où ils établissent les ordres de priorité, les parlementaires doivent faire un choix lorsqu'il s'agit de problèmes de recherche scientifique qui seront peut-être décisifs pour la prospérité future de la nation, même s'ils n'ont pas la compétence voulue pour traiter dans leur complexité les problèmes techniques en cause.

Etant donné l'importance énorme que la science a prise dans la société moderne, il est nécessaire, et en fait essentiel, d'instituer une liaison permanente entre parlementaires et scientifiques et cette liaison doit s'effectuer à deux niveaux : sur le plan national et sur le plan international. Pour des raisons à la fois scientifiques et politiques, il est impossible de concevoir, de nos jours, une politique scientifique nationale qui soit satisfaisante. Tout député qui désire se familiariser avec les problèmes de la recherche scientifique en se mettant en rapport avec les milieux compétents doit connaître effectivement quelles sont les bases de la coopération internationale dans ce domaine.

La première mesure qui a contribué à mieux faire comprendre aux Parlements l'importance des questions scientifiques est, l'on s'en souviendra, la première conférence parlementaire et scientifique qui s'est tenue à Londres en mars 1961. Depuis lors, des comités de liaison ont été institués en Belgique, en Turquie et en Suède et sont en voie de création en Autriche et

en Italie. Le moment est venu d'envisager pour le moins, une deuxième étape, et j'ai le plaisir de signaler à la Réunion jointe que la commission scientifique et culturelle se propose d'organiser une deuxième conférence parlementaire et scientifique, sur une base plus large, en vue notamment de mettre en lumière l'interdépendance des activités nationales et internationales de coopération scientifique. Cette conférence donnera également aux parlementaires et aux scientifiques l'occasion d'étudier de concert, pour leur plus grand avantage, l'influence de la science sur l'évolution de la société.

Cette deuxième conférence, je suis heureux de le souligner, a pris corps lors d'une réunion que la commission culturelle et scientifique de l'Assemblée consultative et une délégation de la commission de la recherche et de la culture du Parlement européen ont tenue en avril 1962, à Genève, au Centre européen de recherche nucléaire.

Ainsi que l'a déclaré M. Martino dans son rapport, « les participants à cette rencontre ont insisté sur la nécessité de mener dans cette affaire une action très souple et très vaste pour apporter à l'ensemble des pays européens le bénéfice de progrès dans la recherche scientifique qu'on ne peut plus espérer recueillir d'efforts poursuivis dans le seul cadre national ».

Devant le succès de cette réunion jointe, qui tient au fait que les parlementaires européens ont tous également intérêt à adapter les institutions politiques de leur pays aux exigences de la société moderne, il m'est permis d'espérer que les représentants du Parlement européen participeront à la deuxième conférence parlementaire et scientifique et que nous continuerons à considérer les aspirations à l'établissement d'une politique scientifique commune à l'Europe comme engageant la responsabilité jointe de nos deux assemblées.

M. le Président. — La parole est à M. Janssens.

M. Janssens (Belgique). — En qualité de président de la commission de la recherche et de la culture du Parlement

européen, je ne puis déceimment laisser sans réponse l'intervention de mon honorable collègue, M. Kraft, président de la commission culturelle et scientifique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Je manquerais, d'ailleurs, à tous mes devoirs si je ne renouvelais pas à M. Kraft l'expression de mes remerciements pour l'initiative qu'il a prise d'inviter les membres de ma commission à participer à une visite commune du C.E.R.N., le Centre européen de recherches nucléaires, à Mérins, près de Genève.

Cette visite a eu lieu le 4 avril 1962. Je n'hésite pas à dire que les membres de nos deux commissions ont pu à cette occasion apprécier non seulement l'importance et la haute valeur scientifique et technique des installations et des réalisations qui leur ont été présentées et commentées par les dirigeants du C.E.R.N., mais également l'excellente atmosphère qui a caractérisé les échanges de vues qui ont eu lieu entre les représentants de nos deux Assemblées au cours du colloque qui s'est tenu à Genève après la visite des installations de Mérins.

Le vaste tour d'horizon auquel les membres de nos deux commissions ont pu ainsi procéder en présence des dirigeants du C.E.R.N. et d'éminents représentants de l'O.C.D.E. et de l'U.N.E.S.C.O. a eu pour premier résultat de faire apparaître que, si le Parlement européen et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe diffèrent par leur composition, par leurs attributions, leurs compétences et leurs pouvoirs, on peut dire sans crainte d'être démenti qu'il existe entre nos deux Assemblées de nombreux points communs, qui se concrétisent notamment dans les activités similaires, pour ne pas dire analogues, de leurs deux commissions, dont le titre seul suffirait déjà à justifier la collaboration.

Le colloque de Genève a d'autre part mis en lumière l'unanimité qui a pu très aisément se faire sur une série importante de constatations et même de conclusions qui pourront utilement servir de base à la poursuite ultérieure de ces études et de ces travaux.

Cet accord unanime sur certains points essentiels n'empêche pas, bien entendu, que certaines divergences d'opinions puissent se manifester en ce qui concerne notamment les moyens à mettre en œuvre pour remédier aux lenteurs et aux entraves qui freinent et qui limitent actuellement l'expansion et la coordination de la recherche scientifique dans les pays européens.

C'est, d'ailleurs, pour éviter ces obstacles que le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a créé un Conseil culturel et scientifique européen, afin de conserver dans le même faisceau toutes les énergies et tous les efforts déployés en Europe dans le domaine scientifique et culturel.

C'est là que l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe peut jouer un rôle très important en suscitant les initiatives coordinatrices qu'il serait souhaitable que nos deux Assemblées prennent d'un commun accord.

Ces initiatives trouvent, d'ailleurs, un terrain favorable dans le fait que l'expérience a prouvé que l'Europe est dès à présent capable d'atteindre de vastes objectifs concrets, à l'exemple du C.E.R.N., sur la base des recherches entreprises à Winfrith Henth, en Grande-Bretagne, pour le projet *Dragon*, et à Halden, en Norvège.

Cet état de choses explique le besoin ressenti partout de développer et de coordonner les activités scientifiques dans les pays européens, besoin devenu d'autant plus urgent que l'on souffre partout en Europe de la pénurie de personnel scientifique qualifié.

En conséquence, toutes les organisations européennes, si différentes qu'elles puissent être du point de vue institutionnel, devraient, me semble-t-il, s'attacher à la mise en œuvre de cette coordination des activités scientifiques.

J'estime qu'il est parfaitement loisible d'envisager à cette fin la réunion au niveau ministériel d'une conférence européenne qui aurait pour mission de faire toutes propositions utiles à

l'élaboration d'une véritable politique scientifique européenne. C'est dans ce cadre général englobant toutes les nations démocratiques de l'Europe occidentale que le Conseil de l'Europe et son Assemblée consultative ont certainement un grand rôle à jouer.

En ce qui la concerne, l'Assemblée consultative a déjà donné l'exemple en participant à l'organisation de la Conférence parlementaire et scientifique européenne qui s'est tenue à Londres les 21 et 22 mars 1961 et à laquelle l'honorable M. Kraft vient de faire allusion.

La résolution finale, approuvée à l'unanimité par cette conférence, mettait l'accent sur la nécessité de développer et de coordonner la recherche scientifique et ses applications dans les différents pays d'Europe et d'établir une coopération de plus en plus étroite entre les hommes de science et les représentants des Parlements nationaux.

Quelques jours après, si mes renseignements sont exacts, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe adoptait, également à l'unanimité, une résolution réaffirmant sa conviction que tous les Parlements nationaux devraient disposer d'un mécanisme permanent de liaison entre le monde scientifique et le monde parlementaire, pour permettre notamment aux parlementaires d'être mieux informés, mieux éclairés, sur toutes les questions relatives au progrès de la science et au développement de la technique.

Cet appel semble avoir été entendu par plusieurs assemblées parlementaires européennes. C'est ainsi que le Sénat de Belgique, à l'initiative de son président, M. Struye, a créé un intergroupe comprenant des sénateurs et des députés particulièrement qualifiés pour remplir cette mission et pour étudier ces problèmes.

Dois-je vous dire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, combien je me réjouis d'apprendre que la commission culturelle et scientifique de l'Assemblée consultative prépare

actuellement l'organisation d'une deuxième conférence parlementaire et scientifique européenne qui se tiendrait à Vienne en 1963?

Je me permets de formuler le vœu que la commission de la recherche et de la culture du Parlement européen soit invitée à participer aux travaux de cette deuxième conférence. Je crois que ce n'est pas, de la part de la commission que j'ai l'honneur de présider, un souhait téméraire ou trop ambitieux. Je n'hésite pas à dire, en effet, que les membres du Parlement européen, en particulier ceux de sa commission de la recherche et de la culture, sont pleinement conscients de la nécessité de développer et de coordonner les activités scientifiques dans les pays européens. De ce point de vue, ils partagent les sentiments de leurs collègues de l'Assemblée consultative quant à l'opportunité de réaliser cette coordination par une coopération de plus en plus étroite tendant à instaurer une véritable politique commune dans le domaine de la recherche.

Cela étant dit, il ne peut dans mon esprit être question de diluer ou d'englober la Communauté des Six dans un cadre européen plus vaste. Il faut, au contraire, situer l'effort particulier de la Communauté européenne dans la ligne générale suivie par tous les pays d'Europe occidentale.

Il est impossible, en effet, de ne pas tenir compte de la différence fondamentale qui distingue la structure et l'essence même de l'Assemblée consultative de celles du Parlement européen, la première ayant, comme son nom l'indique, une compétence de suggestion, de recommandation d'ordre général, tandis que l'autre possède déjà, dans une certaine mesure, — insuffisante à mon gré — le caractère d'un parlement, puisqu'elle détient des pouvoirs de contrôle nettement définis par les traités qui instituent les Communautés européennes.

Cette différence fondamentale ne doit cependant pas empêcher les deux assemblées de collaborer à la réalisation de leur but commun : l'union toujours plus étroite des nations et des peuples européens non seulement dans les domaines économique, social, culturel et scientifique, mais aussi sur le plan politique.

Cette union me paraît moins difficile à réaliser dans le cadre relativement restreint des six pays constituant actuellement la Communauté européenne, puisque ces six partenaires se sont déjà déclarés disposés à renoncer à certains attributs de leur souveraineté, parmi lesquels on peut ranger la politique commune de recherche et de culture qui a été menée jusqu'à présent sur le plan strictement national.

Sur ce point, le Parlement européen est vraiment convaincu de l'urgente nécessité, pour tous les pays d'Europe, de poursuivre avec ténacité l'action qu'ils ont déjà entreprise dans le domaine de la recherche tant fondamentale qu'appliquée pour pouvoir se hisser et se maintenir aux niveaux atteints par les Etats-Unis et par l'U.R.S.S.

Il serait toutefois prématuré de vouloir délimiter un cadre précis et rigide pour la réalisation d'une telle coopération, celle-ci ne pouvant actuellement découler que de la volonté des divers gouvernements nationaux. Cela n'empêche pas que, dans la période transitoire présente, cette collaboration, cette coopération, pourraient utilement se développer sur un double plan, celui de l'O.C.D.E., et aussi sur le plan plus particulier des organismes spécialisés qui existent déjà, tels que le C.E.R.N. à Genève, l'Eurochimic à Mol, en Belgique, l'O.E.R.S. — organisation européenne de la recherche spatiale — etc.

D'autre part, le Parlement européen et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe peuvent dès à présent jouer un rôle dans ce domaine à l'égard des gouvernements nationaux, notamment à l'occasion de cette réunion jointe annuelle qui permet aux membres de nos deux Assemblées d'examiner et de discuter en toute liberté, en toute objectivité, le rapport d'activité du Parlement européen pendant l'exercice écoulé.

Le débat général qui suit l'exposé de ce rapport donne lieu, comme c'est le cas en ce moment, à la confrontation des résultats et à l'examen des suggestions positives qui peuvent être faites en vue de renforcer la coopération des pays européens, dans le domaine notamment de la recherche scientifique.

Je puis vous assurer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que le Parlement européen n'épargnera aucun effort ni aucune peine pour apporter une contribution concrète et efficace à la solution des problèmes complexes, délicats et urgents qui se posent à lui, dans la limite de ses attributions et de ses pouvoirs.

Le temps de parole qui m'est imparti m'empêche évidemment d'examiner tous les problèmes multiples et divers qui ressortissent à la compétence de la commission de la recherche et de la culture du Parlement européen. Je crois tout de même devoir vous signaler que ces attributions ont été considérablement étendues à la suite des décisions prises par le Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement qui s'est tenue à Bonn en juillet 1961, et aux termes desquelles le Parlement européen a été invité à étendre ses activités aux problèmes de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

Je vous signale, supposant que cette information est de nature à vous intéresser, que le rapport intérimaire que M. De Block a rédigé sur la coopération culturelle des Etats membres de la Communauté européenne sera examiné et discuté lors de la prochaine réunion de notre commission, qui se tiendra à Berlin à l'automne prochain. Ce rapport de M. De Block traite aussi, bien entendu, du problème très important et très délicat de la création d'une université européenne, à laquelle l'honorable rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, M. Margue, a fait allusion dans son discours d'hier.

Je crois me souvenir que M. Margue a déclaré, avec une franchise qui l'honore, que la décision prise par les gouvernements de confier à l'Italie l'organisation et l'installation à Florence de cette université européenne n'était pas de nature à satisfaire pleinement l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Je m'en voudrais, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'entrer dans les détails de cette question infiniment délicate, à laquelle le Parlement européen a consacré déjà de nombreux rapports et de nombreux débats. Je me bornerai à vous

dire que ma commission se doit, bien entendu, de suivre de très près l'évolution de ce problème.

D'ailleurs, les tâches de contrôle que la commission de la recherche et de la culture du Parlement européen doit exercer sur les activités des Communautés européennes impliquent nécessairement — c'est par là que je voudrais terminer — l'établissement et le maintien de contacts personnels avec tous les centres et tous les organismes non seulement de recherche nucléaire, mais aussi de recherche scientifique en général. Après la visite que nous avons faite en mai dernier au Centre commun d'Ispra, nous envisageons d'organiser dans un avenir assez proche des missions d'étude et d'information auprès d'autres établissements tels que, par exemple, ceux de Karlsruhe en Allemagne, de Mol en Belgique, de Petten aux Pays-Bas.

Ce très rapide aperçu des activités qui ressortissent à la compétence de la commission de la recherche et de la culture du Parlement européen vous prouve simplement, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que je ne vous ai pas fait une promesse vaine et illusoire en offrant à la Commission culturelle et scientifique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe de collaborer avec elle à la réalisation de cet objectif commun qu'est le développement et la coordination sur le plan européen de la recherche scientifique et de la culture. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Duynstee.

M. Duynstee (Pays-Bas). — (*E*) Je tiens tout d'abord à féliciter les rapporteurs du travail qu'ils ont accompli et MM. Hallstein, Sassen et Malvestiti de leurs interventions dans le débat d'hier. En ma qualité de Hollandais, je serais tenté de me lancer dans une digression sur les discours prononcés par les rapporteurs et les trois autres orateurs dont je viens de citer le nom, surtout après la récente et déplorable interruption des négociations entre la Communauté des Six et le Royaume-Uni. Je m'en abstiendrai. Qu'il me soit permis néanmoins d'examiner certains points qui me paraissent importants à l'heure actuelle. Je le ferai dans un style aussi télégraphique que possible.

Un des objectifs avoués de la politique du général de Gaulle est de modifier la structure de l'O.T.A.N. Récemment, c'est-à-dire à la fin de juillet de cette année, j'ai eu la chance, avec certains de mes collègues de la commission des questions de défense et des armements de l'Union de l'Europe Occidentale, de pouvoir visiter plusieurs régions des Etats-Unis et notamment Washington. Notre petit groupe de travail est arrivé à la conclusion que, de l'avis des dirigeants américains, le concept d'association atlantique, après la création d'une Europe unie, entraînera un réajustement de la structure de l'O.T.A.N., mais cette réorganisation ne devra intervenir qu'après l'unification politique de l'Europe. Par « unification politique de l'Europe », le gouvernement des Etats-Unis entend la formation d'un groupe de pays plus nombreux que la simple Communauté des Six. Après avoir pris contact avec de très nombreux dirigeants américains, nous avons acquis la certitude que, selon eux, aucun progrès réel vers la constitution d'une force atomique multilatérale ne saurait être réalisé tant qu'une décision n'aura pas été prise sur l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun et qu'une union politique européenne ne sera pas créée.

Ce sont là des conceptions manifestement importantes, étant donné que toute la question de la prolifération des armements nucléaires s'y trouve impliquée de façon indirecte. Sur ce point, je suis plutôt en désaccord avec mon collègue M. Brown, qui était avec notre groupe de travail à Washington, quand il prétend, comme il l'a fait ce matin, qu'il n'y a pas lieu d'attacher une grande urgence à la conclusion d'un accord entre la Communauté et le Royaume-Uni. A mon avis, des raisons économiques et politiques militent puissamment en faveur d'une rapide solution. D'ailleurs, il y a aussi des raisons militaires en faveur d'une prompt solution, si l'on veut saisir l'occasion d'éviter une prolifération des armes nucléaires en Europe. Voilà ce que je voulais souligner.

Je n'ai pas non plus approuvé M. Nehru lorsque, selon les comptes rendus de presse, il disait la semaine dernière à Londres, à la Conférence du Commonwealth, que l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun augmenterait la tension entre l'Est et

l'Ouest. Je crois au contraire qu'elle contribuerait en fin de compte à la réduire.

Quand les débats entre la Communauté et le Royaume-Uni reprendront au début d'octobre, j'espère qu'on aura constamment présentes à l'esprit les répercussions plus lointaines qu'il y a lieu d'envisager et que l'on pourrait appeler les dimensions militaires et politiques de la question. Elles sont d'une extrême importance pour l'Europe et pour le monde tout entier.

Dans ce contexte, permettez-moi de dire quelques mots, encore en style télégraphique, sur l'attitude des pays neutres en Europe. J'excepterai le cas de l'Autriche, mais j'aimerais que vous examiniez un instant la position de la Suède et de la Suisse. Manifestement, les pays neutres d'Europe jugent impossible de poursuivre de façon indépendante leur politique de neutralité s'ils ne disposent pas de certains moyens atomiques de défense. En Suisse, le fait a été publiquement admis au début de l'année dans un référendum où les Suisses se sont prononcés en faveur d'armements atomiques. En Suède, l'Etat-major juge indispensable de disposer d'une force atomique pour la défense du pays et la poursuite d'une politique indépendante de neutralité.

Peut-être donc est-il possible de concevoir, pour les années à venir, l'existence en Europe, d'une force atlantique atomique multilatérale, avec, à côté de cette force du monde libre, deux petites forces atomiques nationales et indépendantes, l'une en Suède, l'autre en Suisse. On serait alors placé dans une situation où, à la force atomique monolithique russe, s'opposerait une pluralité de forces nucléaires du côté occidental.

J'ai souvent dit dans cette Assemblée que la neutralité de la Suède et de la Suisse présentaient peut-être dans le passé quelque avantage, tant pour la Suède et la Suisse que pour l'Europe. Mais je pense que l'apparition des armements modernes a complètement modifié les données du problème.

Le fait d'être dépourvu de puissance militaire en Europe, comme c'est le cas de la Finlande, place un pays dans une

situation telle qu'il lui est impossible de déterminer sa politique étrangère comme il l'entend. La possession d'une faible force atomique ne peut pas modifier fondamentalement cette situation. En dehors d'un désarmement général et contrôlé, un maximum de sécurité ne peut être obtenu, à mon sens, que grâce à une force de dissuasion atomique commune, appartenant à tous, parfaitement efficace, parfaitement équilibrée et parfaitement coordonnée.

Une force de frappe nationale et indépendante d'une dimension correspondant aux moyens financiers ou techniques dont peut disposer à lui seul un pays européen isolé ne pourrait que déclencher un plus vaste holocauste atomique en provoquant l'entrée en lice des moyens atomiques des deux grandes puissances nucléaires mondiales, les Etats-Unis et la Russie. Par sa seule action, une telle force de frappe nationale et indépendante ne saurait garantir le maintien d'un statut de neutralité.

J'espère que les deux pays neutres dont je viens de parler étudieront à fond les implications de leur position militaire par rapport, d'une part, à la situation qu'ils occupent et aux moyens dont ils disposent sur le plan des armements, d'autre part, à l'ensemble de la situation militaire européenne et atlantique, et que la logique les incitera en temps voulu à demander d'adhérer, comme membres à part entière, à une C.E.E. à trois dimensions. J'entends par là une C.E.E. qui traitera en même temps et en un même lieu des problèmes économiques, des problèmes politiques et des problèmes militaires. C'est peut-être là une vision futuriste si l'on considère les difficultés que la C.E.E. rencontre à l'heure présente. Mais si l'Europe veut avoir une politique étrangère coordonnée — je ne dis pas commune, mais simplement coordonnée — c'est le moins qu'il faille obtenir pour créer une base à partir de laquelle on puisse opérer. Hélas, les problèmes militaires, économiques et politiques constituent à mon grand regret une trinité inéluctable si l'on veut parvenir à une politique étrangère coordonnée.

Je terminerai, dans un domaine tout différent, par quelques mots, sur la situation du Commonwealth. Permettez-moi de

dire combien j'ai été déçu par l'attitude prise la semaine dernière à Londres par les dirigeants du Commonwealth. Européen du continent, je souhaite vivement le renforcement du Commonwealth. Ce matin, M. Brown a souligné avec éloquence l'importance du Commonwealth, je suis sur ce point d'accord avec lui dans une large mesure, mais j'en tire plutôt la conclusion contraire. A mon avis, la seule façon de renforcer le Commonwealth est de créer un lien entre la C.E.E. et le Royaume-Uni.

Je suis intervenu des dizaines de fois à l'Assemblée sur la question du Commonwealth et je n'entrerai pas dans les détails, aujourd'hui, mais j'avais à cœur d'exprimer la déception que m'ont causée les opinions que d'éminents hommes d'Etat réunis à Londres la semaine dernière ont émises sur la question d'un lien du Commonwealth avec le vaste potentiel économique d'une Europe unie.

Dans l'ensemble, j'ai envisagé la nécessité de l'unité européenne dans une perspective peut-être assez inhabituelle, c'est-à-dire par rapport, d'une part, au danger d'une prolifération des armes atomiques, d'autre part, à la possibilité de créer, en ce qui concerne les armements atomiques, une force de frappe atlantique vraiment multilatérale. Je souhaite ardemment que les prochaines négociations entre les Six et le Royaume-Uni aboutissent, parce que de leur issue dépendra dans une large mesure la stabilité du monde libre et celle du monde tout entier.

M. le Président. — La parole est à M. Kirk.

M. Kirk (Royaume-Uni). — (E) Pour un délégué britannique, il n'est pas facile, à l'heure où nous sommes, d'aborder ici la question générale des rapports des pays extérieurs à la Communauté avec la C.E.E. qui, d'ailleurs, a toujours été le thème principal de ces débats annuels. La Conférence du Commonwealth se poursuit à Londres, bien qu'elle ait achevé ses discussions sur ce point. Aucun communiqué final n'a encore été publié; je crois qu'on en attend un pour une date très prochaine, mais de toute façon, il est peu probable, étant donné

les événements de la semaine dernière, qu'un communiqué de ce genre puisse beaucoup infléchir les discussions qui se poursuivent en ce moment dans mon pays et dans tous ceux du Commonwealth sur les conditions éventuelles d'une adhésion du Royaume-Uni au Marché commun.

M. Duynstee vient de dire qu'il regrette certaines attitudes prises à Londres. Fermeement convaincu moi-même de la nécessité pour la Grande-Bretagne d'adhérer au Marché commun, pour son propre bien et pour celui du Commonwealth et de l'Europe, je partage, bien entendu, ces regrets, mais je ne peux pas dire que je sois extrêmement surpris de ce qui s'est passé.

Après tout, les pays du Commonwealth, soucieux de leurs positions, doivent en débattre avec nous. Ils n'ont aucun droit formel de participer aux négociations en cours à Bruxelles, encore qu'ils y aient, je crois, des contacts officiels. Ils ne peuvent soutenir directement leur cause auprès des Six. Ils ne peuvent le faire que par personne interposée et il est donc bien compréhensible qu'ils y mettent d'autant plus de véhémence que c'est à nous qu'ils ont affaire. Peut-être, dans certains cas, ont-ils été presque trop véhéments.

Il me semble qu'à certains égards, ils demandent aux Six plus qu'ils n'obtiennent déjà de nous aux termes de l'arrangement actuel et il est vraiment impossible de penser que les Six puissent accepter cela. Néanmoins, la vigueur de leur réaction, si regrettable qu'elle ait été, est compréhensible. J'espère cependant qu'après avoir si fermement défendu leurs points de vue, ils pourront maintenant commencer à apprécier pleinement aussi tout ce que le gouvernement britannique a obtenu pour eux dans les négociations de Bruxelles. Dans ces conditions, peut-être n'est-il pas mauvais de faire aujourd'hui le point des négociations et d'essayer de définir, si possible, les moyens d'aller de l'avant.

Hier, le président Hallstein a dressé un bilan approximatif des avantages obtenus jusqu'à présent et des secteurs où aucun accord n'a encore été conclu. Ce bilan a été critiqué ce matin

par mon collègue M. George Brown, qui reproche à M. Hallstein d'avoir classé dans les affaires réglées des questions qui, selon lui, ne le sont nullement. Il a cité, par exemple, la question des territoires d'outre-mer associés, la question des produits industriels et des produits semi-finis en provenance des pays d'Asie et aussi la question de la Nouvelle-Zélande.

Les critiques adressées au président Hallstein par M. Brown, dans un discours où je ne vois rien à reprendre, relèvent d'une conception erronée assez fâcheuse, qui est en train de se répandre non seulement en Grande-Bretagne mais aussi sur le continent, sur la nature des négociations actuellement en cours à Bruxelles.

Je crois savoir que rien de sérieux n'est actuellement tenté pour résoudre tous les problèmes de détail posés par la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne. Tout ce que les négociateurs s'efforcent de faire, c'est de trouver un cadre dans lequel ces problèmes de détail pourraient être résolus ultérieurement. C'est évidemment tout autre chose. Si tout ce qu'on s'efforce de faire, c'est de créer un cadre, point n'est besoin, pour l'instant, de peindre complètement la toile.

Je pense qu'il y a eu un énorme malentendu sur ce point, du fait notamment que, diverses sections du cadre ayant pris leur place, une ou deux d'entre elles, par la nature même de la question en cause ont été des règlements détaillés aussi bien que des accords de principe. Par exemple, il est possible de convenir qu'il y aura un tarif douanier nul sur le thé, ce qui est un règlement de principe, selon lequel le thé entrera en franchise, mais automatiquement aussi un règlement qui fixe dans le détail l'application du principe. Une fois admis qu'il n'y aura pas de droits sur le thé, tous les détails concernant l'importation du thé se trouvent réglés.

Je pense que ce malentendu et une grande partie des critiques formulées à Londres la semaine dernière se sont manifestés parce qu'il est apparu que sur certaines questions un accord avait été conclu dans les moindres détails, tandis que, sur d'autres, seuls avaient été adoptés des principes généraux extrêmement vagues,

dont certaines étaient quelque peu difficiles à comprendre. La plupart des critiques détaillées que M. Brown a dû faire ce matin posent évidemment une question qui ne saurait être réglée que si un accord de principe peut être conclu. Mais nous sommes en ce moment à un stade beaucoup moins avancé que le discours de M. Brown ne m'inciterait à le croire. Nous en sommes encore à essayer de trouver un principe sur lequel l'adhésion de la Grande-Bretagne puisse reposer. Si nous réussissons à trouver ce principe, il y aura encore beaucoup à faire dans les détails. Sur cet accord de principe, je pense que le bilan dressé par M. Hallstein est parfaitement exact.

Il nous faut aussi reconnaître, je crois, que sur les points où un accord de principe a été conclu aucune reculade n'est maintenant possible. Je pense qu'il faut honnêtement se faire à l'idée qu'il est exclu de pouvoir remettre en cause le principe sur de nombreux sujets qui ont déjà été réglés. Il n'est qu'un seul cas, à mon sens, où une révision pourrait être justifiée : celui des produits finis et semi-finis en provenance de l'Inde, et à vrai dire de l'Asie tout entière, parce qu'il y a eu, me semble-t-il, un véritable malentendu. On ne saurait expliquer autrement ce qui s'est passé dans les quinze derniers jours. Mais, sur les autres points, je ne vois aucun avantage à remettre sur le métier des principes déjà admis.

Un des principes de M. Hallstein, qui me paraît être si bien un principe qu'il est à peu près dépourvu de toute signification pratique, est la question de l'accord spécial, du statut spécial ou des arrangements spéciaux à prévoir pour la Nouvelle-Zélande. Je reconnais évidemment qu'il a raison et qu'il est tout à fait justifié à classer cette question, si l'on peut dire, dans la colonne de l'actif. Il a été convenu qu'il y aurait des arrangements spéciaux pour la Nouvelle-Zélande. Mais que seront ces arrangements spéciaux? Même d'une façon vague, nous n'en savons rien. Je pense qu'il serait utile qu'au stade actuel, les Six puissent nous donner quelques indications, sans entrer évidemment dans le détail, sur la façon dont ils entendent traiter la question de la Nouvelle-Zélande. Même dans un accord de principe, il ne suffit pas de dire qu'il y aura des arrangements spéciaux pour

la Nouvelle-Zélande et de s'imaginer ensuite que la Nouvelle-Zélande sera parfaitement satisfaite.

Il est un point sur lequel je suis assez vivement en désaccord avec M. Brown : la réouverture du dossier des territoires d'outre-mer associés. Je ne pense pas qu'il serait sage de rouvrir ce dossier. Certes, il est parfaitement exact, comme l'a dit M. Brown, que les Etats africains d'expression anglaise, si on peut les appeler ainsi — le terme est lourd, mais c'est à peu près la seule façon de les distinguer des autres — sont libres d'accepter ou de rejeter le statut d'associé aux termes de l'accord conclu conformément au traité de Rome. Mais M. Brown, allant plus loin, estime que s'ils le rejetaient, nous aurions encore l'obligation de trouver quelque autre solution. Je sais bien, naturellement, que la sagesse commanderait de chercher quelque autre formule. Ce serait dans notre propre intérêt. Mais il ne m'apparaît pas que le Royaume-Uni — ou les Six pour cette question — ait le moins du monde l'obligation de chercher une autre formule si ces Etats rejettent, pour quelque raison que ce soit, la meilleure solution possible, qui a été, si je ne me trompe, acceptée par la plupart des autres Etats africains.

Evidemment, ils sont parfaitement libres de rejeter cette solution, mais ils porteraient par là même la responsabilité de tout ce qui s'ensuivrait. J'espère que nous mettrons tout en œuvre pour trouver un autre règlement qui leur convienne, mais je ne peux pas voir là une obligation pouvant constituer, en quelque sorte, un cas de rupture des négociations au stade actuel. Il serait, selon moi, extrêmement fâcheux que l'accord conclu à grand-peine sur ce point soit complètement remis en question.

Il est difficile de dire quelles peuvent être les questions les plus importantes sur la liste établie par M. Hallstein. Aux yeux de la plupart d'entre nous, je pense, la question non pas la plus importante mais la plus délicate est celle des importations de denrées alimentaires en provenance de la zone tempérée. Pourtant, même sur ce point, j'ai l'impression que les progrès ont été beaucoup plus marqués que le public ne semble le supposer. Pour autant que je puisse en juger, le problème immédiat n'est

pas de savoir ce que sera, en cette matière, le régime général — il semble qu'il doive consister en ententes internationales relatives aux produits de base et je crois que la plupart d'entre nous n'auront pas d'objections à formuler à cet égard. Il ne s'agit pas non plus de savoir quel sera le régime transitoire. Là aussi, un accord existe. Il s'agit de savoir ce qui se produira après l'expiration de la période transitoire et avant la conclusion d'accords généraux. C'est là, apparemment, une préoccupation assez secondaire, mais néanmoins elle peut être la clé de l'ensemble des négociations. C'est un point qu'on peut être amené à envisager, car il constitue une question de principe.

Il ne suffit pas de tomber d'accord pour conclure des ententes internationales relatives aux produits de base ou pour décider que des négociations s'institueront rapidement à cet effet, s'il doit y avoir une sorte de trou entre le moment où les accords actuels cesseront de porter effet et le moment où les nouveaux accords entreront en vigueur. Certes, nous savons tous que la Communauté est convenue de traiter cette question dans un sens très favorable à notre point de vue et à celui du Commonwealth, mais nous voudrions bien en savoir un peu plus.

Quant au problème de la production de denrées alimentaires, et notamment de légumes en Grande-Bretagne qui, assez curieusement, figure en tête sur la liste des questions en suspens établie par le président Hallstein, sa solution est en grande partie entre nos mains. Il ne m'a jamais semblé que le Royaume-Uni ait réellement abordé l'ensemble de la question de l'horticulture dans l'esprit qu'il faudrait. Pour toute la série des droits nuls ou faibles, de même que pour nos propres exigences tarifaires, il y a amplement matière à négociation et à discussion.

Je note qu'il manque sur la liste du président Hallstein une ou deux questions qui susciteront des difficultés à des stades ultérieurs des négociations et auxquelles nous devrions réfléchir dès maintenant. L'une d'elles, mentionnée ce matin par M. Brown, est toute la question du sucre, qui manifestement provoquera de grosses complications. L'autre point sur lequel il faudrait ne pas tarder à définir notre position est l'ensemble

du problème des arrangements institutionnels auxquels sera subordonnée notre entrée, ou l'entrée de tout autre pays, dans le Marché commun.

Il y a, je crois, chez les Six une tendance parfaitement compréhensible à tenir le traité de Rome pour absolument intangible. Peut-être est-ce seulement l'esprit du traité qu'il faudrait considérer comme intangible — la nécessité de tarifs douaniers extérieurs et les institutions de la Communauté — et admettre qu'avec le temps le développement et l'expansion de la Communauté impliqueront inévitablement certains changements. En cas d'adhésion de la Grande-Bretagne, il est, bien entendu, incontestable que les procédures de vote devraient être modifiées. Après l'accession d'un septième pays, il serait impossible de s'accommoder d'une procédure de vote conçue pour six pays. De même, en cas d'adhésion de la Norvège, de l'Irlande et du Danemark, d'autres modifications ou des modifications simultanées devraient être décidées.

Si en l'occurrence on parvient à réaliser de tels arrangements, et à condition que le principe fondamental du traité demeure intact, je pense qu'il y a place dans d'autres domaines aussi pour de légères atténuations. Mais, évidemment, c'est là une question qui provoquera ultérieurement de vives difficultés. Si je suis bien informé, les négociateurs n'ont pas abordé la question des institutions. Pas plus qu'ils n'ont attaqué un certain nombre d'autres questions qui, de toute évidence, ne sauraient être éludées. En fait, il reste énormément à faire et c'est pourquoi je suis en profond désaccord avec M. Brown quand il déclare qu'il n'y a pas urgence.

L'état actuel d'incertitude dure depuis douze mois et il est extrêmement dangereux non seulement du point de vue économique mais aussi sur le plan politique. Certains projets économiques, en Grande-Bretagne, dans le Commonwealth, dans les pays de l'A.E.L.E. et même chez les Six, attendent la décision qui sera prise quant à la possibilité pour nous d'accéder à la Communauté. Un grand nombre de projets politiques, dont certains ont été mentionnés, telle la forme future de l'Alliance

occidentale, dépendent aussi de cette décision. On ne saurait demeurer éternellement dans l'expectative. Il est réellement urgent d'en venir à une conclusion.

La majeure partie du travail préliminaire fondamental a été maintenant accomplie à Bruxelles. Je regrette que les négociations aient dû être interrompues en août avant la conclusion d'un accord général de principe. Mais puisque cet accord de principe n'est pas encore intervenu et que sa conclusion sera inévitablement suivie de longues discussions de détail, l'urgence du problème saute aux yeux.

C'est pourquoi j'espère qu'il n'y aura plus de longs atermoiements. Il ne m'échappe pas que ceux qui prennent part aux négociations sont des hommes, qu'ils ont besoin de repos et de vacances et qu'ils ont de nombreuses autres obligations. Néanmoins, les Six eux-mêmes ont montré en certaines occasions que, s'ils sont vraiment disposés à siéger pour prendre leur tâche à bras-le-corps, ils sont capables de progresser à une vitesse étonnante. Maintenant que les vacances et la Conférence du Commonwealth ont pris fin, j'espère que les négociateurs pourront reprendre leurs travaux en faisant preuve de toute la célérité possible.

Autre question dont il faut parler à propos du cadre qu'on est en train d'établir : la crainte d'une union politique, qui est très vivement ressentie non seulement dans mon pays, mais encore dans certains pays d'Europe non engagés. On fait observer à juste titre que la Communauté est déjà politique. Le président Hallstein, dans une remarque qui, je crois, est souvent citée hors de propos dans mon pays, a bien précisé ce point. Mais la nécessité d'une certaine forme d'union politique en Europe procède, je pense, du sentiment que la pierre angulaire économique ne sera jamais réellement suffisante si elle ne soutient pas une superstructure.

Le gouvernement britannique a admis la nécessité d'une union politique et souhaite y jouer pleinement son rôle. A une réunion de l'Union de l'Europe Occidentale, M. Heath a, le

10 avril, esquissé nos idées sur la question qui, je crois, ne sont pas fort éloignées des conceptions de certains membres de la C.E.E. Aussi ai-je quelque mal à comprendre pourquoi, dans cette affaire, certains membres de la Communauté semblent désireux de conclure un traité politique avant l'adhésion des Britanniques.

Nous avons défini notre position en toute clarté. Pour autant que je sache, elle ne s'écarte sensiblement d'aucune autre. A l'heure actuelle, nous procédons à des échanges de vues politiques dans des organismes comme l'Union de l'Europe occidentale, où une activité politique normale peut s'exercer. Si, dans le cours normal des événements, une union politique devait se former avant notre adhésion, personne ne s'en réjouirait plus que nous. Mais la tendance semble être à une course pour voir si nous pourrions faire aboutir les négociations avant que quelqu'un d'autre ne fasse aboutir un traité politique, et c'est ce que nous avons du mal à comprendre. Il serait bon que nous soyons éclairés sur ce point.

Le caractère immuable de l'esprit de la Communauté est, je crois, admis par nous tous. En même temps, il faut comprendre que la nature de la Communauté est appelée à se modifier, tout comme la personnalité de l'homme se modifie à mesure qu'il acquiert de l'âge, de la sagesse et de l'expérience. Si j'ose me permettre une légère critique, la Commission a parfois le sentiment, je crois, que le monde actuel est le meilleur des mondes possibles et que non seulement il serait contre-indiqué de le changer délibérément, mais que toute modification du présent état de choses serait regrettable.

Je pense, par exemple, à la dernière partie du discours du président Hallstein, qui contenait des idées sensées et intéressantes sur les problèmes agricoles dans le monde. Les dispositions qui régissent l'agriculture y étaient présentées comme presque fixées à tout jamais, et je le comprends sans mal, étant donné les problèmes que les Six et nous-mêmes avons à résoudre. Cependant, incontestablement, une des choses que nous voulons dans la Communauté, une des choses que la Grande-Bretagne peut

apporter à la Communauté, c'est un changement dans la nature de sa structure agricole.

Je ne pense pas que, dans les pays du Marché commun, nombreux soient, dans les milieux en cause, les esprits disposés à considérer comme idéale une situation où jusqu'à 30 % de la population des Six serait agricole. Il se peut que 5 % soit un chiffre trop faible, mais on observe dans presque tous les pays membres de la Communauté un exode considérable de la population rurale vers les villes et, simultanément, une augmentation du rendement agricole, qui semble générale. Inévitablement, toute la nature de l'agriculture en Europe s'en trouvera modifiée. Voilà pourquoi nous qui cherchons à rallier ou qui avons rallié la Communauté devons applaudir à des transformations de cet ordre. Nous devons nous féliciter des occasions qui nous sont offertes de recourir au Marché commun, à la Communauté et aux autres institutions qui ont été établies non seulement au profit de l'Europe, mais au profit du monde tout entier.

C'est, je crois, dans cet esprit que mon pays négocie son adhésion. Je pense que nombre de difficultés que nous avons jugé nécessaire de soulever au cours des négociations sont dues à notre volonté de nous en tenir à cet esprit. J'espère, et même je crois, que c'est aussi dans cet esprit que les gouvernements des Six poursuivent les négociations.

M. le Président. — La parole est à M. Montini.

M. Montini (Italie). — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, ma brève intervention s'inspire à la fois de considérations de forme et du sens de la disproportion qui existe entre ce qui se fait en ces deux jours d'activité commune du Parlement européen et du Conseil de l'Europe et ce que voudrait ou pourrait réaliser cette assemblée exceptionnelle où se trouvent réunis des hommes et des institutions profondément engagés dans une œuvre commune, œuvre qui consiste en dernière analyse dans l'intégration européenne.

Nous avons étudié le rapport de notre collègue et ami M. Edoardo Martino; l'introduction en est particulièrement intéressante, car elle insiste sur les questions de principe que le rapporteur a lui-même amplement mises en lumière hier dans son discours. Il a été suivi des trois interventions de MM. Hallstein, Sassen et Malvestiti, formant un ensemble de sujets, de situations et de problèmes dont certains sont familiers à celui qui suit de près les questions européennes, alors que d'autres gagneraient peut-être à être médités dans les documents de travail propres à chaque secteur. Ces trois rapports ont en commun certaines déclarations de principe qui devraient représenter le véritable objet de notre réunion jointe.

Notre collègue M. Margue avait préparé une réponse au rapport de M. Martino; cette réponse a donné lieu à une discussion à la commission politique du Conseil de l'Europe, et nous avons entendu hier le discours par lequel M. Margue l'a présentée, discours où il a invité nos institutions à converger non seulement dans leurs intentions, mais aussi dans leur action.

Pour ces différentes communications, qui ont pris toute la journée d'hier, et le débat sur cette vaste matière, nous ne disposions que d'un temps extrêmement réduit, surtout si l'on voulait s'arrêter à chacun des problèmes qui nous intéressent.

Voilà donc, à mon avis, une première disproportion entre l'ampleur des sujets soumis à notre attention et la possibilité qui nous est réservée de donner libre cours, dans un débat plus détaillé, à la dialectique politique et aux idées qui, dans une réunion telle que celle-ci, devraient retenir davantage tous les hommes politiques réunis ici à Strasbourg en tant que membres de cette réunion particulière.

Toutefois, Monsieur le Président, ce qui importe, ce n'est pas une question de temps, que par ailleurs, les parlementaires des institutions européennes seraient en peine de trouver. Ce qui importe, ce sont les rapports de collaboration entre nos deux assemblées institutionnelles, rapports dont il me semble que nous ne tirons pas suffisamment profit pour le bien des objectifs

qui existent cependant au-delà de l'autonomie propre à ces deux corps.

Quelle est en réalité l'efficacité, quelles sont les conclusions d'une réunion jointe du Parlement européen et de l'Assemblée consultative?

Tout le monde sait que nous avons des relations pour ainsi dire institutionnelles qui se traduisent par le rapport annuel du Parlement européen à l'Assemblée consultative; cette Maison de l'Europe présente également une symbiose de fait. M. Margue a fait allusion à la collaboration timide, mais utile, qu'ont instituée quelques commissions des deux institutions telles que nos deux commissions de la culture. Quant à la tentative visant à aborder plus directement un plan commun de caractère politique, tentative qui aurait eu des répercussions avantageuses même au-delà de la sphère des Six, M. Margue l'a également évoquée en rappelant que le colloque entre ministres et parlementaires qu'avait suggéré l'Assemblée consultative en décembre 1961 a abouti à quelque chose de concret dans le cadre des Communautés.

Mais dans l'ensemble, il me semble que les relations entre nos deux assemblées — qui tiennent pour ainsi dire leur foire annuelle en cette réunion automnale — n'ont pas connu le succès que seraient en droit d'espérer tous ceux d'entre nous, parlementaires européens, qui viennent ici chargés de tant de responsabilités et de tant d'espoir en ce qui concerne l'Europe.

Chacun devrait s'attacher à examiner de plus près comment on pourrait tirer le maximum de nos rapports afin de ne pas tomber finalement dans un immobilisme qui réduira de plus en plus l'efficacité de nos réunions, quel que soit l'agrément que présentent les rencontres personnelles et l'exposé général des idées.

Quelqu'un s'est demandé si la réunion jointe ne pourrait pas se terminer par un vote. Mais un vote sur quoi? Il peut être dangereux pour des parlementaires de plaider en faveur de votes

purement platoniques. Cependant, il est vrai qu'un vote ouvrirait tout au moins une perspective concrète.

N'oublions pas que nos structures nous imposent une limitation commune : nous sommes encore des assemblées consultatives. Bien que le Parlement européen soit déjà beaucoup plus avancé dans sa vocation délibérative, il n'en est pas moins vrai qu'il nous est difficile de mener à bien nombre d'activités, de délibérations et de résolutions qui sont cependant basées sur beaucoup de motifs communs et qui devraient encourager une action commune pour l'accomplissement de l'œuvre, qui est la nôtre, l'unité européenne.

Je me permettrai de faire remarquer en toute simplicité que, si on les compare aux travaux du Conseil de l'Europe, le rapport annuel et les rapports des trois Communautés offriraient précisément matière à une activité plus concrète de notre assemblée commune.

Dans ses conclusions, M. Hallstein a dit qu'au fond, l'union politique n'apportait rien de nouveau, le caractère essentiel de l'intégration économique étant toujours politique, et qu'il n'en allait pas autrement pour la politique tarifaire, la politique commerciale, la politique des transports, la politique agricole et ainsi de suite. Il a ajouté qu'en réalité, l'union politique ne serait qu'un passage vers une autre dimension.

Mettant de côté certaines réserves que suscite cette conception trop attachée à une vue d'intégralisme économique, une question se pose cependant : où se fera ce passage et qui est-ce qui s'en chargera ?

En laissera-t-on le soin aux seules circonstances historiques ? Dépendra-t-il uniquement des relations diplomatiques, des rencontres personnelles ou bilatérales ? Et à la sévère exigence que propose M. Hallstein qui dit « qu'il faut constamment se demander si ce que nous créons peut servir à promouvoir l'union de l'Europe dans ses secteurs vitaux ou si les nouveaux projets comportent des diversions ou des dispersions susceptibles de

compromettre les conquêtes déjà réalisées », il faut répondre par une question naïve mais fondamentale : qui est-ce qui sera appelé à être l'arbitre de cette exigence ? Qui sera le garant du progrès ou de la stagnation du processus d'intégration effective de l'Europe ?

Je n'ai nullement l'intention de proposer une forme ou une organisation quelconque. Je me borne à constater, comme on l'a déjà fait, que nos deux assemblées parlementaires n'ont même plus des membres en commun. Loin d'être un bien, c'est un symptôme de cette disproportion entre les intentions et les faits.

En conclusion, je crois que l'on pourrait au moins instituer une commission libre composée de membres communs qui s'appellerait simplement des « relations publiques » entre nous (et également à l'égard des tiers qui suivent nos réunions de Strasbourg et auxquels l'ajournement constant de nos tentatives donne de plus en plus matière à réflexion) ; cette commission serait chargée d'étudier les rapports, d'en faire des résumés pour les débats, de choisir le travail à faire en commun et de maintenir en vie l'idée que l'on ne pourra jamais effacer de la conscience des peuples qu'il n'y a qu'une seule manière d'être parlementaire, manière qui consiste dans la synthèse politique qui résume et contrôle toutes les responsabilités.

Je vous remercie, Monsieur le Président. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Czernetz.

M. Czernetz (Autriche). — (A) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer en quelques mots ma satisfaction sur le fait que, cette année encore, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et le Parlement européen de la C.E.E. puissent tenir cette réunion commune. Les dernières observations de notre ami Montini sur le renforcement de cette coopération et les propositions qu'il a formulées devraient précisément nous inciter à examiner avec soin si de telles possibilités existent.

Je conçois cette réunion commune de la façon dont le

ministre des affaires étrangères de Belgique, M. Spaak, a conçu, lors de la session de mai, le rôle du Conseil de l'Europe. M. Spaak a considéré le Conseil de l'Europe comme le lieu d'une confrontation entre les Six et les autres pays européens et cette réunion commune ne semble pas offrir l'occasion d'une confrontation plus large et plus poussée. Je suis très heureux que nous ayons entendu, au cours de cette réunion, le président Hallstein et les membres des trois exécutifs des Communautés, et que nous ayons pu procéder à cet échange de vues.

Monsieur le Président, en ma qualité de représentant de l'Autriche, je crois devoir prendre position. Cela est tout aussi nécessaire pour moi que pour mon compatriote, M. Toncic, mais il me paraît assez difficile de le faire dans les circonstances actuelles. Le président Hallstein a évoqué les demandes d'association présentées par les trois pays neutres de l'Europe, il a commenté en termes très modérés l'état actuel des pourparlers préliminaires. Je dirais presque qu'il a adopté une attitude « neutre » à propos de la question des neutres. Cela, je puis le comprendre et je dirai que, somme toute, cette attitude objective du président Hallstein est plus satisfaisante que certaines observations sur la position de la C.E.E. à l'égard des neutres, que nous avons relevées dans le rapport — par ailleurs excellent — de l'Assemblée parlementaire de la C.E.E., qui a été présenté par M. Martino. Je souscris entièrement aux critiques formulées par le rapporteur du Conseil de l'Europe, M. Margue. Depuis la session de mai du Conseil de l'Europe et depuis les déclarations du ministre des affaires étrangères de Belgique, M. Spaak, nous avons réellement espéré que la campagne très déplaisante, menée contre l'association des trois neutres avait plus ou moins cessé. J'ai donc été quelque peu surpris par les remarques assez malencontreuses contenues dans le rapport de M. Martino. Il est certain que, dans les trois pays neutres de l'Europe, personne ne conteste qu'il doive y avoir juste équilibre entre les droits et les obligations, non seulement pour les membres à part entière, mais aussi pour les associés.

Je voudrais rappeler à ce propos toute l'amertume que nous avons ressentie devant les formules malencontreuses employées

naguère à l'endroit des pays neutres dans le rapport du Parlement européen. On pouvait lire dans ce rapport que les neutres ne devraient pas tenter de s'assurer seulement des avantages.

Puis-je rappeler, en me référant aux statistiques les plus récentes, que dans les échanges de la C.E.E. avec les trois pays neutres de l'Europe, l'excédent des exportations a atteint en 1961, 1.440 millions de dollars et que, au cours de la même période, la C.E.E. a enregistré un déficit de 1 820 millions de dollars dans ses échanges avec les Etats-Unis. Les trois pays neutres de l'Europe — qui ne sont pourtant que de petits pays — ont donc permis aux Six de couvrir les trois quarts de leur déficit commercial avec les Etats-Unis. Il est vraiment superflu de prétendre que ce sont précisément ces trois pays-là qui veulent s'assurer seulement les avantages qu'offre la C.E.E.

Le président Hallstein a fait remarquer avec raison qu'il serait prématuré d'émettre, à l'heure actuelle, un jugement sur deux seulement des trois pays qui ont fait une démarche à Bruxelles — la Suisse devant le faire ce mois-ci. Mais en ma qualité de représentant de l'Autriche, je voudrais néanmoins exprimer l'espoir que les négociations proprement dites pourront s'ouvrir bientôt et être menées dans le même climat que celui dans lequel s'est déroulée la première rencontre entre les représentants autrichiens et le Conseil de ministres de la C.E.E.

Je voudrais, à ce propos, remercier M. Brown de la déclaration qu'il a faite ce matin sur la solidarité de la Grande-Bretagne avec les autres pays membres de l'A.E.L.E. Bien que M. Kirk n'ait pas évoqué ce point tout à l'heure, je considère comme allant de soi que les deux grands partis britanniques entendent respecter, au cours des négociations à venir, les engagements pris à l'égard des partenaires de l'A.E.L.E.

A l'instar de mon compatriote M. Toncic, je tiens à affirmer que nous autres Autrichiens avons tout intérêt et sommes fermement résolus à participer à l'intégration européenne, en respectant les engagements qui découlent pour nous de la déclaration de neutralité.

Je suis convaincu que les représentants de l'Autriche au sein de cette Assemblée seront entièrement d'accord avec moi si je déclare que telle est la politique commune du gouvernement autrichien et des partis qui y sont représentés.

A ce sujet, je prierai les amis de l'Autriche et ses partenaires aux négociations de ne pas se laisser induire en erreur, au cours des semaines et des mois à venir, par le bruit et les sons discordants qui accompagneront discours et propagande pendant la campagne électorale en Autriche. La politique extérieure dont je viens de parler est commune aux partis gouvernementaux actuels et l'immense majorité des Autrichiens l'appuieront sans aucun doute à l'occasion des prochaines élections.

Monsieur le Président, je crois qu'un représentant de l'Autriche au sein de cette Assemblée européenne a le devoir de ne pas envisager les questions du seul point de vue autrichien, mais de les considérer dans un cadre européen plus large et en tenant compte des divers problèmes qui se posent à l'ensemble du monde libre.

Le président Hallstein a évoqué hier avec fierté les succès obtenus. Dans son rapport, il a peint dans des couleurs éclatantes, le tableau d'un paysage européen idyllique sous un ciel sans nuages. Je comprends parfaitement que M. Hallstein se montre si fier des succès et des progrès obtenus. Mais il n'a décrit que les aspects positifs de ce tableau. J'éprouve une certaine gêne à troubler cette image idyllique en y apportant quelques correctifs. Cependant, j'estime qu'un parlementaire a le devoir de dire ce qu'il pense à la tribune d'une Assemblée parlementaire. Une telle tribune n'est pas un lieu sacré, où il faille se montrer timide et révérencieux. Il nous appartient d'exprimer ce que les membres des gouvernements et des exécutifs ne peuvent ou ne veulent pas dire.

C'est la raison pour laquelle je crois devoir montrer que, malgré tous les importants progrès et tous les remarquables succès obtenus par les Communautés européennes, l'incertitude et l'inquiétude règnent à propos de l'évolution future de l'Europe dont le sort suscite de graves préoccupations.

Celles-ci résultent de l'unification progressive de l'Europe dans un monde divisé, processus qui nous montre une évolution pleine de contradictions. La division du monde et la guerre froide constituent l'un des facteurs les plus importants qui incitent à l'unification de l'Europe, à l'intégration économique et politique. Sans la guerre froide, sans la division du monde, nous n'aurions pas encore parcouru autant de chemin. Mais la division du monde pose des problèmes particuliers en Europe et sur le plan mondial. La division du monde et celle de l'Europe suscitent le problème des trois neutres, que je viens d'évoquer rapidement. Etats démocratiques orientés vers l'Ouest, les trois pays neutres se trouvent dans une zone frontière, entre les blocs militaires. Ils sentent qu'ils appartiennent au monde libre, mais ils savent que leur neutralité constitue la base même de leur existence, étant donné la répartition actuelle des forces.

Quant aux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, nous nous trouvons face à celui du Commonwealth britannique. Nous autres Autrichiens ne sommes pas touchés directement par ce problème. Mais l'Autriche faisant partie du monde libre, nous avons tout intérêt à savoir ce qui se passe et dans quel sens se poursuit l'évolution. Je tiens à déclarer en toute franchise, Monsieur le Président, que je comprends pleinement l'attitude des représentants des Six, des délégués et des membres de l'exécutif que dirige le président Hallstein. Je comprends parfaitement que l'on veuille poursuivre activement l'intégration et l'accélérer encore, et j'estime que cette attitude est juste.

Par ailleurs, je comprends également les problèmes que notre collègue M. Brown a évoqués aujourd'hui dans son discours sur le Commonwealth et qui ont également été traités dans la réplique de M. Kirk; si l'accent était différent, les problèmes n'en étaient pas moins les mêmes.

Monsieur le Président, pas plus tard que la semaine dernière, au cours d'une conférence internationale socialiste, j'ai été bouleversé d'apprendre les expériences faites et les craintes éprouvées par presque tous les pays du Commonwealth. Le représentant de l'Inde a déclaré à cette occasion :

« Que signifie la promesse, faite au cours des négociations, de prévoir une compensation pour les exportations de l'Inde ? Au cours des dix dernières années, la population de l'Inde a augmenté de près de 25 %; le niveau de vie baisse au lieu de monter. »

Selon le gouvernement indien, les exportations de produits industriels devraient être triplées d'ici 1970 si l'on veut maintenir le niveau de vie actuel ou l'améliorer légèrement. Les Indiens déclarent : Si l'on envisage de nous garantir, pour nos produits industriels, des « débouchés comparables » au niveau actuel, cela équivaut presque à une condamnation à mort.

D'autres représentants du Commonwealth adoptent une attitude analogue. Un représentant de Singapour a déclaré :

« Nous n'avons pas lieu de craindre les conséquences de l'adhésion de l'Angleterre à la C.E.E. Le volume de nos échanges avec la C.E.E. égale à peu près celui de nos échanges avec la Grande-Bretagne. Son adhésion à la C.E.E. servirait nos intérêts. Mais nous avons pour voisins l'Inde et le Pakistan. Si l'on entrave ou empêche le développement économique de ces pays, s'ils ne sont pas en mesure de progresser, qu'advierait-il de la démocratie dans le Sud-Est asiatique ? Comment pourrions-nous nous défendre contre le communisme ? »

Les représentants de Singapour, pays qui ne serait pas directement affecté, demandent : Comment assurer la défense du monde libre si des centaines de millions d'hommes en Asie estiment qu'il est vain de vouloir résister encore à la pression russe et chinoise ?

Je voudrais évoquer à ce propos une caricature que l'*India Times* a publiée récemment. On y voit un ballon captif, dans la nacelle duquel se trouvent non seulement les ministres des six pays, mais aussi un ministre britannique qui tient un Indien suspendu au-dessus du vide. Et le ministre britannique de dire à l'Indien : « Ne crains rien, mon ami, je vais te laisser tomber »

avec douceur. » Tel est le problème qui préoccupe les Indiens et c'est un problème auquel nous ne pouvons demeurer insensibles. A mon avis, il ne suffit pas non plus de répondre : tout s'arrangera le jour où la Grande-Bretagne sera devenue membre de la C.E.E. Je tiens à rappeler que notre ami Kirk a, lui aussi, évoqué ces problèmes et ces préoccupations tout en les envisageant d'un autre point de vue que le représentant de l'opposition, M. Brown.

On dit généralement : il faut sauvegarder le Commonwealth. C'est à peu près ainsi que s'est exprimé hier le président Hallstein. Or, M. Hallstein a précisé notamment : « En adhérant à la C.E.E., la Grande-Bretagne passera de la zone préférentielle du Commonwealth à celle de la C.E.E. » Mais on doit alors se demander si, une fois la zone préférentielle disparue, le Commonwealth pourra encore être sauvegardé. Nous nous trouvons là devant des problèmes décisifs qui, même s'ils n'ont pas d'incidence directe sur l'Autriche, intéressent indirectement tous les Européens et tous les peuples du monde libre.

Nous autres parlementaires, nous ne devons pas non plus nous dissimuler qu'il a existé et qu'il existe encore de puissantes forces hostiles à l'intégration de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. Nous savons tous que ces forces ne permettraient à la Grande-Bretagne de venir à la C.E.E. que le jour où sa position morale, politique et économique aurait été affaiblie. Seule une Grande-Bretagne qui n'aurait pas tenu parole et qui aurait perdu le Commonwealth, seule une Grande-Bretagne affaiblie et humiliée, conviendrait à certains milieux de la C.E.E. J'ai la conviction que ce n'est pas là l'attitude du président Hallstein et de l'exécutif. Mais le président Hallstein sait — comme nous le savons tous — que ces forces dangereuses existent. Cette politique hasardeuse sur le plan européen vise également à évincer l'Amérique des positions qu'elle occupe en Europe.

Il ne fait aucun doute que de graves problèmes se posent à la Communauté, même s'ils n'ont pas été exposés clairement dans les rapports. Un élargissement de la C.E.E. ne pourrait qu'aggraver encore ces problèmes. Je comprends parfaitement

que l'on craigne de voir un tel élargissement se traduire par un ralentissement de l'intégration et par un relâchement des liens communautaires. Mais à ce propos nous devons dire combien nous déplorons l'échec des tentatives en vue de créer une association multilatérale.

C'est dans cette enceinte que le président Hallstein s'était prononcé, il y a deux ans, sur la proposition du ministre des affaires étrangères d'Autriche, M. Kreisky, dont le texte venait alors d'être publié. M. Kreisky avait suggéré la conclusion d'un accord-cadre européen, qui servirait de base à la conclusion d'une série d'accords bilatéraux. M. Hallstein s'était déclaré disposé à prendre en considération cette proposition et s'en était félicité. Les membres de la Commission européenne n'ignorent certainement pas combien les choses eussent été plus faciles pour la C.E.E. et pour les autres pays si nous avions créé une association multilatérale, conformément à cette proposition et aux résolutions adoptées alors par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Je suis presque tenté de m'excuser de devoir dire que ce sont probablement les mêmes forces — celles qui ont rendu impossible l'établissement d'une zone de libre-échange, d'une association multilatérale, ou d'un accord-cadre — qui entravent aujourd'hui de plus en plus les efforts accomplis par les Britanniques en vue de trouver une solution commune.

Je suis d'autant plus heureux de pouvoir appeler dès à présent, l'attention sur le rapport présenté à l'Assemblée consultative par M. Pflimlin, ancien président du Conseil de la République française. Selon ce rapport, M. Pflimlin envisage pour résoudre les problèmes, l'élaboration d'un système différencié d'unification européenne — c'est-à-dire des institutions d'intégration disposées en cercles concentriques — qui permette de lier l'intégration « en profondeur » à une intégration « en largeur »; il songe, en somme, à établir un lien entre le système communautaire et un système d'association.

Je voudrais exprimer l'espoir que, dans les semaines et les mois à venir, le sens de la solidarité européenne et la raison l'emporteront partout. J'espère que nous aboutirons à une vaste

union européenne, qui traduira réellement l'interdépendance des pays européens et qui servira de base à l'interdépendance et à l'association des pays de l'aire atlantique et du monde libre. (*Applaudissements.*)

PRÉSIDENTE DE LORD CRATHORNE

Vice-président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

M. le Président. — La parole est à M. Birkelbach.

M. Birkelbach (République fédérale d'Allemagne). — (A) Monsieur le Président, permettez-moi de formuler quelques remarques. Je tiens à préciser dès à présent que je les fais en mon nom personnel dans le dessein de contribuer à dissiper les malentendus et la confusion qui peuvent régner dans un domaine très limité. Je n'ai pas l'intention de m'étendre dans le détail sur toutes les questions politiques qui ont été abordées, mais il est un point que je voudrais traiter d'une manière un peu plus approfondie.

Au cours des dernières années, très peu d'occasions se sont offertes à nous d'étudier sérieusement la solution pratique qui pourrait être donnée à certaines questions. L'une de ces questions est celle de l'association d'Etats européens hautement industrialisés avec la Communauté économique européenne.

En essayant de récapituler les diverses manières de voir, le Parlement européen a voulu dépasser le stade des considérations politiques générales et étudier le problème d'une manière plus détaillée. Personne ne peut prétendre en avoir envisagé correctement tous les aspects dès le début. Il est temps que nous renoncions, dans nos présents débats, à poser le problème sous la forme suivante : la politique de neutralité est-elle bonne ou mauvaise, a-t-elle ou non une grande valeur ? Tel n'est pas l'objet de la discussion et nous devrions exclure cette question

de nos débats. C'est à ceux qui formulent cette politique qu'il appartient d'en prendre la responsabilité.

Ce dont il s'agit, c'est d'établir quels sont les nations et les pays qui, tout en étant hautement industrialisés estiment néanmoins ne pouvoir adhérer comme membre à la Communauté économique européenne pour des raisons politiques — quelles qu'elles soient. La deuxième question est la suivante : que faire pour éviter de donner l'impression qu'en refusant d'accorder des avantages et en ne faisant rien pour supprimer les inconvénients, on essaie d'exercer une certaine pression sur certains Etats en vue d'une nouvelle orientation de leur politique?

La Communauté économique européenne qui englobe la majeure partie de l'Europe libre, ne doit jamais oublier ses obligations envers l'ensemble de l'Europe et ses responsabilités dans la solidarité européenne, et elle doit agir en conséquence.

Il se pose alors la question suivante : en dehors de l'adhésion proprement dite, quelles formes d'association étroite serait-il possible d'envisager entre un certain nombre de pays européens évolués et hautement industrialisés et la Communauté économique européenne, sans porter atteinte à la liberté d'action de la C.E.E. ou entraver son développement? Telle est, à mon avis, la question fondamentale.

En commentant l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun, M. Hallstein s'est exprimé en ces termes :

« Ce succès » — le fait que la participation fasse l'objet de négociations — « est essentiellement dû au système d'échanges en vigueur au sein de la Communauté. Ce système ne peut supporter aucune restriction; il représente le minimum indispensable. Abandonner l'un quelconque de ses éléments serait compromettre les succès déjà obtenus et ceux que l'on escompte. »

Je dois dire qu'il faut être vraiment au courant de la structure et des méthodes de la politique interne de la Communauté

pour comprendre que l'on parle ici de « minimum ». En tant que parlementaire, je dirai que M. Hallstein s'est exprimé très prudemment, car il ne veut naturellement pas révéler que les négociations en cours et bien d'autres facteurs doivent, en fait, être mis à profit pour améliorer le mécanisme existant et renforcer la liberté d'action de la C.E.E.

En revanche, nous autres parlementaires, nous devons formuler cette exigence, mais non comme des « doctrinaires de l'Europe » poursuivant quelque archétype; cette exigence découle de nécessités fondamentales bien définies. Ainsi, il va de soi que nous devons, avant tout, créer et organiser une entité économique plus vaste, libre d'agir non seulement dans l'intérêt des partenaires actuels, mais aussi dans l'intérêt de ceux qui désirent se lier à cette entité économique ou simplement établir des relations commerciales avec elle. C'est là un aspect extrêmement important du problème.

Des orateurs ont également posé aujourd'hui la question suivante : Pourquoi la C.E.E. n'a-t-elle pas encore réussi sur ce point? Pourquoi aucun progrès n'a-t-il encore été réalisé dans ce domaine, même dans les négociations avec la Grande-Bretagne? A cela je répondrai : si l'on avait prévu une grande liberté d'action au sein de la Communauté économique européenne, si divers gouvernements n'avaient pas imposé leur veto à certains stades, cette exigence serait justifiée, ceux qui étaient si hésitants dans ce domaine se trouvent ainsi dans une situation très difficile. Vue de l'extérieur, la Communauté économique européenne leur paraît plus unie qu'elle ne l'est en fait lorsqu'on la considère de l'intérieur.

Pour les questions essentielles, il est nécessaire de réduire, non seulement les six gouvernements mais aussi la Commission à un dénominateur commun et de voir ensuite quels progrès peuvent être accomplis avec un partenaire éventuel. Chaque veto, chaque mesure d'obstruction d'un gouvernement entraînent des négociations laborieuses et une interminable procédure avant de rendre un accord possible.

Je crois que nous devons constater que le Parlement européen est généralement d'accord pour estimer que logiquement le traité de Rome doit tendre, s'agissant de certaines questions, à affaiblir la position des gouvernements nationaux et à consolider celle de l'institution de la Communauté. C'est la conséquence logique du traité. Je crois que nous devons à présent nous rendre compte qu'il ne peut en être ainsi que si l'on considère la Commission européenne et non le Conseil de ministres comme l'institution de la Communauté, l'autorité qui a le dernier mot, l'institution qui détient les principes responsabilités et qui doit, de ce fait, avoir un statut approprié.

On pourrait rétorquer : pourquoi invoquer des arguments aussi théoriques ? Je répondrai que si l'on adopte ce point de vue et si l'on étudie les formes d'association possibles, certaines conclusions bien déterminées se dégagent. Le critère d'appréciation de la forme d'association découle de cette conception de l'évolution nécessaire.

Je voudrais souligner une fois de plus pourquoi nous tenons tant à cette liberté d'action. Dans les négociations concernant l'accord avec la Grèce, par exemple, nous avons décelé certaines conséquences qui se précisent à présent, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Communauté. Elles se précisent au sein de la Communauté en ce sens qu'un grand nombre de parlementaires — dont je suis — sont d'avis que le document dans lequel les six gouvernements définissent la procédure qui doit présider aux décisions et aux discussions au sein du Conseil d'association, assigne à la Commission un rôle subalterne et limité si on le compare à celui que lui attribue le traité.

Dans le document en question, les gouvernements, c'est-à-dire les ministres, prennent leurs décisions — ou du moins — se mettent d'accord après avoir entendu la Commission (littéralement, « après avoir pris l'avis de la Commission »), alors que les traités contiennent des règles précises prévoyant que certaines décisions sont prises sur proposition de la Commission. Bien que l'on puisse déceler certaines limitations dans l'accord conclu avec la Grèce, un grand nombre de parlementaires, dont je suis,

sont d'avis que dans le cas d'une association que l'on considère dès à présent comme une étape vers l'adhésion pleine et entière, on peut, dans certaines circonstances, accepter des arrangements auxquels on ne saurait souscrire lorsque la perspective d'une adhésion proprement dite n'existe pas. Je crois qu'il faut reconnaître clairement que certaines conséquences découlent du fait qu'il s'agit ici d'établir une union douanière et qu'une union douanière doit fonctionner. Il serait souhaitable que chacun eût conscience de ces conséquences telles qu'elles sont d'ailleurs définies dans une publication de la Société des Nations souvent mentionnée. Je la cite :

« Lorsque la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux existe dans une zone donnée, il n'est pas possible de poursuivre des politiques économiques différentes pour maintenir l'activité économique. Un mécanisme politique est nécessaire pour assurer l'uniformité. Plus l'Etat intervient dans la vie économique, plus l'intégration politique doit être étroite au sein d'une union douanière. »

Si l'on tire les conclusions logiques de ce principe, il n'est pas indifférent de déterminer la nature de l'adaptation qui sera nécessaire pour permettre la participation à une union douanière ou à un système préférentiel. C'est pourquoi, je crois que la discussion porte, en réalité, sur le point suivant : quelles formules d'association — y compris les formules d'ordre institutionnel — peut-on envisager qui ne portent pas atteinte à la liberté d'action de la Communauté et qui n'aient pas de répercussions fâcheuses sur l'économie et la vie politique des futurs pays associés? Quelles formes d'association peut-on concevoir et sur quels schémas peut-on faire porter la discussion?

Si nous pouvions aborder maintenant la discussion de schémas possibles, je crois que ce que l'on qualifie continuellement de « mauvaise volonté » dans les discussions, disparaîtrait en grande partie. Les arrangements concrets doivent également être étudiés d'une manière approfondie. Je répète que nombreux sont ceux qui pensent que tous les partenaires éventuels — y compris, Monsieur Czernetz, ce grand pays qu'est l'Inde — ont

intérêt à ce que la liberté d'action de la Communauté s'étende également à ses affaires intérieures. Si nous réussissons à maintenir la demande à un niveau élevé dans la partie hautement industrialisée de l'Europe, à nous protéger contre les crises de conjoncture ou autres et à assurer, par la voie d'une telle collaboration le fonctionnement de la plus vaste association possible dans le domaine des échanges mondiaux, alors l'occasion nous sera offerte, d'une manière bien différente de celle qu'on avait imaginé à l'origine, de poursuivre une politique de développement et de prendre en considération les arguments qui ont été avancés en faveur de la politique d'échanges. Car, outre la question de savoir si nous trouverions des débouchés pour nos produits, nous nous sommes toujours préoccupés, dans le passé, de savoir comment empêcher que les exportations des Etats tributaires d'une aide au développement soient exposées à de brusques fluctuations de prix qui réduisent les recettes de ces Etats malgré un accroissement de leur production et de leurs exportations. Le fait de donner à une telle zone d'échanges la liberté d'action nécessaire contribuerait à assurer la stabilisation.

Comment réaliser ces possibilités ? Comment résoudre les problèmes particuliers qui se posent à certains pays ?

Il s'agit de savoir, dit-on, s'il y a lieu ou non d'établir une association avec les pays neutres. Je vous demande d'oublier la notion de « neutralité » et d'examiner d'abord quelles sont les solutions techniquement compatibles avec le maintien de l'expansion économique de l'Europe. Il ne s'agit pas, pour qui que ce soit, d'espérer obtenir la meilleure part du gâteau. Au contraire, la façon dont certaines questions déterminées sont réglées peut avoir pour résultat que les relations d'association s'insèrent dans le contexte plus vaste du développement européen, même contre la volonté d'un partenaire. Je vais vous citer un exemple : dans la République fédérale d'Allemagne, on discute actuellement la question de savoir si la Commission européenne a convenablement exercé son pouvoir d'appréciation en refusant d'augmenter un certain contingent de spiritueux et si elle a bien agi en décidant de ne pas augmenter le contingent d'importation d'oranges exempt de droit de douane. Or, cette

question n'est plus du ressort du seul gouvernement fédéral allemand; elle relève de la compétence de la Commission européenne.

La Commission européenne sera-t-elle autorisée à se prononcer sur la question d'une union douanière? Comment concevoir l'ensemble du système pour assurer son bon fonctionnement à longue échéance? Qu'advient-il lorsque, la Communauté économique européenne ayant atteint un nouveau stade de son évolution, le Conseil de ministres sera appelé, dans bien des cas, à prendre ses décisions à la majorité, comme le prévoit le traité? Quels genres d'accords d'association peut-on conclure, qui n'impliquent pas, dans la pratique, un abandon de ces décisions majoritaires et un retour à des décisions unanimes?

Tels sont les vrais problèmes. Il convient de s'y attaquer beaucoup plus résolument qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Si l'on examine ensuite la question de savoir si l'on peut admettre le droit de dénonciation en général, beaucoup répondront qu'un tel droit ne saurait être généralisé; on peut concevoir que dans une situation donnée, un pays neutre puisse envisager, par exemple, de suspendre certaines obligations particulières; mais aucune mesure générale du type dont il a été question jusqu'à présent ne pourrait être consentie automatiquement dans une communauté intégrée, sans danger pour la région frontière et encore bien davantage, peut-être, pour les voisins immédiats.

J'ai mentionné ces questions, afin de prévenir toute tendance à les décrire d'une manière trop schématique. Dans certains documents déjà mentionnés ici, on a donné des raisons et des explications très subtiles. On ne dit pas, par exemple, que le Parlement européen estime qu'une association avec les pays en voie de développement n'est possible que sous la forme d'une union douanière; on se borne à déclarer que l'association est avant tout destinée aux pays en voie de développement. Ceci signifie que la solution d'une union douanière n'est pas exclue. Cela signifie aussi que les problèmes politiques à résoudre lorsqu'on désire seulement une association ou l'établissement d'une

union douanière ou d'une zone de libre-échange, sont analogues à ceux qui se posent lorsqu'on envisage l'adhésion à part entière.

Le terme « analogue » demande à être examiné de plus près. On ne peut simplement prétendre que la discussion s'achève à ce stade; la vraie discussion ne fait que commencer, car selon nous, ce sont les différences subtiles qui importent le plus.

J'ai appelé votre attention sur les points de vue qui ont donné lieu à des discussions au Parlement européen dans l'espoir de contribuer ainsi à susciter un débat approfondi sur les différentes solutions possibles, car nous ne devons pas nous contenter de déclarer purement et simplement que nous poursuivons tel ou tel objectif.

J'ai également insisté sur ces points parce que je crois qu'en mettant l'accent sur les aspects politiques de la Communauté économique européenne, on peut lutter contre la tendance qui se manifeste de plus en plus nettement depuis plusieurs mois, de séparer en quelque sorte l'économique du politique et d'agir comme si le but ultime consistait simplement à faire de la Communauté économique européenne une organisation économique technique parmi d'autres.

Cette tendance ne doit pas, selon nous, être encouragée. Je crois qu'une certaine confusion est d'ores et déjà engendrée par le choix des termes, notamment lorsqu'on dit que le but poursuivi est l'établissement d'une union politique, en laissant ainsi entendre que tout le reste est purement économique.

En fait, le débat sur une véritable union politique n'a même pas encore commencé. Nous en sommes seulement au stade de l'examen de la forme statutaire à donner à des conférences périodiques des chefs d'Etat ou de gouvernement, réunies pour traiter de problèmes non économiques, de la politique étrangère, de la défense ainsi que de certaines questions culturelles.

En tant que parlementaires européens, nous devons insister sur le fait qu'en suivant cette voie, on ferait fausse route car

on aboutirait à ce que l'on a déjà décrit dans cet hémicycle comme une « structure surimposée » qui, à la longue, réduirait le rôle de la Communauté économique européenne à celui d'une organisation technique.

Nous croyons que la Communauté économique européenne constitue le point de départ de l'unification européenne et qu'il n'est pas possible de revenir en arrière. Par ailleurs, la Communauté économique européenne ne doit pas servir uniquement au maintien d'avantages commerciaux. Elle représente réellement l'étape décisive vers l'unité politique de l'Europe.

L'unification politique est une œuvre de longue haleine qu'il est possible de faire progresser, pour le bien de l'ensemble de l'Europe, par la compréhension réciproque et aussi, naturellement, par des confrontations d'idées, à condition d'éviter les malentendus. Il ne s'agit donc plus de s'en tenir à des considérations générales; il faut à présent s'attaquer aux vrais problèmes. Je crois qu'il serait utile d'étudier des schémas appropriés de règles institutionnelles. C'est pourquoi je demande que l'on subordonne, à l'avenir, les considérations générales à la nécessité de mettre au point des solutions pratiques. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lannung.

M. Lannung (Danemark). — (*E*) Puis-je commencer par évoquer un point précis qui me tient à cœur? Notre éminent rapporteur, M. Margue, à la page 2 de son rapport, parle de la coopération entre les deux Assemblées dans le domaine scientifique et exprime l'espoir qu'elles travailleront de concert dans ce secteur. A la page 4, il approuve la proposition tendant à ce que l'Université de Florence ne se limite pas exclusivement aux six pays mais englobe tous les Etats européens.

Je me félicite de tout cœur d'entendre proclamer ces principes qui supposent la coopération à l'échelon le plus large possible, mais je souhaite que nous soyons tous d'accord pour agir de même en ce qui concerne la coopération en matière juridique — l'harmonisation et l'unification des lois.

Dans ce domaine, la coopération doit s'engager sur la base des seize puissances ou, du moins, sur la base la plus large possible, car l'expérience montre qu'il est difficile d'étendre à un plus grand nombre de pays l'application d'instruments juridiques élaborés et adoptés par de petits groupes d'Etats. Il est donc de l'intérêt réel des Communautés européennes que l'unification et l'harmonisation des lois et autres mesures analogues, s'effectuent sur une base aussi étendue que possible. Efforçons-nous également d'éviter que ne se produisent de nouvelles disparités.

Je suis parfois tenté de me demander si mes collègues et moi-même, dans ces deux Assemblées réunies ici aujourd'hui, nous avons suffisamment conscience de l'immense importance de l'époque où nous vivons. Le fait est que les communautés européennes qui, depuis cinq ans, ne comprenaient que six pays, sont sur le point de se transformer, si notre volonté est assez forte, en communautés ne comprenant pas moins de dix membres de plein droit et de six membres associés, en plus de la Grèce qui est déjà membre associé.

C'est une transformation d'une portée vraiment immense et la question très simple qui se pose à nous est la suivante : sommes-nous favorables ou non à ce grand changement? Pouvons-nous adresser à tous ceux qui travaillent dans les diverses organisations intergouvernementales un message proclamant que nous, membres des deux Assemblées, nous désirons et appuyons ce grand changement?

A entendre les discours de mes collègues et amis qui siègent sur ces bancs, j'ai l'impression que certains d'entre eux n'ont pas de position très précise. Ils ont tendance à mettre l'accent sur certains dangers d'une part, et sur certains avantages de l'autre, sans pour autant indiquer dans quel sens ils voteraient s'ils avaient à le faire.

Je souhaite qu'en notre qualité de parlementaires européens nous ayons pleinement conscience de nos responsabilités en ces jours historiques et, en tant que Danois, je souhaite évidemment que nous nous unissions tous pour exhorter les gouvernements

de nos pays à œuvrer aussi rapidement que possible pour l'expansion du Marché commun et la réalisation de la grande Europe à laquelle nous aspirons depuis 1949. C'est un problème d'une importance et d'une urgence extrêmes et, si nous ne le résolvons pas, nous serons au bord de la catastrophe.

Le moment est venu où nos espérances de 1949 pour une grande Europe, déçues pendant tant d'années, mais maintenues en vie par la formation des Communautés des Six, à partir de 1952, grâce à M. Schuman et à ses éminents collaborateurs, le moment est venu, dis-je, où la grande Europe que nous souhaitons depuis si longtemps peut être réalisée. Il est essentiel que nous comprenions tous ce qui est en jeu ici, que cette question est vitale pour l'Europe occidentale et pour l'ensemble du monde libre.

La scission de l'Europe marquerait un recul aux conséquences économiques et politiques imprévisibles. Je souhaite donc que l'Assemblée du Conseil de l'Europe et le Parlement européen n'hésitent pas à prendre leurs responsabilités.

J'espère qu'on voudra bien me pardonner si je me réfère un moment à l'excellent rapport de M. Pflimlin. Je le fais non seulement parce que je dois, malheureusement, partir à la fin de la semaine pour représenter mon pays à l'Assemblée générale des Nations Unies, mais aussi parce que ce rapport intéresse nos débats à cette réunion jointe, M. Pflimlin parle de la nécessité d'élaborer ce qu'il appelle un système différencié d'unification européenne. Je ne comprends pas au juste ce qu'il entend par là. Je ne vois pas très bien comment ce système doit fonctionner. Je sais que quatre pays — la Grande-Bretagne, la Norvège, l'Irlande et le Danemark — ont demandé à devenir membres de plein droit de la C.E.E. et désirent participer à la coopération politique. Trois pays — les trois neutres — désirent être simplement associés au traité de Rome. Je ne vois donc pas où intervient ce système différencié.

Je m'étendrai plus longuement sur la position de mon propre pays. Le Danemark a demandé l'ouverture de négociations en

vue de son adhésion pleine et entière à la Communauté économique européenne, sous réserve que le Royaume-Uni y adhère également. Cela est bien connu. Notre gouvernement désire participer aussi à la coopération politique européenne. On peut dire que ce que le Royaume-Uni est prêt à faire dans ce domaine, nous sommes disposés à le faire également. L'intention du Royaume-Uni en ce qui concerne la coopération politique a été clairement exposée.

Je sais que certains de mes collègues peuvent se demander si nous autres, Danois, nous avons pleinement conscience des conséquences de l'union européenne projetée, telle qu'elle s'élabore au sein de la Commission Cattani. Peut-être les propos de M. Pflimlin que je citerai, avec sa permission : « Sommes-nous vraiment disposés à nous conformer aux décisions prises à la majorité par des organes politiques responsables devant une assemblée élue au suffrage universel ? », concernent-ils aussi les Danois ? A mon sens, il n'est pas tout à fait réaliste de présenter la situation sous une forme aussi concrète, étant donné la position adoptée par certains gouvernements qui sont membres des Six. Mais, en termes généraux, je répète cependant que le Danemark désire prendre part à l'intégration politique aussi bien qu'à l'intégration économique.

Il me paraît impossible, à longue échéance, de faire fonctionner un véritable marché commun comportant un degré croissant de supranationalité — ou, peut-être devrais-je employer le terme nouveau et plus adéquat de « décisions communautaires » — si ce marché ne se fonde pas sur une politique générale « commune ». Nous ne pouvons avoir un exécutif « européen » pour les affaires économiques et sociales qui coopérerait avec des exécutifs purement « nationaux » dans les affaires politiques. J'espère avoir ainsi contribué à clarifier la situation pour certains de nos collègues continentaux ici présents.

En un mot, le Danemark désire adhérer à la C.E.E. et, à mon sens, il entrera à la suite de la Grande-Bretagne, dans une union politique européenne. Cela étant — et je crois que la position de l'Irlande et de la Norvège est la même — j'avoue ne

pas comprendre exactement ce que signifie, dans la pratique, le système différencié d'unification.

Cependant, selon une rumeur pessimiste, certains envisageraient une situation où le Royaume-Uni seul serait admis à la C.E.E. comme membre à part entière, tandis que les autres candidats à l'admission de plein droit — Norvège, Irlande et Danemark — n'obtiendraient qu'un statut d'association. Cela est absolument inacceptable du point de vue danois. Il importerait de mettre un terme à cette rumeur pessimiste, d'y couper court sans tarder.

Quelle que soit la signification d'un système différencié, je souhaiterais que l'Assemblée proclame qu'elle défend le principe selon lequel aucun Etat européen désireux d'adhérer aux Communautés européennes ou à toute autre formule d'intégration européenne, ne sera laissé à l'écart.

J'ai le sentiment que, si dans les années 1950, on a cherché à réaliser le maximum d'intégration entre le maximum de pays, nous nous trouvons maintenant devant une situation où certains des partenaires originaires répugnent à admettre de nouveaux membres.

Le président Hallstein lui-même a déclaré hier que le critère pour juger d'une nouvelle candidature est de déterminer si elle est ou non de nature à renforcer la Communauté. En partant de ce principe, certains — dont je ne saurais partager le point de vue — pourraient se demander si l'on doit réserver un accueil favorable à la candidature de nos amis islandais, par exemple, ou même à la candidature déjà présentée par la Turquie; or, il faut leur réserver un accueil favorable. Tous les pays européens ont le droit de participer au processus d'intégration européenne, même s'il en résulte passagèrement un nouvel affaiblissement pour l'ensemble. J'estime que personne n'a le droit de tenir des pays européens à l'écart du système une fois qu'ils ont eux aussi exprimé le désir d'y adhérer et de contribuer à la construction d'une Europe unie.

Il est de notre devoir et du devoir des Communautés à Six d'encourager dans les Etats européens qui sont restés en retrait, toutes les forces qui œuvrent pour l'unité européenne. Elles se heurtent à d'énormes difficultés et elles ont besoin d'une aide et d'un encouragement venant de Strasbourg, de Bruxelles et de Luxembourg. Nous en avons tous conscience.

En conclusion, je voudrais dire une fois de plus que mon pays désire jouer pleinement son rôle dans l'intégration économique et politique et contribuer à la formation d'une Communauté européenne unie élargie comprenant, si possible, tous les Etats représentés au Conseil de l'Europe.

PRÉSIDENTE DE M. FEDERSPIEL

Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

M. le Président. — La parole est à M. Oran.

M. Oran (Turquie). — (*E*) J'ai le grand honneur et le grand plaisir de remercier M. George Margue pour son discours tout à fait remarquable répondant, au nom de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, au rapport que M. Edoardo Martino a présenté hier. Je lui suis particulièrement reconnaissant d'avoir pleinement compris la position de la Turquie, d'avoir mis l'accent sur l'effort considérable qu'elle a fait non seulement pour sa propre défense, mais aussi pour la défense de l'Europe dans son ensemble. La Turquie estime que la solidarité entre les nations qui forment l'union européenne est d'une importance capitale et elle se considère comme un élément indispensable de cette union, qui, à nos yeux, est une nécessité urgente pour la victoire de la paix dans la lutte globale de l'avenir.

L'union européenne doit être dotée de moyens non seulement matériels, mais moraux. Les Européens doivent apprendre à dépasser les considérations et les intérêts régionaux. Une Europe

divisée constitue un danger pour le monde pacifique de l'avenir. Les rapports officiels montrent que les efforts des Six pour former un Marché commun donnent des résultats positifs. C'est un succès. La Turquie a manifesté sa foi dans la réussite de la C.E.E. et a demandé à participer à cette entreprise commune avant même que d'autres nations aient demandé leur adhésion ou leur association à la C.E.E. Il faut donc que la Turquie bénéficie des succès de la Communauté économique européenne. Je forme des vœux pour qu'une formule soit trouvée, qui permette aux trois pays neutres de se joindre, eux aussi, à la famille européenne.

Nous ne pouvons concevoir une union européenne sans la Grande-Bretagne. De même, il est difficile de concevoir qu'un Marché commun européen puisse atteindre le but recherché sans la participation de la Grande-Bretagne. La participation des pays du nord de l'Europe qui ont des liens étroits avec la Grande-Bretagne renforcera l'intégration européenne. La participation de la Turquie, qui forme l'aile sud-est de l'Europe revêtira une signification et une importance particulières.

La Turquie pratique avec succès une politique intérieure de paix et de stabilité. Elle a réussi à mettre fin à la phase révolutionnaire, à établir un régime parlementaire et à poursuivre une politique de développement du pays dans la liberté. Une Turquie qui participe au front de défense commun, matériel et moral, du monde libre dans l'Europe du sud-est, représente un atout très important pour la communauté des nations libres. La Turquie doit, de même, être considérée comme un point d'appui sûr pour l'intégration politique de l'Europe.

Nul n'ignore que la Turquie supporte une très lourde charge, la défense de cette cause commune. Le soutien que la Turquie assure à l'union européenne s'accroîtra en proportion de ses progrès économiques et sociaux, une fois qu'elle aura quitté les rangs des nations insuffisamment développées, pour devenir un pays prospère et évolué. Nous savons parfaitement que notre candidature au Marché commun est considérée avec faveur par les Six. Des faits extrêmement positifs ont eu lieu récemment. Mais nous nous empressons d'ajouter que ce n'est pas suffisant.

Le meilleur investissement pour l'intégration économique européenne est l'acceptation immédiate de la Turquie en qualité de membre associé de cette union. Cette vérité s'impose dès que nous comparons les sacrifices consentis par la Turquie pour la défense et l'intégration politique de l'Europe aux charges supportées par les autres pays. Nous attendons donc des sacrifices de la part des Six dans le domaine de l'intégration économique.

A l'heure où un mur de la honte se dresse au centre de l'Europe, les représentants des nations libres doivent être plus que jamais unis, confiants et compréhensifs les uns à l'égard des autres. Nous attendons des représentants des Six comme de tous les Européens responsables qu'ils fassent preuve de cet esprit de compréhension et de cette confiance.

M. le Président. — N'y a-t-il pas d'autres orateurs pour le débat?

Le débat est clos.

Je prie Monsieur Edoardo Martino de répondre en sa qualité de rapporteur du Parlement européen.

M. Edoardo Martino (Italie), *rapporteur.* — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat qui est en train de se conclure ici a été une fois de plus à la hauteur des traditions de nos rencontres. La diversité des interventions, la force des arguments, l'élévation même du ton, le réalisme des positions et enfin la vaste vue panoramique que nous ont offerts les discours des présidents de nos Communautés ont contribué à renforcer encore en moi le sentiment que je vous ai exprimé hier : cet échange de vues entre les membres des deux assemblées offre une heureuse occasion d'approfondir en commun les problèmes relatifs à la vie de nos peuples et nous permet en plus de poursuivre en meilleure connaissance de cause la voie dans laquelle nous nous sommes engagés.

Je dirai, mes chers collègues, que les thèmes de cette neuvième réunion jointe ont été au nombre de deux : le problème

de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun et celui de la position particulière des pays neutres. On pourrait même dire qu'il s'agit d'un seul et même thème avec variations.

L'attention des orateurs qui sont intervenus dans le débat s'est particulièrement concentrée sur l'importance que revêt l'extension de la Communauté et même — ainsi que l'a dit M. Brown — sur l'urgence qu'il y a à adopter les décisions qu'elle entraîne.

Un peu de la déception causée par l'interruption des négociations entre les Six et le Royaume-Uni flottait dans l'air, interruption à propos de laquelle une certaine presse a parlé de rupture et de drame.

Or, si la tendance à dramatiser qui s'est manifestée lors de la dernière réunion, cet été, de la conférence entre les Etats membres de la Communauté et l'Angleterre portant sur l'adhésion britannique au Marché commun, se justifie d'un point de vue journalistique, il faut cependant bien préciser qu'il n'y a eu là aucun drame.

En vue de la conférence des pays du Commonwealth qui s'est ouverte le 10 septembre et qui est encore en cours, la Grande-Bretagne avait souhaité parvenir à un aperçu d'ensemble des diverses solutions pouvant être envisagées pour tous les problèmes posés par l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté; mais la brièveté du temps disponible et la complexité des problèmes ainsi que la divergence caractérisant souvent les positions des négociateurs, se sont opposées à une définition complète de cette espèce de « out-block » général. C'est tout. Comme vous le voyez, il manque les prémisses, les situations et le développement propres à un drame que nous dirons élisabéthain puisqu'il s'agit de l'Angleterre.

M. Hallstein vous a déjà donné dans son intervention les éléments nécessaires à un jugement objectif de l'état actuel des négociations. Quelque sommaire qu'ait été le tableau qu'il en a tracé, je crois, mes chers collègues, que vous avez pu parfair-

tement vous rendre compte de la complexité et de la difficulté des problèmes qui se posent.

Personnellement, je ne suis pas de ceux qui estiment — pour autant qu'il y en ait — que la réussite ou l'échec de l'adhésion de l'Angleterre à la Communauté dépend de questions telles que le prix du beurre ou la commercialisation de la viande de mouton dans l'aire communautaire.

Je vous ai dit hier pour quel motif d'ordre politique j'attachais une importance fondamentale à l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté. Mais nous ne saurions oublier, mes chers collègues, qu'il s'agit de l'adhésion à une institution dont le but est de réaliser une union non seulement politique, mais aussi économique. Il s'agit d'entrer dans un marché où les solutions que réclament les problèmes du prix, des débouchés et des tarifs pour le beurre, pour la viande — qu'elle soit de mouton, de bœuf, ou de porc —, pour la volaille, les œufs, les légumes, les fruits, le sucre, le vin, le tabac et ainsi de suite, où ces solutions, dis-je, revêtent une importance fondamentale et vitale pour certains pays. Je songe ici par exemple à la Nouvelle-Zélande.

D'ailleurs, c'est précisément à propos des questions des produits agricoles transformés et alimentaires en provenance des zones tempérées du Commonwealth — Canada, Australie et Nouvelle-Zélande — que la conférence intergouvernementale des Sept s'est heurtée aux principales difficultés.

Et le problème des produits agricoles n'est pas le seul : des problèmes d'ordre institutionnel doivent être traités en même temps avec tous les candidats à l'adhésion ainsi que des problèmes juridiques, notamment celui de la rédaction du texte du traité et de ses protocoles.

Il y a le problème des pays de la petite zone de libre-échange qui comprend celui des trois Etats neutres.

Enfin, il ne faut pas oublier les problèmes dits mineurs par rapport aux autres mais qui sont tout aussi complexes et impor-

tants; par exemple, le traitement économique qui sera réservé aux Etats africains et asiatiques du Commonwealth qui ne demanderont pas à s'associer ou auxquels l'association sera refusée.

Or, Monsieur le Président, mes chers collègues, il me paraît hors de doute que tous les membres de cette assemblée souhaitent que les négociations aboutissent; MM. Gustafson, Gülek et Brown l'ont dit explicitement, M. Brown même avec une insistance particulière. Aussi voudrais-je le tranquilliser quant à nos sentiments et, par conséquent, notre action. Je lui dirai que le Parlement européen n'obéit pas aux systèmes qui semblent être en honneur dans les casernes où — peut-être en raison d'un besoin de récrimination instinctif — l'opinion publique prétend que la règle fondamentale consiste à ne pas faire aujourd'hui ce qui peut être fait le lendemain.

Il n'en va pas ainsi dans notre Parlement. En effet, voyant que les gouvernements ne pensaient pas à prévoir à temps le renouvellement de la convention d'association avec les pays africains et malgache, c'est nous qui en avons pris l'initiative et les gouvernements nous ont suivis.

La position de notre Assemblée parlementaire, Monsieur Brown, est assez semblable au soldat martyr — je m'aperçois hélas trop tard que je mêle le sacré et le profane — qui est représenté dans l'iconographie traditionnelle, en train de chasser d'un coup de pied un corbeau qui croasse pour la dernière fois : « kràs », demain.

Plaisanterie à part, je répète que nous souhaitons que les négociations en vue de l'adhésion anglaise au Marché commun aboutissent le plus rapidement possible. Mais j'ajoute que nous ne saurions souscrire au raisonnement de ceux qui estiment à peu de chose près que puisque l'adhésion de l'Angleterre à la Communauté est importante du point de vue politique, nous devons la réaliser immédiatement, sans trop nous attarder aux questions d'exportation ou au prix de la volaille et des fruits en conserve australiens.

Je ne suis pas de cet avis. Il est indispensable de résoudre tous les problèmes, même ceux qui paraissent mineurs, et il est indispensable de les résoudre bien. Il faut donc trouver les solutions qui leur conviennent et qui permettent d'assurer le progrès général et l'amélioration des conditions de vie des peuples, autrement dit, des solutions de nature à garantir le succès toujours croissant de la Communauté élargie en lui permettant par là même d'être un élément essentiel d'harmonie et de paix dans le monde.

J'ai dit « la Communauté élargie », ce qui me fait penser en plus de l'Angleterre et du Commonwealth, à l'Irlande — la verte Irlande qui a été introduite dans ce débat par notre collègue M. Esmond —, au Danemark et à la Norvège. Nous savons tous que les négociations d'adhésion avec ces divers pays dépendent de l'issue des discussions qui sont en cours entre les Six et l'Angleterre, mettant ainsi davantage encore en évidence la portée des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté dont nous venons de parler.

Si l'on a pu définir l'adhésion de l'Angleterre comme une sorte de révolution copernicienne, il est peut-être utile de préciser en quoi consiste cette révolution : elle consiste en une orientation générale vers l'Europe et vers l'intégration dont nos Communautés ont posé les premiers jalons.

En effet, à la suite des négociations Maudling qui se proposaient de réaliser un rapprochement collectif entre les Etats membres de l'O.E.C.E. et la Communauté économique alors en voie de formation, la petite zone de libre-échange, bien qu'elle fût créée en vue de s'opposer à la C.E.E., était cependant elle aussi destinée à former une entité face aux Etats membres du Marché commun.

Actuellement, à l'exception des trois Etats neutres qui, pour des raisons évidentes, essaient de trouver une base commune ou tout au moins harmonisée pour les négociations, les demandes introduites constituent autant de négociations séparées entre les différents pays et la Communauté; cette situation présente peut-

être l'avantage de permettre de trouver pour chaque pays la forme d'union la meilleure.

Sans rouvrir le débat dans lequel M. Birkelbach est intervenu il y a quelques instants avec tant de pertinence et de fougue, je dirai qu'il est certain que si la formule de l'adhésion est plus simple, on ne peut pour autant en conclure qu'il ne faille réserver l'association qu'à des cas limites ou même l'éviter autant que possible.

Si certains pays désirent participer à l'œuvre que nous avons entreprise sous forme de l'association prévue par le traité, il ne me paraît ni juste ni opportun de vouloir les obliger à d'autres formes de collaboration plus lâches.

Il sera nécessaire — et je partage l'opinion de M. Birkelbach — de sortir des déclarations générales et d'étudier concrètement les situations qui se présentent.

Ainsi pourra-t-on voir s'il existe des solutions permettant de tenir compte des structures, des intérêts et — pourquoi pas ? — de la vocation d'Etats tels que les trois pays neutres qui, personne n'en doutera jamais, font partie intégrante de l'Europe dont ils partagent depuis longtemps le destin.

Dans son intervention passionnée, M. Brown — et j'en arrive rapidement à la conclusion — a attiré notre attention sur un point que je m'en voudrais d'avoir mal compris.

Il a dit que l'heure actuelle entraîne tous les pays et l'Europe même dans une œuvre de dimensions mondiales. L'Europe doit orienter son action vers les peuples les plus nécessiteux, par exemple, vers le développement des territoires asiatiques.

Je répondrai à M. Brown que les nécessités des peuples sont aujourd'hui visibles à tous, et nous savons bien qu'il ne saurait y avoir de place pour des calculs égoïstes.

Nous n'avons pas oublié qu'à l'origine des valeurs euro-

péennes se trouve je ne dirai pas un principe, mais une notion, celle que la parole s'est faite chair : « *Verbum caro factum est* ». « Car le mot c'est le verbe et le verbe c'est Dieu », traduisait Victor Hugo.

Que signifie donc : « *Verbum caro factum est* » ?

Cela signifie que le Bien est entré dans le monde, qu'il s'y est incarné, qu'il œuvre dans l'histoire.

Et l'édification de l'Europe que nous poursuivons tend précisément à réaliser cette fraction du Bien dont les hommes sont capables, à construire une harmonie difficile, mais combien précieuse, à établir dans le monde les conditions d'où pourra naître une paix durable. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Margue.

M. Margue (Luxembourg), *rapporteur*. — Après les termes si élevés dans lesquels M. Martino a conclu sa dernière intervention, je ne voudrais pas toucher de nouveau aux questions qui ont formé le thème de ses constatations. Je me contenterai, dans un contexte plus général, de dire aux personnes ici rassemblées qu'à la fin de cette nouvelle réunion jointe des deux Assemblées avec les membres des trois exécutifs j'éprouve à la fois un regret et une satisfaction.

Un regret, parce qu'un assez grand nombre encore des membres de nos deux Assemblées n'ont pas jugé devoir se déplacer pour assister à cette réunion. Certes, il ne faut pas espérer que d'une réunion jointe des deux Assemblées sortent des décisions ou des événements spectaculaires. Certes, dans l'espace de trois séances, le temps d'intervention est nécessairement limité. Mais c'est tout de même la seule occasion que nous ayons d'entendre des voix autres que celles que nous sommes habitués à entendre tout au long de l'année dans chacune de nos propres Assemblées. J'estime qu'entendre une fois par an des voix différentes de celles auxquelles nous sommes habitués, cela fait du bien.

Il me semble qu'au cours de ces débats, durant lesquels les membres de l'une et l'autre Assemblée ont certainement été heureux de voir apporter des précisions sur certaines questions, nous n'aurions peut-être pas fait autant travailler nos pensées si nous n'avions pas eu cette occasion d'une confrontation directe et immédiate avec les vues des autres.

J'éprouve une satisfaction, d'abord parce que le nombre des interventions des membres du Parlement européen, proportionnellement à celui des interventions des membres de l'Assemblée consultative, a été plus grand cette année que l'année dernière; et, parmi ces interventions, certaines ont été fort remarquables, telle celle de M. Birkelbach.

J'ai aussi la nette impression que certaines oppositions apparentes ont pu s'estomper. Je crois que la compréhension mutuelle a avancé, ne fût-ce que d'un peu, et que le danger des malentendus a été réduit d'une façon certaine.

Autre satisfaction, cette réunion jointe dite des deux Assemblées est en réalité une réunion en commun avec les membres des trois exécutifs. Je crois que là encore réside un de ses intérêts. L'intervention du président Hallstein, hier, a été accueillie par nous tous comme un fait d'importance. Nous avons noté une façon certainement assez prudente d'exposer les choses, mais aussi le souci très conscient de ne fermer aucune porte tout en restant ferme sur les principes de la Commission de la Communauté économique européenne, de laisser ouvertes toutes les possibilités de pourparlers futurs avec les différents pays candidats, et de chercher loyalement une solution de nature à donner satisfaction, dans la mesure où cela est humainement possible, aux désirs légitimes de chacun. Je crois pouvoir conclure sur cette note d'optimisme.

Nous avons cette année discuté avant tout sur les demandes d'adhésion, sur l'extension du Marché commun; nous avons parlé beaucoup moins de cette autre perspective encore un peu plus lointaine de l'union politique. Peut-être en discuterons-nous l'année prochaine, cela dépend des événements à venir, mais je

suis convaincu que la matière pour une nouvelle discussion ne nous manquera pas. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — En sa qualité de président de la Commission de la Communauté économique européenne, M. Hallstein a-t-il quelque chose à ajouter?

M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (A) Monsieur le Président, le débat auquel mes collègues de la Commission et moi-même avons eu l'honneur de participer hier et aujourd'hui a fait apparaître un si large accord sur les conceptions et sur l'analyse de la situation — accord avec les idées que la Communauté et la Commission représentent ou que je représente moi-même — que j'ai hésité à abuser du temps de cette haute Assemblée pour présenter une conclusion. Si je le fais pourtant — et je vous remercie, Monsieur le Président, de m'en avoir donné l'occasion — c'est parce que M. Gustafson a rappelé, à juste titre, que ce débat doit être également un dialogue avec les exécutifs de la Communauté européenne et parce que de nombreux orateurs m'ont fait l'honneur de discuter de ce que je vous avais exposé hier. Mais ma conclusion tiendra en peu de mots.

Ma première remarque a trait à une idée que M. Gustafson a exprimée et que nous entendrons exprimer ailleurs aussi, et à laquelle je pense que l'on doit répondre en faisant observer qu'elle n'est pas concluante et qu'elle n'est pas de celles qui nous aideront à trouver une solution au problème de l'élargissement de notre Communauté. Il s'agit de l'idée selon laquelle notre Communauté ayant établi une association avec les Etats africains et malgache, il serait étrange que l'on ne reconnût point aux Etats européens un droit général à l'association. L'analogie qui est évoquée ici n'est justifiée que lorsque la situation de fait est comparable. C'est le cas dans le cadre des négociations que nous menons actuellement pour l'élargissement de la Communauté. C'est le cas lorsque nous nous occupons, dans les négociations relatives à l'entrée de la Grande-Bretagne, du problème de l'association de certains territoires dont les uns dépendent de l'Angleterre et dont les autres en dépendaient précédemment.

Mais, comme je l'ai expliqué hier, l'élargissement de la formule d'association qui figure déjà dans notre traité ne peut être envisagé que dans les cas qui présentent une analogie effective avec l'association actuelle des Etats africains et malgache. Cette forme d'association diffère fondamentalement de celle à laquelle nous avons à faire pour les demandes d'association en cours, qui se fondent sur l'article 238 de notre traité. L'association avec les Etats africains et malgache représente une formule définie et mise au point par les auteurs mêmes du traité; elle a pour objet le développement des Etats ou des territoires, qui se trouvent à un stade bien déterminé, mais peu avancé d'évolution économique.

Ma seconde remarque répond à une idée de base que M. Brown a exprimée ici lors de l'examen des problèmes du Commonwealth, de ces problèmes dont j'ai dit hier qu'ils représentent pour nous la question la plus difficile que nous ayons à résoudre dans les négociations avec la Grande-Bretagne.

Je voudrais y répondre, et ce d'autant plus que l'esprit de coopération dont M. Brown a fait preuve en évoquant ce problème ne m'a nullement échappé, d'autant plus encore que, sur bien des points, mes constatations sont très voisines des siennes. Lorsque M. Brown déclare que le Commonwealth n'est pas simplement une zone préférentielle, lorsqu'il déclare que la Grande-Bretagne a fait des sacrifices pour établir ces liens avec le Commonwealth, lorsqu'il déclare que cette affaire n'intéresse pas seulement l'Europe, et quand il rappelle que nous assumons aussi une responsabilité particulière et mondiale à l'égard des pays en voie de développement, ce sont là des constatations sur lesquelles je crois avoir clairement montré que nous sommes absolument d'accord.

Mais l'idée de base à laquelle je voudrais répondre est la suivante : M. Brown déplore que, dans les négociations avec la Grande-Bretagne sur les problèmes du Commonwealth, aucune solution concrète, aucune solution spéciale n'ait été prise en considération, même si elle impliquait des exceptions aux principes de notre traité. En guise d'introduction à cette partie de

son exposé, M. Brown a fait cette remarque, plus spirituelle que juste : un observateur du traité de Rome a déclaré que ce traité se compose de quatre pages de principes et de quatre cents pages d'exceptions auxdits principes!

Pour reprendre cette image, je répondrai : il se peut que le traité se compose de quatre pages de principes et de quatre cents pages d'exceptions dans l'éventualité d'une interprétation erronée des principes (*rites*); ou, autrement dit, les quatre cents pages du contenu concret du traité sont destinées à préciser la juste interprétation de ces principes.

Mais là ne doit pas s'arrêter ma réponse à M. Brown. J'ajouterai que les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour éliminer, par des réponses particulières et spécifiques, les doutes qui font obstacle à un rapprochement entre le point de vue du gouvernement britannique et notre point de vue en ce qui concerne les relations avec les pays du Commonwealth, ces difficultés doivent, en définitive, être attribuées à une idée vraiment fondamentale, à l'un des principes essentiels et majeurs de la Communauté.

Je puis ici me référer à une grande partie des propos qui ont été tenus pendant ces deux jours de débat, en particulier à un passage de l'exposé que M. Birkelbach a fait dans cet hémicycle il y a une heure à peine. Il n'y a pas de malentendu plus fondamental sur la nature de notre Communauté que celui qui consiste à négliger et à mésestimer le caractère d'organisme politique vivant qui est celui de notre Communauté.

Pour être plus concret, je devrais peut-être dire en guise d'explication, que cela nous est apparu très clairement lorsque dans nos négociations, parmi tous les difficiles problèmes du Commonwealth, nous nous sommes attaqués à celui que j'ai déjà mentionné hier, à savoir le problème des échanges de produits agricoles de la zone tempérée.

La réponse que nous avons dû donner au négociateur britannique — et je n'ai pu m'empêcher de penser à ces négociations

quand M. Brown a fait son exposé ce matin, rappelant beaucoup la grande maîtrise avec laquelle le Lord du Sceau Privé a présenté la cause de son pays avec autant de compétence que de finesse et de ténacité — l'importante réponse que nous avons dû lui donner, lorsque les six gouvernements, d'ailleurs unanimes sur ce point, ont dû lui refuser des assurances spécifiques et en particulier des assurances quantitatives, cette réponse, dis-je, était qu'en envisageant de telles assurances, nous violerions l'un des principes fondamentaux d'une politique agricole commune déjà définie — et Dieu sait avec quelle difficulté! — notamment en matière d'échanges agricoles.

M. Brown a regretté que cette position des Six ait entraîné — cela est vrai — l'ajournement d'un certain nombre de réponses qui devaient être données à ces exigences légitimes, à ces exigences que nous reconnaissons et dont nous admettons la validité. Mais cela tient à la nature de la politique qui est évolution, qui doit être définie chaque jour par une analyse concrète de la situation telle qu'elle est, et qui — je me réjouis que jusqu'ici l'accord se soit manifesté dans le débat, sur ce que j'ai dit hier — doit être élaborée en tenant compte également des responsabilités de la Communauté à l'égard des pays tiers. C'est seulement en fonction de cette responsabilité qu'apparaît toute la difficulté qu'il y a à résoudre ce problème. C'est à dessein que j'ai rappelé hier la nécessité de respecter dans l'élaboration de notre politique, le principe de la non-discrimination. Il y a précisément lors de l'élaboration de la politique des échanges agricoles — je m'en tiens, pour les besoins de mon exposé, à cet exemple instructif — des situations intéressantes des pays non membres du Commonwealth qui sont tellement semblables à celles des pays appartenant au Commonwealth que la Communauté, en raison de la grande responsabilité qu'elle assume à l'égard du monde entier, ne peut se permettre de les négliger.

La troisième remarque que je voulais faire avait trait aux relations de la Communauté avec les trois pays neutres. Mais la réponse qu'il convenait d'apporter aux questions qui se posent, a été fournie avec tant de compétence par M. Birkelbach que je puis me contenter de me référer à ses propos et de dire — ce

n'est pas la première fois — que je suis entièrement d'accord avec lui jusque dans les moindres nuances.

Cela dit, Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en vous exprimant mes remerciements et ceux de mes collègues pour ce débat dont vous nous avez donné la possibilité. Il s'est avéré une fois de plus que cette réunion jointe de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen peut réellement répondre à son objet : à savoir — et je le dis en pensant à nos besoins spécifiques — constituer aussi pour nous qui devons nous occuper chaque jour et à chaque instant des problèmes concrets de l'unification européenne, une source d'information, d'inspiration et d'encouragement. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Malvestiti.

M. Malvestiti (Italie), *président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.* — (I) Monsieur le Président, je suivrai l'exemple magnifique du deuxième rapporteur qui a estimé n'avoir rien à ajouter à ce qu'a dit M. Edoardo Martino. Toutefois, il m'incombe de remercier M. Abdesselam des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et de l'intérêt positif dont il a témoigné pour les problèmes de la C.E.C.A.

La Haute Autorité est elle aussi sensible aux préoccupations de M. Abdesselam et elle confirme à nouveau à ce sujet qu'elle a présenté le 17 juillet dernier des propositions précises en vue de la coordination des politiques énergétiques, allant jusqu'à demander la création d'un véritable marché commun de l'énergie. Tout comme moi, sinon mieux que moi, M. Abdesselam sait que ce problème est loin d'être simple en raison des divers intérêts des différents pays et de l'incertitude propre aux prévisions économiques; il est loin d'être simple également en raison des questions de caractère social qu'il comporte.

Toutefois, à la différence de ce qu'a dit un orateur aujourd'hui, il est incontestable qu'au bout de près de deux ans d'études

et d'essais, la Haute Autorité a finalement présenté des propositions concrètes qui sont à mon avis acceptables pour les six pays en vue de ce véritable marché commun de l'énergie auquel nous voulons aboutir, marché commun qui pourrait également comporter (je n'exclus absolument pas cette possibilité) une gestion unique.

Par ailleurs, je partage l'avis de M. Abdesselam selon lequel une politique protectionniste du charbon est non seulement inutile, mais absolument antiproductive : en matière de charbon, les subventions sont plus que suffisantes, et il est entendu qu'elles ne seront applicables qu'au cours de la période transitoire.

Je vous remercie, Monsieur le Président. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?

Avant de lever la séance, je voudrais au nom de mon collègue, M. Gaetano Martino, de moi-même, ainsi que des Assemblées que j'ai l'honneur de présider, remercier les exécutifs des trois Communautés européennes pour les précieuses contributions qu'ils ont apportées à nos débats et pour leur participation à d'autres entretiens.

Nous envisageons tous avec plaisir le jour où les réunions jointes du Parlement européen et de l'Assemblée consultative ne seront plus nécessaires, où elles seront devenues anachroniques. Pour le moment, je pense que nous avons conscience de l'utilité de ces réunions qui permettent aux membres de l'Assemblée consultative de débattre des questions spécifiques intéressant les Six et, pour ce qui est du Conseil de l'Europe, nous savons gré à nos collègues du Parlement européen de leur présence ici.

2. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare close la neuvième réunion jointe du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La séance est levée à 18 h 15.